

MÉDIAS

et vie démocratique

Séminaire tenu à Québec
le 1^{er} novembre 2002

Infographie : Diane Trottier
Regraphie : Les copies de la capitale inc.

ISBN : 2-922008-22-3

© Centre d'études sur les médias
Centre d'études sur les médias,
Pavillon Casault (5604),
Université Laval, Sainte-Foy (Québec),
G1K 7P4
Téléphone : 418 656-3235
Télécopieur : 418 656-7807
Adresse électronique : CEM@com.ulaval.ca
Site internet : <<http://www.cem.ulaval.ca>>

Conseil de presse du Québec
1000 Fullum,
bureau C.208
Montréal, Québec
H2K 3L7
Téléphone : 514 529-2818
Télécopieur : 514 873-4434
Adresse électronique : info@conseildepresse.qc.ca
Site internet : <<http://www.conseildepresse.qc.ca>>

Table des matières

Les ballons crevés... et ceux qui flottent encore <i>Michel Roy, Président du Conseil de presse du Québec</i>	5
Les réponses ne sont pas si importantes ; la discussion l'est davantage <i>Florian Sauvageau, Directeur du Centre d'études sur les médias</i>	9
Quelle information ? Pour quelle démocratie ?	
The relationship of the press to democracy <i>C. Edwin Baker, Professeur de droit, University of Pennsylvania</i>	15
Pouvoirs et accès à l'information <i>Paul-André Comeau, Professeur invité, École nationale d'administration publique</i>	23
Espace public et pratiques journalistiques <i>Anne-Marie Gingras, Professeure Département de science politique, Université Laval</i>	37
Objectivity, the right to know, and the public interest : Three concepts in search of a theory <i>David Pritchard, Professor and Chair Department of Journalism and Mass Communication University of Wisconsin – Milwaukee</i>	45
Liberté de la presse : droit de propriété et indépendance rédactionnelle	
Freedom of the Press Proprietorial Freedom and Editorial Independence <i>Thomas Gibbons, Professor and Dean School of Law, University of Manchester</i>	59

**Quelle contribution à la vie démocratique
faut-il attendre des médias ?**

Principles of a free press – The purpose of journalism 77

Tom Rosenstiel, Directeur

Project for Excellence in Journalism (Washington)

Avoir une approche pédagogique 85

Armand Dubois, Directeur

Radio-Canada au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Quelques travers du journalisme « à la québécoise » 91

Alain Dubuc, Éditeur

Le Soleil de Québec

Diverses attentes à l'égard des médias
dans une société démocratique ? 97

Claude Ryan, ancien chef du Parti libéral du Québec

Commentaires

Les médias doivent traiter de tous les aspects de la vie 111

Renaud Gilbert, Ombudsman des services français

Société Radio-Canada

Éducation, démocratie et médias 117

Daniel Jacques, Professeur

Département de philosophie, Cégep François-Xavier Gareau à Québec

Quand la logique marchande prédomine 123

Armande Saint-Jean, Professeure

Département des lettres et communications, Université de Sherbrooke

La démocratie a changé

Au tour des médias de s'adapter

131

Michel Venne, Directeur

Annuaire du Québec, Fides

Les médias sont-ils encore au service de la démocratie ? 141

Thierry Watine, Professeur

Département d'information et de communication, Université Laval

Les ballons crevés... et ceux qui flottent encore

MICHEL ROY,
Président du Conseil de presse du Québec

C'est avec enthousiasme que le Conseil de presse du Québec unissait ses modestes moyens à ceux du Centre d'études sur les médias pour réaliser, à l'automne 2002, un séminaire sur les médias et la vie démocratique. Ce séminaire débordait les frontières du Québec, une poignée de journalistes et d'experts étant venus des États-Unis et d'Angleterre pour témoigner de leurs visions du journalisme d'aujourd'hui.

Nous occupions, en ce 1^{er} novembre 2002, la grande salle du pavillon Alphonse-Desjardins de l'Université Laval. Journalistes, communicateurs (radio et télévision), exégètes, chroniqueurs de toutes tendances, invités des universités américaines et de la presse du Canada, professeurs, étudiants, observateurs attentifs et, pour mieux s'entendre, une équipe assurant l'interprétation simultanée.

D'entrée de jeu, Florian Sauvageau dégonfle allègrement quelques-uns des ballons qui ont fait les délices de notre métier depuis 25 ans et qui n'ont pas tous été crevés. Cette indépendance d'esprit assortie d'une ironie gouailleuse donne ainsi le ton à cette journée de « séminaire » sur les médias et la démocratie ; elle tempère aussi la gravité de certaines interventions.

« Souvent, dit-il, nous avons un discours qui sonne creux et vide quand il est question des médias et de la démocratie [...]. »

Et il apporte un exemple « des choses qui sonnent creux » en citant un texte dont il est coauteur lui-même : « Le développement culturel est certainement une dimension de la vie démocratique, tout comme l'accès aux médias. Le développement culturel, c'est le processus par lequel l'être humain de même que les collectivités acquièrent les ressources nécessaires pour participer à la vie publique, de sorte que les médias sont liés à la démocratie [...]. Mais, quand on a dit ça, on n'a pas dit grand grand-chose. »

Notre collègue passe ensuite aux incantations : « J'ai répété mille fois dans ma vie qu'il fallait distinguer le citoyen du consommateur. Là aussi, la formule est un peu usée. Qu'est-ce que ça veut dire distinguer en chacun de nous le citoyen et le consommateur ? »

« L'incantation par excellence, poursuit le directeur du Centre d'études sur les médias et professeur de journalisme à l'Université Laval, c'est le droit du public à l'information. Ainsi, nous sommes là, nous journalistes, pour servir le droit du public à l'information ? Quelle belle formule ! Mais ça veut dire quoi le droit du public à l'information ? Le droit du public à quelle information ? »

Notre confrère poursuit sa chasse aux papillons. Il s'arrête un instant à la notion de diversité. « Quand on s'inquiète de la concentration des médias, on va nous dire que c'est la grande menace à la diversité des médias. Avant de dire que la concentration est une menace à la diversité, encore faudrait-il définir la diversité et définir ses liens avec la vie démocratique. »

À l'heure des débats sur la propriété croisée, il y a deux ans, le Centre d'études sur les médias a examiné cette question de plus près. « Alors, la diversité, c'est la diversité des sources, les plus nombreuses possible, des sources antagonistes. La diversité, c'est aussi la diversité des contenus, la diversité des sujets, la diversité dans le traitement de l'information. Nous faisons l'hypothèse qu'une diversité de propriétaires (de journaux ou de réseaux de télévision) est essentielle à la diversité de l'information. C'est pourquoi nous disons que la concentration, c'est dangereux. »

« Mais une diversité de pratiques journalistiques, poursuit Florian Sauvageau, est aussi essentielle à la diversité d'informa-

tion. » C'est pourquoi le professeur invite à réfléchir sur la question qu'il formule comme suit : « Comment l'évolution ou la création des écoles de journalisme et l'enseignement de pratiques journalistiques identiques sont-ils des facteurs qui nuisent à la diversité ? Je lis quatre ou cinq journaux par jour ; c'est la même chose d'un journal à l'autre. Parce qu'on a enseigné aux étudiants à travailler de la même manière. Donc, ils font tous le même *lead*, ils font tous la même nouvelle, la même pyramide renversée. C'est un facteur sur lequel on devrait s'interroger : comment les professeurs dans les écoles de journalisme, avec l'enseignement des mêmes pratiques partout, ne contribuent-ils pas à diminuer la diversité dans l'information ? »

Le directeur du Centre d'études sur les médias examine ensuite le concept dont on parle souvent, mais qu'on a peine à définir : la qualité. Quand il interroge Pierre Trudel et France Abran, auteurs d'un traité du droit de la radiodiffusion, M. Sauvageau n'obtient pas de réponse simple. Y a-t-il des réponses simples dans ce royaume ? La programmation de la radiodiffusion doit être de haute qualité, selon la loi, mais les auteurs ajoutent : « Définir la haute qualité, c'est une démarche aussi vaine que difficile. » M. Sauvageau fait observer que le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) définit la haute qualité par la négative. Mais on ne connaît pas la définition par l'affirmative. Le CRTC n'hésite pas à dire, par exemple, que les propos offensants de certains animateurs (animateurs de tribunes téléphoniques à la radio) ne constituent pas de la haute qualité. Et la haute qualité varie aussi selon le temps. « Ce qui était de haute qualité quand j'avais 20 ans n'est pas nécessairement de la haute qualité aujourd'hui. Qui va définir la qualité dans le journalisme ? Pour moi, le modèle d'information journalistique, c'est la radio de Radio-Canada à 8 h le matin. Mais c'est peut-être un modèle dépassé. Et, est-ce que, à leur façon, Paul Arcand à Montréal et Robert Gillet à Québec ne font pas aussi de la haute qualité, tout aussi importante et utile à la vie démocratique que le bulletin de Radio-Canada ? »

Pour finir, le professeur Sauvageau revient sur une question qui le préoccupe régulièrement. Pour parler du professeur Edwin Baker, qui sera interviewé à New York et que nous écouterons à Québec, il rappelle qu'on trouve à l'étranger quelques

grands quotidiens qu'on appelle en anglais les *quality papers*. Attention ! Florian Sauvageau ne condamne pas pour autant les tabloïds « qui peuvent être aussi, à leur manière et dans leur style, des journaux de qualité... mais l'élite journalistique, ce qu'elle privilégie, ce sont les *quality papers* ».

Les réponses ne sont pas si importantes ; la discussion l'est davantage

FLORIAN SAUVAGEAU

Directeur

Centre d'études sur les médias

Les remarques que j'ai faites lors du séminaire, et que mon ami Michel Roy me fait l'honneur de reprendre dans son propos, ont pu paraître excessives à certains. Ces commentaires n'étaient bien sûr pas exempts d'une part certaine d'ironie. Mais ils représentent bien mes « états d'âme ». Le caractère trop souvent vague et flou de notre discours sur le rôle des médias dans le processus démocratique m'exaspère.

Je reprends cette idée du « droit du public à l'information », omniprésente depuis quelques décennies dans nos débats. Nous connaissons tous la formule : « Il n'y a pas de démocratie véritable sans citoyens informés. » Et c'est aux médias et aux journalistes qu'incombe la responsabilité d'information. De cette même idée découle son corollaire, le droit du public à l'information.

Le droit à quelle information? S'agit-il des nouvelles du jour, d'analyses ou de grandes enquêtes? Parle-t-on des nouvelles politiques ou, de façon plus large, d'information économique, culturelle, scientifique, etc.? À quoi au juste le citoyen a-t-il droit?

Le seul droit de recevoir des informations ou aussi celui d'en transmettre? Quelle est la responsabilité des médias? Celle de l'ensemble des médias et celle de chaque média en particulier¹?

Nous sommes davantage enclins à dénoncer les médias et à évoquer les menaces à la démocratie que constituent la concentration et le « sensationnalisme » qu'à nous interroger sur la façon dont ils devraient servir la démocratie. Ici comme aux États-Unis, les rayons des bibliothèques débordent d'ouvrages souvent redondants sur les failles des médias. Par contre, constate Laurence Mayer dans une revue de la documentation préparée pour ce colloque, il existe peu d'études qui « abordent positivement la question du rôle concret des médias dans une société démocratique. » Elle cite, à l'appui, l'auteur d'un ouvrage récent sur les médias, la vie politique et la démocratie :

« What principles are supposed to apply to the organization and character of mass media in a democracy? The need to answer such questions stems, first, from the fact that democracy places considerable weight upon communication (for accountability, for deliberation, for representation) and the system of communication, therefore, must meet these requirements. The second reason for addressing this topic is that, typically, *democratic theorists have paid relatively little attention to the question of what principles and practices should guide the operation of mass media in democracy* »(nous soulignons)².

C'est avec ce type de questionnement en tête que nous avons préparé ce séminaire avec nos collègues du Conseil de presse. Quels sont les principes et les pratiques qui doivent guider le fonctionnement des médias dans une société démocratique? Nous savions bien que nous n'allions pas répondre en quelques heures à toutes les questions, mais nous espérions aller au-delà des « discours creux ». C'est ce qui nous a fait choisir la formule du séminaire, plus propice aux échanges, et le recours à des commentateurs. La qualité des exposés et des discussions a dépassé nos attentes. Tout autant la réflexion de nos amis québé-

1. J'ai déjà posé ces mêmes questions dans un article publié par *La Presse*, le 18 janvier 2002, p. A11.

2. STREET John, *Mass Media, Politics and Democracy*, Palgrave, 2001, p. 250, cité par Laurence Mayer dans un document rédigé lors des travaux préparatoires à ce colloque. Street note quelques exceptions dont des textes de John Keane publiés au début des années 1990.

cois que celle de nos collègues étrangers. L'éclairage que ceux-ci proposent sur leur société nous permet de mieux comprendre la nôtre.

Les présentations sont regroupées sous deux thèmes principaux. Dans chaque cas, nous avons invité un collègue, dont les travaux récents nous avaient inspirés, à lancer le débat.

- **Quelle information? Pour quelle démocratie?** Dans son livre *Media, Markets and Democracy* publié en 2002, le professeur Ed Baker distingue divers types de démocratie auxquels correspondent divers types d'information et de médias. C'est ainsi qu'il explique que le *New York Times*, l'expression du journalisme de qualité pour les uns, apparaîtra plutôt comme un apologiste biaisé des élites à d'autres qui souhaitent une conception plus ouverte de la démocratie et se reconnaîtront davantage dans les pages de journaux alternatifs ou à l'antenne de radios communautaires. La conception que l'on a du journalisme varie selon l'idée que l'on se fait de la démocratie.
- **Quelle contribution à la vie démocratique faut-il attendre des médias?** Tom Rosenstiel dirige le **Project for Excellence in Journalism**, un institut de recherche rattaché à l'École de journalisme de l'Université Columbia. Les travaux de son groupe visent à intégrer les pratiques journalistiques aux principes. « We need to connect the craft to a larger purpose. » L'absence de réflexion à ce sujet est, croit-il, au cœur de la crise de crédibilité que connaissent les médias aux États-Unis. L'ouvrage *The Elements of Journalism* qu'il a publié en 2001 avec son collègue Bill Kovach, vient combler cette lacune.

Nous avons aussi demandé au professeur Thomas Gibbons, doyen de la Faculté de droit de l'Université de Manchester, de « re-visiter » pour nous le concept de liberté de la presse. À qui appartient cette liberté? Au propriétaire? Aux journalistes? Au public? Certains, au *National Post* du groupe Can West par exemple, font aujourd'hui des gorges chaudes du discours de la Commission Kent sur les quotidiens qui écrivait en 1981 que la liberté de la presse était un droit du peuple.

Je sais bien que toutes ces questions ne sont pas nouvelles. J'ai retrouvé dans mes cartons un texte de 1978³ où je m'interrogeais sur le sens à donner au droit du public à l'information « auquel nous, journalistes, nous référerons sans cesse depuis une dizaine d'années, sans jamais, il faut en convenir, en avoir vraiment précisé le contenu. » Je citais aussi le Livre blanc sur le développement culturel⁴, frais sorti des presses, et dont les auteurs écrivaient : « Comme il arrive souvent, on s'est hâté de consacrer dans un droit abstrait un idéal dont on n'avait guère examiné les alentours pratiques. » Et encore : « En somme, le droit du public à l'information suppose d'abord moins des réglementations étatiques qu'une vaste entreprise de pédagogie collective qui viserait à cultiver le goût de l'information... »

Ces constats d'il y a 25 ans restent d'actualité. Et je me retrouve posant les mêmes questions. En fait, les réponses ne sont pas si importantes. La discussion l'est davantage. Je sais bien qu'en écrivant cela, je privilégie une certaine conception de la démocratie. Une démocratie – et une presse – de délibération, de participation. Mais cette conception ne doit pas exclure les autres. J'aime bien l'idée du professeur Baker d'un système d'information large dont les diverses parties (médias publics, privés, communautaires, alternatifs, etc.) répondent à des objectifs différents et permettent à l'ensemble de satisfaire les besoins multiples d'une démocratie de plus en plus complexe.

3. « Liberté de la presse et droit du public à l'information : fausse opposition ou contradiction véritable? » *Le Devoir*, 4 octobre 1978.

4. Publié sous l'autorité du ministre Camille Laurin et dont le regretté Fernand Dumont avait été le principal maître d'oeuvre.

*Quelle information ?
Pour quelle démocratie ?*

The relationship of the press to democracy

C. EDWIN BAKER
Professeur de droit
*University of Pennsylvania*¹

Part one of the book shows theoretically why one can expect free markets to be inadequate in providing people with the media they want or need. Part two of the book raises the issue of the relationship of the press to democracy. Everybody accepts the notion that a free press is essential to democracy. But people don't agree on the type of free press we need, either at the level of constitutional theory or at the level of good journalism. What do we want out of the press? More specifically, what does democracy require? It seems obvious that the answer depends on your conception of democracy, what it is you value about democracy. So, what I tried to do in part two is consider four different explanations drawn from academic literature of why people value democracy and then try to figure out the implications of each for the media, the type of press we would want.

Many people, following political science greats like Joseph Schumpeter or journalists and commentators like Walter Lippmann, have described what can be called an *elitist theory of democracy*. Basically they say that democracy, actual self-govern-

1. M. Baker est notamment l'auteur de *Media Markets and Democracy*, publié en 2002.

ment, is beyond the capacity or the interest of people. People just don't know and couldn't be taught all the technical things they would need to govern themselves. We need elites and experts, technicians to engage in the governing process. The point of democracy in this theory is that these elites sometimes grow corrupt or are incompetent. So, we need a technique to throw the incompetent or the corrupt elites out of office. We also need an incentive for them to do a good job. Elections serve these needs. The press's essential contribution is to serve these elections by exposing any elite corruption or incompetence. What elite democracy requires of the press is the checking function, the fourth estate role. The press should show where the governing elite fails. Other than this, popular involvement is for the birds; something that is just unrealistic, a romantic dysfunctional vision.

Elite democracy doesn't sell very well on the street. Most people think democracy has something to do with people governing themselves. But there are different views about what that would mean.

A *liberal pluralist* recognizes that we need a government to engage in lots of projects that are valuable to people as a whole, but that different people have different interests. So, what we want is a government that fairly divides its attention between different groups and reaches fair bargains in allocating the projects that government can adequately sponsor and provide resources for. This theory sees democracy as about the best way to reach fair bargains between the various interest groups in society. Each group comes in with their interests and democratic bargains adjust them so that nobody is mistreated grossly.

A third vision, which I call *republican democracy*, says, "No, that's too self-interested, too Adam Smith. In fact, people want the public good, something for the good of us all." And in this vision, politics is essentially the discussion of what it is we as a people want, how we should form a country, what our projects together should be. It's about discovering, defining values common to us all and trying to realize those common values.

A fourth conception is very similar to and is admittedly heavily inspired by what Jürgen Habermas calls *the discourse theory of*

democracy. However, I call it *complex democracy*, partly because of slight differences from Habermas's theory and partly because I think "complex" really gets the point better. The claim is that both the liberal pluralists and the republicans are right, but neither tells the whole story. People are indeed self-interested, do have their own concerns and want to be treated fairly, and we need democracy as a means to have fair bargains among them. But people are also altruistic and want to have solidarity, search and try to formulate their values and seek the common good. What we need is some of what republican democracy offers and some of what liberal pluralist democracy offers. If anything, we need all that, plus even more. Complex democracy will recognize that the interests of the various pluralist groups are not defined on their sleeves. Each group needs an internal discussion to discover or more likely to choose and define their own group or community interests. So, complex democracy emphasizes discourse within a community to figure out its own, often narrow, interests. But complex democracy also emphasizes discourses within a broader society to define common societal interests and, finally, bargaining and discussions to determine fair ways of reconciling group differences.

Each democratic theory has different implications for what will be the ideal media. From elite democracy perspective, all you need is journalism that is completely independent and uncorrupted by government. The aim is only to expose the government's abuses. Elite democrats biggest fear relating to the media is any type of government involvement, which they worry will undermine its independence and watchdog role. They just don't have a very rich set of demands for the media other than the exposure of abuses. It calls for a watchdog type of journalism.

I think one would find that most democrats aspire to more than a watchdog media although none of the theories of democracy reject this watchdog role. So, the real areas of debate are largely between the other three types of media. I wouldn't want to identify any particular media with elite democracy other than to note that to an extent all media try to serve the watchdog role but they generally try to do more. The major implication of elite democracy press theory is to reject interventionist

policy-making. It may be that government will need to intervene to promote the media's capacity to do what republican democracy or liberal pluralist democracy would require. The elitist theory, however, has no place for these interventions.

In contrast, in republican democracy, what society needs is an inclusive discourse. To achieve this in broadcasting, the state might adopt right-to-reply laws or provide a right of groups to access the media to present their point of view so that everybody will be included. The concern isn't so much with monopoly media, which might even serve an inclusive dialogue, as it is with assuring that no group or view is shut out. What republicans want is really one big discussion with nobody cut out of the loop. Government intervention in favour of the right to reply and rights of access of various sorts makes perfect sense in a republican theory of media.

This republican approach described the official practice in US broadcasting in the past, but the US has given up those types of requirements with the advent of deregulation. In effect, elite democrats won. They would be critical of these access and reply rules out of fear of undermining the independence of the broadcasting system. They would have none of the republican democracy perspective that seeks to assure all voices are heard and that you speak to everybody.

The best example of taking republican democracy to its limit within the United States was the so-called public journalism or civic journalism of the 1990s, whose concern was the common interest and advocacy of the common interest. Journalists, it held, ought to be involved, not in a partisan way, but in favour of the general good. The language flowed almost directly from John Dewey, who's often cited as the model republican democrat. Public journalists were doing that. But even mainstream journalism, to the extent that most media try to be non-partisan, presents all the news needed by the people. There's an impulse toward going in the direction of republican democracy.

This could be contrasted with liberal pluralist democracy that would require different groups to have their own media in order to mobilize their members and to identify where their interests are at stake. What information is relevant depends heavily

on what a group's interests are. If society has different groups competing for influence in the state, the democrat would want to have partisan media that will identify when its group's interests are at stake, what positions they ought to take, and how to mobilize. The liberal pluralist's biggest fear is monopoly media even if that media could serve the republican goal of a common discourse. Rather, what liberal pluralists want is much more partisan media, the sort that was dominant in the United States in much of the 19th century, but which is now pretty much at the margin with clearly partisan specialty journals.

I think you can see there is a clear difference between the types of media republicans and liberal pluralists want. Now, a complex democrat would say, "We need media doing both what pluralists and republicans say. In addition, we need self-reflective, discursive media within each of the subgroups to figure out what each group's identity really is." Of course, the modern world has media of all these sorts. The issue is on balance. Are there too much or not enough resources devoted to one or another type of media?

The complex democrat admits that there is no abstract way of saying whether or not the problem is too much republican-type or too much liberal pluralist-type media. What she says is they are both needed. For the republican theorist, some of the fragmentation that goes on with pluralism is a positive harm. The complex democrat would say, "No! It isn't a positive harm. We need that. But we also need the center to hold. We need to have this general discourse." If there is one single message from complex democracy concerning good journalism, it is that there is no single type of journalism that should be viewed as pre-eminent, as the highest form, as the one that which we need the most. Objective journalism, civic journalism, partisan journalism, there is room for all. All are valuable and play an important democratic role.

Moreover, the complex democrat is best able to explain the important democratic role the cultural media play. Multicultural media are essential for society's subgroups to identify and to understand themselves and their needs. But there are economic reasons to predict that the market will push the media more towards speaking to the whole public rather than portions of it.

So, the objectivity norms that dominate in journalism today may be a direct result of market processes undermining the economic basis of pluralistic media. It's likely that the more pluralistic media are undernourished today while the more broad-based republican media receive the most support. This suggests a special need for state intervention to support multicultural, pluralist, or subgroup media. Although, when we go into a more careful economic analysis, we discover there is inadequate market support even for the watchdog role, for investigative journalism. So, it may turn out that we need support for a variety of these functions and for the media to perform different ones.

The role of public broadcasting

From an elite democracy standpoint, public broadcasting is basically irrelevant, which is largely what the political system in the United States seems to say even though we keep throwing it a grain of support. We've never supported public broadcasting the way Canada or European countries have. Basically, because it's not of much interest in elite democratic theory, it's unlikely to be given enough money by the government. The assumption is that its dependence on government means that it will not be an effective watchdog. This may not be right. Some scholars like James Curran, in a study on British public broadcasting, suggest often times the BBC has been more critical of the government than the major newspapers. That was particularly true during the conservative Thatcher regime when she received overwhelming support from the private print media. Still, most elite democrats find that public broadcasting may be a nice cultural institution, but really not very important, certainly not for the media's democratic role.

From the perspective of other theories, public broadcasting is likely to be vital. The debate is about what form it ought to take. Probably, the ideal vision from a liberal pluralist standpoint is separate channels for all important subgroups in society; or, if that is not possible because of a lack of resources, at least control of different programming slots should be given to different segments of society.

From a republican democracy perspective, the concern will be much more with public broadcasting providing a place for the society-wide debate about what we have in common, our life together and our goals as a whole. A single, balanced, inclusive institution is needed.

The complex democrat might want both segmented and society-wide journalism and culture on public broadcasting. Alternatively, the complex democrat might adapt a suggestion of James Curran that democracy is best served by different media sectors, with different structural and economic bases, fulfilling different democratic needs and carrying on different functions. Then, the best policy for public broadcasting might follow from asking the question, “Are some of these needs being filled by other media institutions outside broadcasting? Maybe broadcasting should fulfill the function that is not being adequately filled elsewhere.”

So, the pluralist would say “let’s have segmented public broadcasting,” the republican “let’s have a common discourse on public broadcasting,” and the complex democrat would say “both of those sound good; but if either media function is not adequately performed elsewhere, let’s have it at least supported by public broadcasting.”

Pouvoirs et accès à l'information

PAUL-ANDRÉ COMEAU

Professeur invité

École nationale d'administration publique¹

Quelque part au tournant des années 1992 et 1993, les observateurs en poste dans la capitale de l'Europe n'en revenaient pas et ne cachaient pas leur étonnement, voire leur incrédulité. Ce sentiment était visiblement partagé par les négociateurs de la Commission européenne qui planchaient sur les conditions et les modalités de l'adhésion de la Suède à l'Union européenne. Les émissaires du gouvernement de Stockholm menaçaient de rompre les négociations et de plier bagage. Ils refusaient bec et ongles de voir figurer dans l'éventuel traité d'adhésion la moindre clause qui risquerait de compromettre ou de porter atteinte à l'accès à l'information, l'une des caractéristiques de la vie démocratique de leur pays.

L'accès à l'information, découvraient avec étonnement les technocrates européens, s'inscrit dans les institutions fondamentales de la démocratie suédoise. La Suède a inventé, il y a près de deux siècles et demi – en 1766, pour être précis –, la pratique quasi constitutionnelle de l'accès à l'information. Il aura fallu

1. M. Comeau a été président de la Commission d'accès à l'information de 1990 à 2000.

presque deux siècles avant de voir les États-Unis prendre le relais et adopter le *Freedom of Information Act* à la fin des années 1960.

Aujourd’hui, à la fin de 2002, l’Europe s’est engagée dans une nouvelle étape de sa construction. Les membres du Conseil européen ont confié à une Convention de parlementaires des pays membres et des pays candidats à l’adhésion, de représentants des gouvernements nationaux et des principales institutions de l’Union européenne, le soin de dessiner le visage de l’Europe d’après l’élargissement, en 2004, à plus d’une douzaine de pays de l’Est et de la Méditerranée. C’est l’ancien président français Valéry Giscard d’Estaing qui assume la présidence de cet organisme inédit et qui en dirige effectivement les travaux. La Convention est à l’œuvre depuis bientôt huit mois et jamais il n’a été fait mention d’un quelconque régime d’accès à l’information. Ce ne semble guère être un sujet de préoccupation chez ces conventionnels qui ont pour mandat de tenter de réduire le déficit démocratique désigné comme l’une des faiblesses de l’Union européenne. C’est comme si la surprise et la leçon de la négociation avec les Suédois n’avaient pas été enregistrées dans la mémoire vive de cette institution supranationale.

Le rappel de cette anecdote campe bien les diverses composantes d’un paradoxe de taille au moment où la notion de transparence est à l’ordre du jour, non seulement dans le domaine politique, mais dans tous les lieux de pouvoir. L’accès à l’information – un des outils indispensables à la pratique de la transparence administrative – ne retient pas l’attention ; on ne l’évoque pas spontanément en réfléchissant aux conditions d’implantation de l’une ou l’autre forme de reddition de comptes ou d’imputabilité, pour utiliser cette expression qui s’est infiltrée dans le jargon politique au Québec. À vrai dire, il n’y a rien de très nouveau, ni de très exceptionnel dans cette situation apparemment paradoxale. L’accès à l’information, ou plus exactement l’accès aux documents de l’administration publique, semble être associé à des cycles liés à une foule de facteurs, y compris les répercussions des initiatives de leaders ou le poids dramatique de certains événements. D’un point de vue théorique, cet instrument de contrôle démocratique peut aussi être envisagé sous l’angle de la doctrine classique de la démocratie

libérale ou en fonction de la notion plus récente de la gouvernance.

La voie classique

À l'automne 1980, quelques mois seulement après l'échec référendaire du projet de souveraineté-association, le premier ministre René Lévesque annonçait la création d'une commission en vue d'étudier et de proposer un schéma d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels. De la part de René Lévesque, il s'agissait là d'une démarche qui témoignait de son admiration, de son respect des institutions et du fonctionnement du régime politique des États-Unis. Cette initiative s'expliquait également par certaines leçons dégagées de l'affaire du Watergate². En engageant le Québec dans cette voie, le premier ministre souscrivait à un mouvement international amorcé durant la décennie des années 1960. Il asseyait aussi cette initiative sur l'évolution du cadre politique et de la culture juridique du Québec.

Les démarches et les appels en faveur de l'instauration de cette forme de transparence démocratique que favorise l'accès à l'information se sont surtout concentrés dans les pays anglo-saxons, dans la mouvance du modèle de Westminster, à l'exception notable et importante de la France sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing. En fait, ce mouvement en faveur de l'accès à l'information a trouvé forme et vigueur avec l'adoption, aux États-Unis, du *Freedom of Information Act*³. Cette législation pionnière doit beaucoup aux démarches patientes et nombreuses d'un *congressman* de l'État de la Californie. Le nom de Carl Moss, puisque c'est de lui dont il s'agit, est tombé dans l'oubli, tout comme ceux de Barry Mather et de Gef Baldwin, tous deux députés à la Chambre des communes qui, à dix ans d'intervalle entre 1964 et 1975, ont mené le même combat de ce côté-ci de la frontière. Au Québec, le ministre Robert Burns

2. André Larocque, « La réforme électorale. L'héritage démocratique du Premier ministre René Lévesque », *L'Éthique gouvernementale*, no 21, 1997, p. 339 et suiv.

3. *Freedom of Information Act*, 5 USC 552, 1988.

peut revendiquer la paternité des travaux lancés en ce sens au Secrétariat de la réforme électorale.

Ces démarches, menées de l'intérieur du système politique, ont trouvé quelque écho dans les milieux universitaires. Au Canada, le professeur Donald C. Rowat, de l'Université Carleton, s'est fait le champion de cette cause. Son action ne s'est pas limitée à la scène canadienne : il est rapidement devenu une figure de proue dans un domaine qui ne soulevait pas un enthousiasme délivrant. La transparence démocratique, soutenait-il en substance, représente l'une des conditions du maintien du régime démocratique. Ce postulat se justifiait même durant ces années où la guerre froide pouvait légitimer à peu près toute forme d'occultation⁴. Pareille affirmation avait de quoi agacer profondément dirigeants politiques et stratèges militaires en Occident et plus particulièrement aux États-Unis, pour qui l'affrontement avec les Soviétiques devait l'emporter sur toute mesure susceptible de restreindre un tant soit peu leur marge de manœuvre.

C'est dans la Charte des droits et libertés de la personne que la loi québécoise de 1982 sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans le secteur public puise son fondement juridique. L'article 44 de cette charte prévoit explicitement, sous la rubrique des droits économiques et sociaux, ce droit à l'information. À l'époque de l'examen de ce projet de charte par l'Assemblée nationale, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a joué un rôle important et peut-être décisif dans l'inclusion de ce droit à l'information. Ces démarches s'inspiraient à l'évidence du concept de liberté de presse inclus dans de nombreuses constitutions adoptées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale.

La charte québécoise établit un principe – le droit de savoir – et définit le cadre où peut être concrétisé ce droit : « dans la mesure prévue par la loi ». En 1982, l'État québécois se rend à cette obligation en s'imposant et en imposant à tous ses agents un régime d'accès à l'information qui couvre l'ensemble des documents détenus dans l'administration publique au sens large.

4. Donald C. Rowat, *Administrative Secrecy in Developed Countries*, New York, Columbia University Press, 1979, p. 23.

L'Assemblée nationale établit du même coup les modalités d'exercice de ce droit et détermine les exceptions qui restreignent ce nouveau régime de transparence⁵.

La loi québécoise sur « l'accès à l'information », on l'a déjà signalé, est l'œuvre du premier ministre de l'époque, René Lévesque, lui-même journaliste, qui a laissé une marque indélébile sur la pratique de ce métier au petit écran, au début de la télévision au Québec. Curieusement, ni l'engagement personnel de René Lévesque dans ce dossier au printemps 1980 ni la nomination d'un autre journaliste de grande réputation – Jean Paré, directeur de *L'Actualité* – à la présidence de la commission mandatée pour étudier la possibilité de mettre en œuvre cette forme de transparence administrative n'ont retenu l'attention des médias à l'époque. L'imminence du référendum explique probablement en partie cette situation pour le moins surprenante. Les journalistes se reprendront vite, et deviendront les chiens de garde de la Loi sur l'accès en présentant des mémoires étoffés et fort critiques lors des trois tentatives de révision quinquennale de cette loi (1987, 1992 et 1997).

Ce droit d'accès aux documents de l'administration publique, objet de la loi de 1982, est opposable à l'ensemble du secteur public, mais seulement au secteur public. Il est impossible, dans l'état actuel du droit, d'invoquer l'article 44 de la Charte des droits et libertés de la personne pour tenter d'obtenir d'une société commerciale des documents sur ses activités⁶. Seul l'État, au sens large, qui a lui-même souscrit aux principes de la charte, est visé par ce droit d'accès. Et l'État peut fort bien modifier ou suspendre l'exercice de ce droit. C'est ainsi que, peu de temps après les attentats du 11 septembre 2001, l'*attorney general* des États-Unis a offert à tous les responsables de l'accès l'appui de ses services juridiques pour s'opposer devant les tribunaux à toute demande d'accès recevable, mais qui pourrait porter atteinte aux efforts engagés pour combattre le terrorisme. De son côté, le gouvernement fédéral canadien vient d'être saisi du

5. Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels, R.S.Q., ch. A-2.1.

6. À la suite de l'entrée en vigueur, le 1^{er} janvier 1994, de la Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé, toutes les entreprises sont obligées à une certaine forme de transparence.

rapport d'un groupe de travail qu'il avait mandaté en vue de remettre à jour la loi d'accès adoptée par le Parlement fédéral en 1982. Enfin, le ministre des Relations avec les citoyens vient de confirmer publiquement l'imminence de l'enclenchement de la révision quinquennale de la loi québécoise d'accès à l'information.

En somme, la mise en place de régimes d'accès à l'information découle d'une décision prise par l'État lui-même ; c'est également l'État qui se charge de les mettre en œuvre. L'exercice de ce droit favorise certes la liberté de la presse, mais il s'inscrit dans un autre registre : l'accès à l'information, au sens habituel de cette notion, vise avant tout la transparence administrative. C'est, pourrait-on résumer, l'inscription de ce droit nouveau dans la théorie ou, mieux, dans la doctrine classique de la pratique démocratique. Il s'agit en fait de l'un des multiples mécanismes de contrôle imaginés pour freiner toute forme d'absolutisme, selon la vision stimulante du regretté Gérard Bergeron⁷. La transparence qui résulte de l'institution d'un régime d'accès permet au citoyen d'exercer ce droit de regard ou de contrôle, ce que les théoriciens contemporains qualifieraient sans doute d'*empowerment*.

La transparence et l'outil qui y mène – l'accès à l'information – représentent de nouveaux moyens mis à la disposition des journalistes pour jouer leur rôle fondamental et indispensable dans l'exercice du droit de savoir qui est inscrit dans la charte. C'est dans ce même sillon – le droit à l'information – que les journalistes ont situé leurs campagnes, leur combat en faveur du pluralisme de l'information, contre la concentration de la presse, de façon plus précise contre la concentration de la propriété des médias. Cette démarche est à la fois compréhensible et louable, mais, sans vouloir donner dans l'argutie juridique, l'approche paraît surprenante. Le pluralisme des sources d'information et la diversité des points de vue constituent un atout indispensable au développement d'une authentique vie démocratique. Ce pluralisme découle-t-il pour autant du droit

7. Gérard Bergeron, *L'État en fonctionnement*, Québec et Paris, Les Presses de l'Université Laval et L'Harmattan, 1993, p. 25-32.

de savoir lui-même ? La proposition va paraître outrageuse à certains, mais cet indispensable pluralisme ne trouve-t-il pas assise plus forte dans le rejet de toute forme de monopole ? La question n'est pas théorique, elle s'inscrit dans la transformation du discours politique auquel on assiste en Occident, en fait un peu partout dans le monde depuis la dislocation de l'empire soviétique.

Les implications de la gouvernance

Voilà maintenant près d'une vingtaine d'années que la notion de « gouvernance » s'est infiltrée non seulement dans le vocabulaire des dirigeants politiques, mais aussi dans l'appareil théorique de l'administration publique et de la science politique. Il n'est à peu près pas de domaines qui échappent à l'implantation ou au réaménagement de la gouvernance. Il est presque ironique de voir la gouvernance s'appliquer à l'État lui-même alors que cette notion a été popularisée au début des années 1980 pour faire contrepoids, pour suppléer au retrait de l'État.

En ce qui concerne l'accès à l'information, la notion même de gouvernance vise certes l'idéal de transparence dans la sphère politique, mais elle ratisse plus large en suggérant son extension à la plupart des autres secteurs de l'action collective. Il faut lire à ce propos les constatations et les conseils émis notamment par la Banque mondiale dans ses rapports annuels de la fin des années 1980. L'objectif fondamental de la transparence, composante essentielle de la plupart des « versions » de la gouvernance, est également pris en charge par les diverses tentatives de réforme ou de modernisation de l'appareil administratif. Au Québec, l'adoption au printemps 2000 de la nouvelle Loi sur l'administration publique – loi 82 – s'inscrit dans ce courant occidental inspiré plus ou moins directement par les thèses du *new public management*.

Cette loi modifie profondément la gestion de l'État en plaçant le citoyen au cœur de la réforme. Elle implique la responsabilisation des gestionnaires publics. À bien lire les postulats de base de ce nouveau « cadre de gestion », on voit se profiler la même exigence de transparence administrative. Cette transparence va bien au-delà de la publication *urbi et orbi* de

documents relatifs à la planification stratégique ou à la qualité des services offerts aux citoyens. Elle constitue en fait la réaffirmation et l'intégration, dans la loi de base de l'administration publique, des principes et des objectifs de la Loi sur l'accès. L'imputabilité en l'absence d'une réelle transparence administrative ne correspond à rien, si ce n'est que le slogan retient l'attention. Et la transparence passe nécessairement par la possibilité pour le citoyen de pouvoir obtenir de l'administration toute l'information, tous les documents qui lui sont nécessaires pour comprendre et apprécier l'adoption et la mise en œuvre des mesures et des décisions de cette même administration et de ses gestionnaires.

Peu d'attention a été porté à cette dimension pourtant essentielle de la nouvelle Loi sur l'administration publique⁸ – loi 82. En fait, les observateurs et les hauts fonctionnaires, sollicités directement par cette loi, ont retenu surtout les obligations concrètes qui découlent immédiatement de l'entrée en vigueur de ce nouveau cadre de gestion : élaboration et publication de plans stratégiques et de déclarations de services aux citoyens. Il serait un peu simpliste, pour ne pas dire enfantin, de réduire à ces seuls documents et aux esquisses de bilans l'information qui fonde une réelle transparence. La loi 82 stipule certes l'obligation de transparence qui s'impose désormais à tous les gestionnaires de l'administration publique. Elle vient aussiachever la structuration de la mise en œuvre du droit d'accès à l'information assuré dans la Charte des droits de la personne et concrétisé, voilà maintenant plus de 20 ans, dans la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et la protection des renseignements personnels. Au droit d'accès à l'information défini et mis en œuvre en faveur des citoyens, la loi 82 ajoute maintenant une obligation qui vise les gestionnaires de l'appareil public. Souscrire à l'esprit de la Loi sur l'accès et y répondre de façon concrète et respectueuse, voilà ce qu'intègre le nouveau cadre de gestion.

Le droit à l'accès à l'information en est certes renforcé, mais il n'en demeure pas moins que ce droit se fonde sur des obliga-

8. Sur cette question, voir : Paul-André Comeau, « L'éthique au cœur du nouveau cadre de gestion », *Télescope*, vol. 9, no 1, novembre 2002, p. 21-24.

tions que l'État a lui-même définies et qu'il s'est imposé. Il est opposable à l'administration publique parce que l'État l'a d'abord édicté à l'initiative de quelques personnes ou sous la pression de certains événements. Le droit d'accès ajoute une pierre nouvelle à la nécessaire et constante édification de la cité démocratique. Il marque une étape supplémentaire dans l'adaptation d'un système dont le modèle se définit et se complexifie au gré des crises et de la mise en place de solutions qui prennent la forme d'institutions, de mécanismes administratifs ou même de lois en bonne et due forme.

La notion de « bonne gouvernance » pénètre maintenant tous les domaines de l'activité humaine, depuis la gestion d'une organisation non gouvernementale (ONG) jusqu'à l'aggiornamento des relations internationales, en passant par l'administration de la coopération, au développement. En fait, tous les lieux de pouvoir, là où se prennent des décisions qui touchent les hommes et les femmes, tous ces lieux sont implicitement visés par ce code et ce régime de conduite. Il est impossible d'imaginer au nom de quels principes cette gouvernance ne véhiculerait pas avec elle les mêmes exigences fondamentales dans ces autres champs où elle a vocation de s'appliquer.

Entreprises et sociétés financières

Comme si besoin était d'étayer davantage cette assertion, les scandales financiers des derniers mois prouvent à satiété la nécessité, l'obligation de revoir de fond en comble les principes et les pratiques de gestion des entreprises et des sociétés financières. Il suffit d'aligner les épisodes navrants et graves qui ont précipité la descente aux enfers de Worldcom, d'Enron, d'Adelphia, il suffit de dresser le relevé sommaire des enquêtes ouvertes à New York ou à Paris au sujet d'un certain nombre de mégasociétés, pour se convaincre de l'ampleur du problème et de l'urgence de s'y attaquer autrement que par de banals constats d'échec ou par des vœux pieux. C'est là que la gouvernance s'impose et que se dresse sa nécessité, non seulement pour redonner confiance aux investisseurs, mais surtout et avant tout pour assurer la saine gestion des sommes colossales investies dans ces entreprises. En fait, avec un retard d'une quinzaine

d'années, il s'agit tout simplement de mettre en pratique les conseils, les exhortations en faveur de la pratique d'une pleine et intelligente gouvernance prodiguée par la Banque mondiale à la fin des années 1980 alors que l'heure était au délestage de l'État.

Cette gouvernance vise le respect d'un certain nombre de principes associés à l'État de droit. Elle implique la mise en œuvre de la reddition de comptes, de l'imputabilité des gestionnaires, fussent-ils du secteur privé ou de l'État en déclin. L'une et l'autre démarches visent à « responsabiliser » la gestion des deniers, peu importe leur nature. Elles supposent, elles exigent une réelle transparence des décisions de gestion, à toutes les étapes de ce processus. La transparence seule favorise une lecture juste et permet une appréciation sensée des faits et gestes qui structurent toute démarche de gestion. En termes simples, la transparence est presque synonyme d'accès à l'information. La transparence ne règle pas tout, elle n'est pas la panacée qui écarte à tout jamais la fraude ou la malhonnêteté. Elle constitue pourtant un instrument de dissuasion à ce genre de comportement que l'on voit surgir sous tous les cieux et à toute époque.

Comment donner un sens à cette dimension de la gouvernance ? Comment concrétiser, dans le secteur privé, voire dans la société civile, cette forme d'accès à l'information qui fonde une vigie soucieuse des intérêts de tous les actionnaires et non de quelques initiés ? La question renvoie au cheminement accidentel ou impressionniste d'une quarantaine d'États ou de systèmes politiques qui se sont dotés de régime d'accès à l'information au cours du dernier demi-siècle. Dans la plupart, sinon dans la majorité de ces cas, l'adoption et la mise en œuvre de véritables lois d'accès – les *Freedom of Information Acts* – découlent d'une décision qu'expliquent les circonstances ou une impulsion, endogène ou non, au système politique. Dans tous les cas, ces lois sont ultimement le fait des régimes politiques qui en définissent eux-mêmes la portée et les modalités de mise en œuvre. En d'autres termes, c'est le système politique lui-même qui s'impose, de bonne grâce ou non, peu importe, l'obligation de la transparence en adoptant un régime d'accès à l'information.

À moins d'un miracle ou d'un phénomène exceptionnel, il est difficile d'imaginer qu'il en soit autrement à l'égard des sociétés financières commerciales. Le cheminement vers la transparence ne découlera pas tout logiquement de la pression des événements ou des scandales. L'éventuelle adoption de schèmes d'accès à l'information répondra ultimement aux pressions exercées de l'extérieur. Il peut s'agir de démarches lancées, par exemple, par des investisseurs institutionnels qui interviennent avec la double légitimité de leurs cotisants et de l'importance de leurs portefeuilles. L'obligation, à tout le moins une très forte incitation en ce sens, peut aussi provenir du système politique sous la pression de l'opinion publique pour tenter, par exemple, de calmer le jeu en période de scandales et de fortes incertitudes. Il n'est pas interdit de penser que la voie de la sagesse pourrait s'imposer aux dirigeants de ces sociétés privées sous l'influence de l'une et l'autre démarche.

Des porteurs de ballons doivent se présenter au bon moment. C'est d'autant plus vrai pour tout ce qui a trait aux considérations monétaires et financières. Au Québec, la sensibilité est encore plus vive dans ce domaine. À l'opposé de ce qui se pratique depuis déjà une bonne décennie de l'autre côté de la frontière, il est encore très difficile de lever le voile sur les salaires et autres avantages financiers concédés aux administrateurs de bon nombre de sociétés.

À ce chapitre, l'obligation s'impose de signaler le relatif silence, ces vingt dernières années, des médias devant l'absence de transparence des entreprises commerciales et financières. Ce silence ne diffère sensiblement pas de l'attitude presque révérencieuse de la plupart de nos concitoyens à l'égard des détenteurs du pouvoir économique. Certains journalistes des deux côtés de la frontière commencent depuis peu à s'interroger sur cette forme de complaisance, à tout le moins de réserve silencieuse manifestée devant les exploits des financiers et des entrepreneurs.

Peu importe les circonstances, l'adoption de schèmes de transparence, la mise au point de régimes d'accès aux documents paraît inéluctable dans un grand nombre de domaines où les gestionnaires contrôlent les avoirs et l'avenir des actionnaires. Ce serait se gargariser de slogans vains, pratiquer une parade

facile que d'invoquer rituellement la nécessité de revoir la gouvernance de ces sociétés sans franchir le pas qui mène vers l'amorce d'une réelle transparence. Il ne s'agit pas ici d'une pétition de principes, mais bien de l'énoncé d'une évidence : la bonne gouvernance est aux sociétés, aux entreprises et aux organisations ce que la mise en place des contrôles et contre-contrôles a signifié dans l'histoire de la démocratie de nos régimes occidentaux.

Conclusion

Écho au droit du citoyen à savoir ou concession de l'autorité étatique, peu importe les raisons à l'origine des lois en faveur de l'accès à l'information, c'est le pouvoir qui détermine lui-même le champ d'application de cette forme de transparence. Il promulgue la législation et établit les mécanismes et les institutions qui concrétiseront l'exercice du droit qu'il vient de reconnaître et de définir. Il ne faut entretenir aucune illusion à ce sujet. À moins de pressions constantes et d'un réel enractinement dans la culture politique du milieu, ce droit peut être remis en question ou singulièrement amenuisé.

À l'heure où les effets de la mondialisation pénètrent tous les secteurs de l'activité humaine, au moment où le pouvoir économique rejoint les individus de façon constante et cruciale, il n'est plus pensable de limiter la nécessaire transparence administrative au seul secteur politique. C'est ainsi qu'il faut lire le cri d'alarme lancé par Stephen Jarislowsky, gestionnaire de fonds privés, au nom de la Coalition canadienne pour la bonne gouvernance⁹. L'objectif des membres de cette coalition de gestionnaires qui gèrent des portefeuilles de plus de 500 milliards de dollars est de rétablir la confiance des investisseurs échaudés par la vague de scandales aux États-Unis. Un scandale de taille, des leaders qui se lancent en campagne¹⁰ sous le parapluie de la « bonne gouvernance » : les conditions ne diffèrent guère de

9. Valérie Dufour, « Le chien de garde des administrateurs », *Le Devoir*, 3 octobre 2002.

10. Michèle Boisvert, « La coalition canadienne se met en branle », *La Presse*, 1^{er} février 2003.

celles qui ont favorisé l'avènement des lois d'accès à l'information dans un certain nombre d'États de type démocratique. En schématisant à outrance, il y va, dans un cas comme dans l'autre, du maintien, du raffermissement ou du rétablissement de l'indispensable lien de confiance entre les citoyens (ou les actionnaires) et les détenteurs du pouvoir (ou les dirigeants des sociétés ou entreprises).

Quant aux lois d'accès à l'information, versions québécoise et fédérale, elles se sont certes implantées dans notre système politique. L'une et l'autre n'en sont pas moins en panne. Au Québec, la Loi sur l'accès adoptée en 1982 doit théoriquement être révisée tous les cinq ans. Cette remise à jour n'a eu lieu qu'une seule fois, à la fin des années 1980. Sur la scène fédérale, voilà maintenant plusieurs mois que le Groupe d'étude de l'accès à l'information a remis aux autorités canadiennes un rapport substantiel en vue de la révision de la loi fédérale, promulguée, elle aussi, en 1982, et rien ne se passe ; aucun signe n'émane des officines gouvernementales outaouaises¹¹. À l'évidence, ces lois ne seront actualisées et adaptées aux conditions du nouveau millénaire que sous la pression des médias ou à l'initiative d'un politique courageux ou visionnaire. Le droit à l'information, la bonne gouvernance constituent certes des titres qui fondent la mise en œuvre de l'accès à l'information, elles n'emportent pas automatiquement l'assentiment des détenteurs du pouvoir.

11. Rapport du Groupe d'étude de l'accès à l'information, *Accès à l'information : comment mieux servir les Canadiens*, Ottawa, juin 2002, 233 p.

Espace public et pratiques journalistiques

ANNE-MARIE GINGRAS

Professeure

Département de science politique

Université Laval¹

Tenter de lier les médias et la démocratie suppose qu'on considère les premiers comme une sorte d'espace public, un lieu de débat permettant aux citoyens et aux citoyennes de se constituer une opinion éclairée, de prendre connaissance des grands enjeux de société et de comprendre les conflits nationaux et internationaux. Le rôle prégnant des médias dans la démocratie apparaît avec une acuité toute particulière dès lors que la médiation des projets politiques, nécessaire pour obtenir l'aval de l'électorat, peut favoriser ou nuire à la transparence, à la rationalité et à l'accessibilité souhaitée de l'espace public, tel que le conçoit Habermas².

Notre espace public, pensé ici exclusivement en termes de médias, possède des caractéristiques fort éloignées de celles qui le rapprochent d'un débat public ouvert, sensible aux besoins de tous les groupes et fondé sur les enjeux liés à l'avenir de

1. Madame Gingras a publié en 1999, *Médias et démocratie : le grand malentendu*, aux Presses de l'Université du Québec.

2. Jürgen Habermas, *L'Espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1978.

notre collectivité. En effet, dans la fabrication des nouvelles³, des objectifs de nature commerciale transcendent souvent l'intérêt politique ou sociologique des événements, des considérations liées à l'organisation et la routine des médias viennent aussi brouiller le jugement sur l'importance d'un projet politique ou économique et, enfin, l'intérêt journalistique n'est souvent pas fondé sur l'effet politique ou juridique d'une décision. Ajoutons aussi que capter l'Histoire au quotidien est une mission fort exigeante, que les tendances politiques et les mouvements sociaux ne se laissent pas aisément cerner et qu'il existe dans les médias un fort risque d'assimiler les positions politiques qui se situent hors des canons traditionnels à de l'excentricité (pensons aux difficultés que représente la mise en forme systématique et dans un format médiatique, mais non exagérément sensationnel, des positions politiques de groupes anarchistes).

Ces considérations s'inscrivent dans une conception fort exigeante de la démocratie, un concept pour lequel deux précisions doivent être apportées. Tout d'abord, le flou qui entoure le concept de démocratie n'a d'égal que la multitude de ses représentations sociales ; la démocratie renvoie à des pratiques politiques, à des valeurs, à une culture politique et à des institutions de divers ordres. La démocratie est un régime institutionnel mais aussi – surtout – un ensemble de promesses (de liberté, d'égalité, etc.), un système à travailler, un idéal inachevé⁴. C'est à la fois un régime politique, une méthode de création de l'ordre social⁵, un processus fondé sur la décision collective, y compris dans le désaccord⁶, et un espoir de changement social. Le « sens flottant » de la démocratie « participe fondamentalement de son

3. Voir Florence Aubenas et Michel Benasayag, *La Fabrication de l'information. Les journalistes et l'idéologie de la communication*, Paris, La Découverte 1999 et Anne-Marie Gingras, *Médias et démocratie. Le grand malentendu*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1999.

4. Gilles Labelle (dir.), « La démocratie inachevée », *Politique et Sociétés*, 16 : 3, 1997.

5. Jean-François Thuot, *La Fin de la représentation et les formes contemporaines de la démocratie*, Cap-Saint-Ignace, Éditions Nota Bene, 1998, p. 29

6. L'expression « a regular pattern of disagreement » est utilisée par Boris Dewiel dans *Democracy. A History of Ideas*, Vancouver, UBC Press, 2000, p. 149.

essence⁷ » ; aussi les diverses conceptions de la démocratie s'appuient-elles sur des enjeux majeurs qui se trouvent au fondement des tensions sociales. Parmi ces enjeux se trouve le rôle du citoyen et de la citoyenne.

Ceci nous amène à la seconde précision concernant la démocratie. L'information qu'il est souhaitable d'y trouver renvoie, entre autres, au type d'information dont les membres d'un électoral éclairé ont besoin, au type de citoyenneté désiré. D'où l'intérêt de se pencher sur la compétence politique des individus, sur leur rapport avec l'information, leur insertion dans l'espace public, leur capacité de s'autoconstituer en société civile. Le type de démocratie et le type de citoyen s'appuient l'un sur l'autre, car le bon fonctionnement d'un régime politique dépend de sa correspondance, de son ajustement avec la manière dont les citoyens réagissent. En effet,

la qualité d'un régime démocratique s'évalue selon l'intensité de son inscription sociale, c'est-à-dire selon sa capacité à représenter non pas la société en général mais la société « réelle », la société dans l'intimité de ses contours, dans la multiplicité conflictuelle des intérêts qui la constituent, dans la diversité des acteurs qui l'animent, dans ses divisions et ses tensions. D'où le sentiment diffus que les institutions typiques de la démocratie moderne – les partis et les Parlements, par exemple – sont peut-être insuffisants pour mettre correctement en œuvre la coïncidence socialement revendiquée du politique et de la société⁸.

Toute démocratie – en fait toute organisation politique – est fondée sur une conception particulière de l'action ou de l'inaction citoyenne. Or, que nous enseigne la sociologie politique au sujet des compétences politiques de l'électeur et de l'électrice en Occident ? Quel enseignement peut-on en tirer pour cerner le rôle des médias dans la démocratie ? Depuis les années 1950, l'électeur tel que le décrivent les politistes s'intéresse peu à la politique, participe peu, possède des opinions politiques peu structurées et un niveau de conceptualisation politique faible. Le modèle du choix rationnel décrit, de plus, les comportements

7. Pierre Rosanvallon, *La Démocratie inachevée. Histoire de la souveraineté du peuple en France*, Paris, Gallimard, 2000, p. 10.

8. Thuot, *ibid.*, p. 7.

de l'électorat comme étant principalement mus par l'utilité et inscrits dans un contexte apparenté aux échanges économiques. Dans ces perspectives, le rôle des médias s'avérerait relativement peu pertinent pour la construction de la démocratie, le citoyen étant un animal politique paresseux que rien ne peut réveiller.

Une conception moins cynique consisterait à distinguer des parties de l'électorat plus ou moins politisé et informé : une première minorité active, une deuxième minorité totalement imperméable aux enjeux politiques et sociaux et une majorité relative, « flottante », identifiée au marais, à l'indécision, majorité susceptible d'être mobilisée lors des moments clés de la vie politique.

Ce portrait nous éloigne des modèles théoriques purs de la démocratie, mais en rappelle plusieurs par la multitude des rôles que tiennent les trois groupes de citoyens et de citoyennes. Pour certains d'entre eux, le modèle élitiste de la démocratie s'applique ; la politique est affaire d'expertise, les individus n'ont aucune appétence pour les enjeux collectifs et les médias ne servent de relais qu'aux moments cruciaux de décision collective comme les élections ou les référendums. Dans un modèle de démocratie pluraliste, on conçoit l'action publique comme le résultat de la compétition d'une multitude de groupes d'intérêt et la mobilisation des citoyens, concentrée surtout lors de moments hauts en couleur de la vie politique, est possible grâce, entre autres, aux médias. Une vision républicaine de la démocratie s'organise autour d'un espace public vigoureux à l'intérieur duquel des citoyens actifs échangent et débattent ; les médias jouent un rôle de forum non seulement en campagne électorale, mais en tout temps. Des variantes de cette vision ont été baptisées « démocratie forte⁹ », démocratie cosmopolite¹⁰ ou démocratie délibérative¹¹ dans lesquelles le rôle autoconstitué de la société civile se pose face à l'État. Plus on assigne un rôle actif aux citoyens et aux citoyennes, plus les médias peuvent être utilisés à des fins de bonne gouvernance ; la médiation s'ins-

9. Benjamin Barber, *Démocratie forte*, Paris, Desclée de Brouwer, 1997.

10. David Held, *Models of Democracy*, Stanford, Stanford University Press, 1996, p. 335 et suivantes.

11. Frank Cunningham, *Theories of Democracy. A Critical Introduction*, Londres, Routledge, 2002, p. 163 et suivantes.

crit ici dans le principe d'extension du principe démocratique, c'est-à-dire que l'exigence de démocratisation s'étend à des domaines de plus en plus nombreux (l'économie, la culture, etc.). « L'histoire de la démocratie, c'est aussi l'histoire de sa sortie hors du politique, de son inclination à déborder sur l'ensemble des rapports sociaux et à outrepasser la zone initialement circonscrite par le rapport entre le citoyen et le pouvoir¹². »

Face à des citoyennes et des citoyens actifs, l'information sert à outiller, à fournir des repères sociaux ; les médias deviennent la « carte géographique » du « terrain social¹³ ».

Cependant, il semble clair que les citoyens ne possèdent pas tous le même niveau d'intérêt pour la politique. Il y a ceux et celles qui peuvent utiliser les médias pour augmenter leur niveau de connaissances, débattre, confronter leurs opinions, et il y a ceux et celles de la majorité pour qui les médias doivent jouer un rôle plus élémentaire d'« éducation à la citoyenneté ».

L'information dont une démocratie a besoin consiste à satisfaire ces deux catégories d'individus et en particulier à mobiliser politiquement – à intéresser à la chose publique davantage qu'à cibler de manière partisane –, un objectif fort ambitieux dans le contexte sociopolitique actuel. En effet, le système politique libéral atomise les individus davantage qu'il ne les réunit autour d'objectifs communs ; il favorise l'enrichissement individuel davantage qu'il protège l'intérêt collectif et il suppose une cohésion naturelle qui émanerait des échanges entre les individus au lieu de la promouvoir par le débat.

Dans ce contexte, voici plusieurs suggestions, conçues sans tenir compte des impératifs commerciaux, auxquels sont soumis la majorité des médias¹⁴.

12. Thuot, *ibid.*, p. 23.

13. Ce qui n'est pas le cas pour des citoyens non politisés, qui n'emmagasinent pas les informations, parce qu'ils ne peuvent pas les organiser conceptuellement. Les médias accroissent donc les écarts de connaissances entre les groupes davantage qu'ils ne servent à augmenter le niveau général de compréhension du monde.

14. Certains spécialistes des médias soutiennent d'ailleurs que capitalisme et démocratie s'opposent. Voir Douglas Kellner, *Television and the Crisis of Democracy*, Boulder, Westview Press, 1990.

Premièrement, injecter de la complexité dans l'information : faire état de la complexité des événements et des phénomènes sociaux, ne pas transformer un puits d'interrogations en un tas de certitudes¹⁵, offrir davantage de contextes politiques ou historiques, présenter les informations d'affaires publiques aux heures de grande écoute et utiliser des expressions qui permettent d'augmenter le niveau de compétence politique des citoyens. La compréhension du monde social nécessite une familiarité minimale avec les abstractions, avec des schèmes politiques de base qui permettent de situer politiquement des acteurs, des projets, des partis, comme une « carte politique » : « Comme en géométrie analytique où le repérage de la position d'un point suppose un système d'axes à partir desquels on peut la définir, la construction de l'espace politique implique la possession d'un système de références proprement politiques permettant de s'y orienter¹⁶. »

Deuxièmement, hiérarchiser les conflits et tenter de concilier valeur médiatique et intérêt sociologique ou politique ; cela suppose de délaisser une certaine forme de journalisme qui vise à créer du lien social par l'amusement (par exemple le bonhomme Carnaval à la une des journaux de la ville de Québec). Cela suppose aussi de briser avec la politique-spectacle – le mélange des genres entre la politique et les loisirs en tout genre – à laquelle participent tant les personnages politiques que les médias. Le spectacle et la *starisation* servent souvent de prétextes pour attirer le lectorat ou l'audience vers un contenu moins ludique, mais rappelons qu'aucun élément de preuve n'existe concernant l'existence d'un auditoire attiré d'abord par le spectacle qui serait devenu miraculeusement studieux...

Troisièmement, débrancher les journalistes des communiqués de presse et des conférences, des relationnistes et des porte-parole officiels pour les assigner plutôt à des milieux où vivent et travaillent des individus : milieu communautaire, universités, fonction publique, entreprise privée, etc. Au moins un journaliste à temps plein par média pourrait aussi être responsable de

15. Expressions empruntées à Aubenas et Benasayag, *ibid.*, p. 104.

16. Daniel Gaxie, *Le Cens caché. Inégalités culturelles et ségrégation politique*, Paris, Éditions du Seuil, 1978, p. 81-82.

la couverture des « chiens de garde » des gouvernements : ombudsman, vérificatrice générale, Commission des droits de la personne, commissaire d'accès à l'information, commissaire à la vie privée, etc.

En conclusion, réfléchir à l'information dont une démocratie a besoin suppose d'abord d'accepter de décentrer son regard des contraintes commerciales ou organisationnelles des médias pour se concentrer plutôt sur la manière dont les citoyens et les citoyennes utilisent l'information. Une autre étape de la réflexion consisterait à définir comment la fabrication de l'information gagnerait à être modifiée pour devenir vraiment une carte géographique du terrain social, c'est-à-dire pour inclure des références proprement politiques permettant de situer idéologiquement les acteurs et les projets politiques... un exercice qui, pour être fructueux, doit engager l'ensemble de la profession journalistique.

Objectivity, the right to know, and the public interest : Three concepts in search of a theory

DAVID PRITCHARD

Professor and Chair

Department of Journalism and Mass Communication

University of Wisconsin – Milwaukee¹

The problems of journalism and the problems of democracy are inextricably linked. It is difficult to see how journalistic practices can be improved unless we make a clear link between the theory of the role journalism should play in a democratic society and the day-to-day practices of journalists and news organizations.

Having been a journalist myself for several years, I know that journalists never think about theory in the newsroom. And I understand why. Deadlines and competitive pressures, what theorists might call “production imperatives,” are a constant feature of journalists’ daily lives. Tomorrow’s paper has to go to press, and there’s always a “tomorrow” less than 24 hours away. In broadcast news, the deadlines come at an even more relentless pace. It makes for a hectic, and often exhilarating, professional

1. M. Pritchard est également Senior Scholar au Center for Canadian-American Policy Studies. En 2000, il a publié *Holding the media accountable : Citizens, Ethics and the Law*.

environment. But not an environment that lends itself to calm reflection about the ideal role of journalism in a democratic society.

My days as a journalist are behind me ; now I'm a journalism professor. When I meet my classes at the beginning of each semester, I always ask the students whether they read the morning newspaper. In a class of 40 journalism students, I generally have three or four who will say that they had read the paper that morning. My next question is whether any of the students actually subscribe to a daily newspaper. Typically, none of the students has a subscription. The few students who do read a daily newspaper generally find a used copy lying on a table in a coffee shop or on the bus. They do not actually pay for the newspaper.

All of this is very interesting to a middle-aged news junkie of a journalism professor. So I talk with my students some more. I ask why they don't read newspapers. (They don't watch much mainstream television news either, by the way.) The question usually leads to a discussion in which three themes emerge very clearly.

First of all, the students – remember, these are students in a Department of Journalism and Mass Communication – tell me that they think the newspaper is boring. The coverage of government and democratic processes is boring. And they don't like to be bored. Their lives, and the things they care about in the community, are not reflected in the local newspaper. The stories about politics and democratic processes are written in an insider jargon that they have trouble understanding, and when they do understand it they have a hard time seeing how a story relates to their lives or to the lives of their friends and family. The emotionally flat, value-neutral tone that characterizes so-called objective journalism is a big turn-off to them. My students don't see their lives as dull, sterile, or value-free, but to a great extent that's the picture of the community that mainstream journalism presents.

The second theme in some ways contradicts the first. Students really dislike what they see as the relentless negativity of the news media. So much coverage of crime and unhappy people, so much chasing after petty scandals, so much emphasis on the imperfect private lives of public figures. The media are helping create a culture of cynicism in the United States and Canada,

and the students would prefer to have some hope and some idealism.

All of this brings me to the third theme. Students' interest in becoming journalists wanes as they get a clearer picture of what mainstream journalism is like these days. They probably decided to study journalism at the university level because they liked to read and write, because their high school teachers had told them they were good writers, because they were curious about the world, because they liked interacting with people, and because they thought they could get a job doing all of these things. Students come to university eager to learn more about the real world of journalism. What they find out doesn't appeal to many of them who hoped to become journalists. When one recent student entered the university, she wanted to be a newspaper reporter, she told me, but what she learned in her early journalism classes was that being a journalist isn't much different from being a stenographer. She learned that reporters go to press conferences or other pre-planned events, listen to what somebody says, and write it down. This student had wanted to be a journalist because she wanted a job that offered an outlet for her creativity. The message she received from our journalism program was that there is no place (or at least very little place) for creativity in journalism.

The comments I heard from that young woman are typical of those I've often heard from students over the past decade. The sentiments the comments express may explain much of the migration in American universities away from the study of journalism toward the study of public relations and/or advertising. Many students believe that public relations and advertising provide outlets for their creativity. Rightly or wrongly, they think their journalism classes train them to be little more than note-taking, inverted-pyramid-writing AP-stylized robots.

To sum up: Young adults are a very problematic issue for traditional news organizations. No longer can such news organizations assume that they will have much of an audience or much in the way of high-quality young journalists to fill vacancies in the newsrooms of North America.

These are very practical problems. Let me make some the very practical suggestion that journalists, and especially news

managers, take some time to think seriously about some of the theoretical concepts that inform their work.

Many will question the notion that theory is practical. I will let Alexis de Tocqueville, who wrote *Democracy in America* after touring the United States in the 1830s, answer the question. De Tocqueville worried about what he thought was an excess of pragmatism among Americans. “Nowadays the need is to keep men interested in theory,” he wrote. “They will look after the practical side of things for themselves.”

He added : “Confining ourselves to practice, we may lose sight of basic principles, and when these have been entirely forgotten we may apply the methods derived from them badly. We might be left without the capacity to invent new methods and only able to make a clumsy and an unintelligent use of wise procedures no longer understood.”

Can it be that mainstream North American journalism at the dawn of the 21st Century represents “a clumsy and an unintelligent use of wise procedures no longer understood?” It would be a harsh critique, to be sure. To begin to understand whether the critique is valid, let’s examine three theoretical concepts journalists sometimes invoke to justify why they do what they do.

OBJECTIVITY

Journalistic objectivity is very popular in North America. Survey after survey show that sizeable majorities of citizens in both the United States and Canada believe that journalists and the news organizations for which they work should be objective. Surveys of journalists show the same thing. Objectivity is an article of faith in Canadian and American journalism, a central element of what Florian Sauvageau and I a few years ago labeled the “credo” of mainstream journalism.

But how are we to define this objectivity that so many people hold so dear ? Is it nothing more than neutrality, an unbiased reporting of both (or all) sides of a question, regardless of the reporter’s opinions? One problem is that simple neutrality would lead to absurd reporting, such as giving the false statements of

Holocaust deniers the same prominence as the true statements of those who have documented the Holocaust.

For some people, objectivity consists of a commitment to report the truth, whatever it may be. The problem with this conception is that journalists' methods are not well suited to ascertaining "truth." And for a very broad range of issues, there is no agreed-upon truth. Reasonable people can disagree about the best model for health care in Canada, about the wisest policy for the United States to follow in the Middle East, about whether the Maple Leafs will have a better team next year than the Canadiens.

Let's push the reflection a bit farther by accepting the ideal that news should not be influenced by the personal opinions of journalists or by the corporate interests of media companies. And let's assume that even if journalists lack methods to arrive at big truths, they are capable of finding and accurately reporting facts. So far, so good, but there's no getting around the fact that story selection is inherently non-objective. Once a journalist is told to do a story on a certain topic, he or she may be able to gather and report accurate facts to produce a story untainted by personal bias or corporate interest. But the decision to assign the journalist to do a story on Topic A rather than on Topic B is hardly objective. Rather, such decisions are contingent on a matrix of organizational imperatives that have very little to do with providing citizens with an interesting and relevant view of the world in which they live. Lance Bennett, a political scientist at the University of Washington in Seattle, makes the provocative claim that "the news is biased not in spite of, but precisely because of, the professional journalism practices intended to prevent bias." Bennett notes that the practices generally grouped under the label "objectivity" (e.g., organizing news coverage by government beats, inverted pyramid styles of writing, the quest for balance, willingness to cover artificial pre-planned events such as press conferences) systematically favor the reporting of narrow, official perspectives while at the same time fostering the impression that "objective" news is a comprehensive representation of reality.

Ordinary citizens do not see their lives or their concerns reflected in such news. The irrelevance of much of what passes for

news in the mainstream outlets may help explain why political talk radio has become so popular throughout North America. People thirst for emotion and values in discussions of news and public affairs. They see their lives as multi-dimensional and multi-colored, filled with value choices and sometimes even with suspense. No one would claim that right-wing talker Rush Limbaugh, who reaches more than 15 million listeners every day throughout the United States, or André Arthur in Quebec City provide good journalism, but they are successful because they occupy the terrain of emotions and values about public affairs that the traditional media have abandoned in their quixotic quest for objectivity, balance, and neutrality.

At best, striving for objectivity creates an unhealthy disconnection between the world depicted by journalists and the world experienced by ordinary citizens. At worst, “objective” news is little more than stenography of a type that reinforces the power of various social, economic, and political elites. However persuasive it may seem in the abstract, the concept of objectivity when put into practice is not a satisfactory basis for the kind of journalism that would enhance democracy by increasing both citizen understanding of public issues and citizen participation in democratic processes.

THE RIGHT TO KNOW

If objectivity as a cornerstone concept does not produce journalism that meets the needs of democratic life, we need to find another key concept. Journalists throughout North America, and especially in Quebec, often have advanced “the public’s right to know” (*le droit du public à l’information*) as a basis for a more socially responsible journalism.

You can find assertions of this right in the mission statement of the Quebec Press Council, which says that its *raison d’être* is to “protect freedom of the press and to defend the public’s right to accurate, complete, and high-quality news” (“protéger la liberté de la presse et de défendre le droit du public à une information exacte, complète et de qualité”). Virtually identical language is prominent in the ethics guidelines adopted by *la*

Fédération professionnelle des journalistes du Québec: “Journalists have the duty to defend freedom of the press and the public’s right to news” (“Les journalistes ont le devoir de défendre la liberté de presse et le droit du public à l’information”). In September 2002, Diane Lemieux, Quebec’s minister of culture and communications, referred to the right when she created an advisory committee to make recommendations about news diversity. Mme Lemieux said, “Our overriding objective is to ensure the public’s right to diverse and high-quality news” (“Notre préoccupation première est d’assurer le droit du public à une information diversifiée et de qualité”).

Let’s examine the presumed right to news, or right to know, a bit more closely. One problem is that the parameters of the right are not very clear. To what kind of news or what kind of information is the public supposed to have a right? Is there a right to have news about governmental actions only, or does the right extend to news about businesses, which may have an influence on society as important as that of government? Does the public have a right to news about the personal lives of public figures? And if the media – and ultimately the courts – actually gave serious consideration to the right to know, would citizens gain the right to any information that a news organization had gathered? Could the news media be obligated to publish or broadcast information simply because citizens wanted to know it? At first glance, such questions seem ridiculous, but in an interactive world where citizens are increasingly able to choose the news and information they wish to receive, such questions cannot be avoided by advocates of the right to know.

There are no cut-and-dried answers to these questions. Indeed, the questions aren’t even asked very often. The lack of discussion over the meaning of the presumed right stands in stark contrast to the constant debates over the meaning of objectivity. It may be that the public’s right to know is nothing more than a way for the press to assert rights not in its own name, but in the name of the public. This may be good public relations for the press, an institution the public does not hold in very high esteem, but the empty concept does not provide a satisfactory guide for journalists who need to decide what stories to cover and how to cover them.

Beyond the difficulties of defining the so-called right to know is the broader question of whether the creation of a “right” is the best way to foster the kind of journalism that would stimulate citizens to play more active roles in democratic life. A rights-based discourse implies a legalistic approach in which there are winners and losers, because rights granted to one group tend to diminish the freedoms that can be exercised by other groups. It is far from certain that such zero-sum games are the best strategies for fostering quality journalism and a healthy democracy.

THE PUBLIC INTEREST

A more promising concept than either objectivity or the right to know is a concept with direct theoretical links to the quality of democratic life: the public interest. The concept is widely used. All regulation of broadcasting in the United States, for example, is based on the “public interest, convenience, and necessity.” In Quebec, the FPJQ’s ethics guidelines states that “news of public interest must freely circulate” (“Les informations d’intérêt public doivent circuler librement”) and that “journalists serve the public interest and not personal or special interests” (“Les journalistes servent l’intérêt public et non des intérêts personnels ou particuliers”).

The concept of the public interest does not lend itself to simple definition. The Quebec Press Council notes that “it is practically impossible to define public interest in a precise way” (“Il est pratiquement impossible de définir l’intérêt public d’une façon précise”). But the impossibility of a simple or simplistic definition of the public interest could be seen as a strength of the concept, rather than a weakness. The very process of arriving at a definition of the public interest in any given case mirrors the ideal of democratic deliberation – a process in which all voices are heard, all points of view considered. Making the process of definition more complicated is the fact that in industrialized societies many “publics” co-exist. All in all, defining “the public interest” is an inherently fluid and subjective process. The definition does not remain fixed, but rather evolves as culture and society evolve. A concept more at odds with the traditional notion of objectivity could hardly be imagined !

What might a journalism of public interest look like? Obviously, it would take many forms, but let me sketch out some possibilities.

First of all, decisions made in a newsroom oriented to the public interest would focus more on careful thought about what the kinds of information that would be relevant to citizens' lives than on the traditional government-oriented event coverage (e.g., press conferences, routine crime, statements of political figures). This would require a news organization's staff to be aware of the kinds of information citizens wanted and needed.

Proponents of civic journalism would do surveys and focus groups, essentially borrowing the tools of marketing, to learn about citizens' needs and desires. This is not necessarily a bad idea. But it is not enough. The news staff must determine which values – which subjective values – it wants to guide its news decisions. A news staff that fails to examine its values in a conscious and deliberate fashion is doomed to providing news that does little more than report on the powerful segments of society.

Imagine, if you will, a news organization that had determined that its coverage of its community would reflect its desire to improve the quality of democratic life in the community by fostering greater participation in democratic processes, by favoring the reduction of various kinds of inequalities in the community, and by promoting social justice in all its forms. The intentional result would be a form of advocacy journalism that nonetheless could be fair, accurate, and non-partisan.

In one sense, the only difference between such a journalism and journalism the way it is usually practiced in Canada and the United States would be the intentional nature of the advocacy. Traditional North American journalism, lost in the fog of the ideology of objectivity, unintentionally provides advocacy journalism for the status quo.

What would be the objection to a journalism consciously focused on the public interest, as a news organization defined it? Skeptics often claim that the owners of newspapers and television stations would never consider it because they'd think it would cost more and result in smaller audiences than does tra-

ditional journalism. A valid objection, perhaps, if indeed a journalism of public interest would cost more and bring in less revenue.

But research from the United States suggests that journalism focused on the public interest can actually improve revenue for news organizations. Using data obtained from Knight-Ridder, which owns about 20 dailies in the United States, University of North Carolina journalism professor Philip Meyer measured the extent to which each of the newspapers exercised social influence and social leadership. He found that the newspapers that most consciously tried to be influential were also those that had the best economic performance (as measured by the rate of subscription renewals and advertising rates). In another study, this one of about 400 daily newspapers in the United States, Meyer found that the newspapers which were most profitable with those that had the greatest number of journalists, adjusting for circulation size. Studies of this kind demonstrate that good journalism can be profitable.

CONCLUSION

It is time to infuse the current debates about media performance, in the United States as well as in Canada, with new ways of thinking. In both countries, the policy agenda focuses on media ownership, which is irrelevant to the ordinary citizen and of uncertain relevance to democratic processes, instead of on media performance, which is important to the ordinary citizen and vital to democratic processes.

It is only natural for media companies to focus on questions on ownership. But it is too bad that the FCC and the CRTC are fixated on questions of ownership rather than content. Both regulatory agencies have essentially stopped regulating media performance. We know, of course, that regulatory agencies are routinely “captured” by the industries they control. Because the media companies’, and thus the regulatory agencies’, stress is on questions of ownership, the interest groups that favor media policy reform also deal principally with questions of ownership.

The result is that questions of media performance end up being raised in the context of discussions about media ownership, using a language of rights and freedoms. All of this works in the media companies' favor. It's a conceptual home-court advantage, if you will.

It's time for scholars and journalists to create conceptual frameworks for debates about media performance. The discussion really shouldn't be about "rights" or about media ownership, but rather about the conditions under which democracy in all its aspects – political, social, economic, cultural – can flourish.

*Liberté de la presse :
droit de propriété et
indépendance rédactionnelle*

Freedom of the Press

Proprietorial Freedom and

Editorial Independance

THOMAS GIBBONS

Professor and Dean

School of Law, University of Manchester

There have been some remarkable displays of free press rhetoric in English law over the past decade. It has intensified since the Human Rights Act 1998 came into force, although it has always been fed by the jurisprudence of the European Court of Human Rights (and to some extent United States free speech doctrine). Nevertheless, the rhetoric has not been matched by an adequate appreciation of the press as an institution, nor of journalism as its practice, nor of the media's role generally in a democracy. In this paper, I discuss ways in which the law might be able to reflect those issues and, in particular, give special weight to editorial and journalistic values. While the discussion draws mainly from English law, the argument is not jurisdiction-specific and applies equally¹ to Quebec in particular and Canada in general.

1. Taking into account the different constitutional arrangements that apply.

The Legal Status of the Press and Journalists

It is curious that the law does not actually make much special provision for the press. The idea of freedom of the press is merely an instance of the right of individuals to express their opinions freely. It is still generally the case that, as Dicey put it, “the so-called liberty of the press is a mere application of the general principle, that no man is punishable except for a distinct breach of the law”.² For the law, therefore, it is the proprietor of a newspaper who is significant, as an individual who has rights but also legal liabilities. The law does not recognise any special claims made on behalf of the press, represented by editors and journalists, as distinct from the owners of their newspapers.

For many, the law’s approach will be regarded as wholly unrealistic. It does not recognise the significance of the institutional nature of the media. It may thereby overlook the power that the media can wield. Furthermore, it does not treat the positions of editors and journalists as potentially worthy of special recognition. From a legal perspective, editorial autonomy is simply the freedom that the proprietor allows to his or her editor, and journalistic independence is the freedom that is allowed by the editor. If there are disagreements between them, the law will not treat that as worthy of special consideration, other than to be resolved in accordance with the usual principles of employment and contract law.

Is there a case for giving journalists special protection?³ According to free speech theory, there should be especially strong reasons for controlling or interfering with communication, reasons that go beyond those that are normally used to justify the State’s interference with individuals’ conduct. The basis for this principle is the belief that freedom of communication is a major pre-condition for the discovery of truth and effective participation in a democracy.⁴ The free speech principle can be made to work well enough with individuals. But it does

2. A.V. Dicey, *Introduction to the Law of the Constitution* (1923), 8th ed., p. 244.

3. In this section, I reiterate ideas discussed in T. Gibbons, “Freedom of the Press: Ownership and Editorial Values” [1992] *Public Law* 279-299.

4. See generally T. Gibbons, *Regulating the Media* (1998, 2nd ed.) pp. 21-35.

not take account of the method of communication (and neither, incidentally, does it pay heed to the speaker's relative success in getting his or her message across to the intended audience). When the free speech principle is applied, not to individuals, but to institutions such as the media, it may not apply in a straightforward way.⁵

Proprietorial Freedom and Editorial Independence

Media institutions have various individuals whose interests may not coincide – journalists, editors, and proprietors. Proprietors are individuals who are entitled to express their views without interference in the same way as other individuals. They are different from other individuals because they have the enterprise and the finance to use a means of communicating their views efficiently – namely the media that they own. But from a strictly libertarian perspective on freedom of speech, this should make no difference to their position. The fact that proprietors have more resources to speak does not mean that their speech may be interfered with more easily. Journalists are similarly individual speakers. They are employed to speak, sometimes perhaps to say what they think, at other times perhaps to convey a particular point of view (such as the proprietor's). What they say may be significant for the free speech principle but the theory does not pay attention to motive – whether the journalist really believes what he or she says, or is merely a mouthpiece for somebody else, there is still a requirement for minimal interference with the speech expressed. Obviously, there is much potential for conflict when proprietors and journalists disagree. As for the editor, he or she sits between the proprietor and the journalist, managing journalists on behalf of the proprietor. Again, the editor may insist that the proprietor's views be followed, or allow journalists the freedom to express their own beliefs. Or the editor may impose his or her own views on the journalist.

5. See generally F. Schauer, *Free Speech: A Philosophical Enquiry* (1982) pp. 106-109; E. Barendt, *Freedom of Speech* (1985) pp. 66-77; Gibbons, above, n. 4, pp. 28-29.

Is this just a problem of organisational conflict? It might be said that this situation in the media is simply an example of the fact that many organisations have different levels of management with diverging aims and objectives. Usually, the problem is resolved by requiring all members of the organisation to conform or to find employment elsewhere. But the media are not like just any organisation, precisely because they deal with communication – and communication has important implications in a democracy. Given that that is the case, the interesting question to ask in the present context is: Why does it matter that editors and journalists might be expected to say what the proprietor wants them to say?

One significant characteristic of the media is the scale of their operations. The media can reach large audiences and readerships, so that one person's voice (the proprietor's) has the potential (at least) to exert a disproportionate influence on public opinion. But why should this matter? Provided that there is sufficient diversity in the industry (whether achieved through competition law, ownership rules or both), no single proprietor's voice should be able to dominate, and the public will have a range of viewpoints from which to choose.

This answer may help to quell any fears about excessive concentration in the media industry. But it does not deal with the relationship between the proprietor and the editor and journalists, and that suggests that the problem is not one of size. Suppose that some individual employs a team of writers and distributors to print a leaflet setting out his views about an issue and to deliver it to every family in Quebec. Is such a large-scale leafleting campaign the same as publishing a newspaper? The content may reach more readers than a newspaper, but are the writers doing what journalists do? Most people would say that mass publication of a leaflet is not the same as publishing a newspaper. The difference is that newspapers make the implicit claim that they are more than propaganda. Newspapers implicitly claim that they respect objective reporting, that they are prepared to present others' points of view, that editors exercise independent judgment about the stories and the line that they take. Newspapers may not always succeed in that aim, but they generally accept some such set of values as the standard for

critical appraisal of their activities. This does not mean that newspapers cannot adopt a particular editorial viewpoint but it does mean that that viewpoint is not confused with the facts that are reported. Insofar as journalists subscribe to those practices, they are more than mere writers. The craft of journalism is partly defined by its aspirations to objective and impartial treatment of news and current affairs. Even if they do not always live up to those aspirations, journalists would not want to be seen as writers of propaganda sheets. (Note that this perspective does not rest on a definitional argument, dependent on stipulating a definition of a “proper” media outlet. Rather, it is based on practical understandings about the nature of journalistic activity.)

So, how does this standard impinge on the relationships between institutional players in the media organisation? The answer is that it depends on what the proprietor’s aims are, and what impression is being conveyed to the readership. As with journalists, few proprietors would want their media outlets to be openly branded as propaganda sheets – they also aspire to journalistic objectivity, in theory. But if they really believe that, they must concede that journalistic values have priority over their own preferred use for their media outlets. One way of thinking about this is to say that free speech theory should be sensitive to motivation. In particular, the protection of free speech should be qualified by the representations that the speaker makes about the nature of the speech. So, if a proprietor holds out a publication as a newspaper, as upholding editorial values, he or she should be constrained from using the paper for purely personal propaganda. The issue is not one of censorship, then, but self-restraint.

From the audience’s or readership’s point of view, whether they are being treated as consumers or as democratic citizens, they need a clear indication about how they are to evaluate the proprietorial speech – and they need an independent guarantee about the status of the media outlet. This explains why journalists’ speech may take priority over proprietors’; if the public know that journalistic standards are being applied, they will feel more confident about trusting the content of what is published. Retaining public confidence in the veracity of the

media is actually an important dimension of the broader public interest in freedom of speech and diversity of information.⁶

So, placing constraints on proprietors' use of their ability to found a newspaper, by recognising the priority of the journalist, should not be seen as an interference with their freedom of speech. But is it an interference with their property rights? The direct answer is: Yes, but it is justifiable in the interests of free speech. (If they want to fund a newspaper, rather than a propaganda sheet, they are not entitled to do what they want with it.) But there is a clear tension here because the proprietor is being expected to continue financing an organ that may be publishing material with which he or she does not agree. The temptation is obvious: he or she will attempt to convey the impression that it is a newspaper, but will put pressure on journalists to favour his or her viewpoint. This is the crux of the proprietor problem. It is not that proprietors are being forced to spend money against their wishes. It is that they are likely to spend their money and mislead their audience or readership. Although I have focused on individual proprietors, for the sake of the argument, similar considerations apply to corporate media. While an individual proprietorial viewpoint is less difficult to detect, the corporation will have a commercial agenda to pursue that may be no less political and one-sided.

Institutional Protection of Editorial Independence

So, who is to monitor the situation? The principal burden falls on the journalists. But the price may be high for them – there is strong commercial pressure to collude in turning the media outlet into little more than a propaganda sheet. This is why some form of legal or regulatory protection has considerable value, as an institutional buffer to protect their integrity. But, how can editorial values be protected, so that editors and journalists can take an independent view, free from proprietorial pressures?

6. For other dimensions of the public interest, see Gibbons, above, n.3, pp. 288-290. This consumer interest/public confidence argument was not advanced there.

A number of options may be considered. One is to incorporate some protection into contracts of employment. The editor's contract could include the right to reject material provided by central management, the right to determine the contents of the media outlet (within the bounds of reasonable economic considerations and the established policy of the publisher) and the right to criticise the outlet's own group or other parts of the same corporate structure.⁷ However, it is not easy to enforce special recognition for the editor's status within the context of a commercial enterprise. Proprietors will want to maintain control of the ventures that they have financed, and, from a practical point of view, it is difficult to prevent them from employing individuals who can be relied upon faithfully to reflect their policies. Journalists would require similar kinds of protection against overbearing editors, therefore.

An alternative approach is to secure some form of institutional protection for the editor. An interesting approach, which has been suggested for Russian media law,⁸ provides guarantees of independence for an editor-in-chief, with provision for an editorial policy statement, worked out with the co-operation of the journalists concerned, and separate provision for the conduct of the media's management and commercial transactions. But the suggestion still left the supposedly independent editorial institution vulnerable, because its ultimate protection was no more than the integrity of the journalistic body itself. The British public service broadcasting model shows that the general approach can work to provide a buffer against state interference. In the commercial broadcasting sphere, editorial independence is mainly guaranteed by external regulation of the commercial licensees. In the British press, there are some examples of such institutional protection but they depend on the existence of some form of external scrutiny of the relationship between editors and their proprietors. Only one, involving the arrangements for the ownership of *The Guardian*, is really successful. The paper is

7. (Finer/McGregor) Royal Commission on the Press, *Final Report* (1977) Cmnd. 6810, para.16.3.

8. International Symposium: A New Framework for Media Ownership in Russia. Moscow, 9th June 2000.

owned by The Guardian and Manchester Evening News plc, which is owned, in turn, by The Scott Trust. Editors are employed on the basis that the paper “shall be carried on as nearly as may be upon the same principles as they have heretofore been conducted”⁹. The Trust selects its own members, thereby perpetuating its own values, and it selects editors very carefully. But, once the editor is chosen, the trustees do not intervene in editorial policy, whether or not it will affect circulation figures. Indeed, the Trust is used to subsidise the newspaper in times of economic hardship. The position of *The Guardian* is clearly unusual and can only continue because the Trust, as proprietor, wishes it to be so.

Another possibility is to draft a company’s articles of association in a manner that protects the editor’s position. But there can be no guarantee that they will not be changed.¹⁰ Again, it is possible to appoint independent directors to a media company to safeguard editorial values but, in moments of crisis, there can be no assurance that they will sacrifice the best interests of the company for journalistic principle.¹¹

Adapting Liability Rules to Protect Editorial Independence

A different approach is to focus not on structural protection but on general principles of liability. In adjudicating on media issues, courts have espoused some lofty ideals for the press. In the European Court of Human Rights, a set of themes is frequently repeated.¹² Discussing freedom of expression, the Court has maintained that it is an essential foundation for a democratic society (including material that offends, shocks or disturbs) and it is of particular importance for the press. In fact, “it is incumbent” on the press to impart information and ideas

9. See P. Schlesinger, *The Scott Trust* (1986, reprinted 1991) p.7.

10. See S. Koss, *The Rise and Fall of the Political Press in Britain* (1990) pp.1110-11.

11. Monopolies Commission, *The Times and Sunday Times* (1966-67) H.C. 273.

12. This paper does not discuss the ECHR jurisprudence. Accounts may be found in A. Nicol et al., *Media Law & Human Rights* (2001); Council of Europe, *Case Law Concerning Article 10 of the European Convention on Human Rights* (2001) Human Rights File 18, Strasbourg.

on matters of public interest and the public has a right to receive them.¹³ These themes are elaborated in various ways by the English judges. The role of the press as a particular kind of watchdog, an investigative “bloodhound”, is mentioned as providing a valuable service that uncovers fraud and incompetence.¹⁴ The results of a media campaign may frequently galvanise the authorities into action. However, the courts insist that journalists should not be careless with the truth in order to further their own self-interest (in obtaining scoops, for example), and reporting should not be based on conjecture or insufficient facts. The bloodhound role is connected with another role that the courts identify for the press, a vehicle for information. Its function is to collect, disseminate and comment on information.¹⁵ The reporter’s job is to alert and inform the public, and to explain events, in order to enable participation in public life.¹⁶

There is also much discussion of the public’s right to know and the role of journalists in realising it. It is clear that, notwithstanding strong statements in the European Court of Human Rights, there is no legal right that can be invoked by members of the public against the media to reveal information that they possess. Freedom of speech does not extend to requiring individuals to speak, and journalists are considered no different from individuals for this purpose. An interesting issue for debate is passed over therefore: the deliberate management of material by the institutional press is not the same as an individual’s use of information. Instead, the courts are acknowledging what are political claims by the public and ethical responsibilities of journalists. The elaboration tends to be circular, however: the right to know is defined in terms of publication in the public interest and the latter in terms of the right to know.¹⁷

13. *Sunday Times v UK* (1991) 14 EHHR 229; *Castells v Spain* (1992) 14 EHHR 445.

14. *Louchansky v Times Newspapers* [2001] 4 All ER 115; *Reynolds v Times Newspapers* [1999] 4 All ER 609; *R v Home Secretary ex p Simms* [1999] 3 All ER 400.

15. For example, *Attorney General v Guardian Newspapers* [1987] (Spycatcher injunction).

16. *Louchansky v Times Newspapers* (No.2) [2002] 1 All ER 652.

17. *Louchansky v Times Newspapers* (No.2) [2002] 1 All ER 652.

It is clear that issues of national security, a fair trial and the administration of justice more generally will qualify.¹⁸ So will information of real public concern, affecting life and liberty, such as public safety.¹⁹ Where personalities mislead the public about their lifestyles, the courts are also willing to acknowledge the public's interest.²⁰ In a general way, matters of political discussion will also be given considerable public weight, although a privileged category of political information is not recognised.²¹ Beyond that, there is no right to false information; rather, there is a public interest in having the media believed. So, journalists are expected to conduct careful enquiries. However, it is appreciated that to set the standard too high might inhibit journalistic endeavours although, in practical terms, little help is given: "are the public entitled to the information without further investigation?" It is implicit that all these headings of public interest are considered compatible with a democratic society but the courts are still feeling their way in terms of practical situations where the principle might apply.

Connected with the idea of a public right to know is the concept of responsible journalism. This issue has received a considerable amount of discussion by the English courts in the context of qualified privilege in defamation. The question arises when a journalist may claim that, notwithstanding some inaccuracy in his or her story, the provisional information is so significant that it should be published for the public's benefit. In responding to this claim, the House of Lords has handed down what is effectively a code of practice for those media that wish to claim privilege. The "guideline" passage requires the following points to be taken into account when the media's freedom of speech is weighed against matters of public concern: 1) the seriousness of the allegation; 2) the nature of the information and its public quality; 3) the source of the information (is it based on direct knowledge, does the source have an axe to

18. *Attorney General v Times Newspapers* [1991] 2 All ER 798, per Lord Jauncey at 423.

19. *Lion Laboratories v Evans* [1985] QB 526.

20. *A v B* [2002] 2 All ER 545.

21. *Reynolds v Times Newspapers* [1999] 4 All ER 609.

grind, was payment made?); 4) the steps taken to verify the information; 5) the status of the information; 6) the urgency of the matter (here it is recognised that “news is often a perishable commodity”); 7) whether comment was sought from the claimant; 8) whether the article contained the gist of the claimant’s side of the story (with point (7), there are hints of a right of reply here); 9) the tone of the article (does it simply raise queries or make allegations of fact?); 10) the circumstances of the publication, including timing (effectively, a residual catch-all point).²² In a later decision, it has been accepted that reasonable journalists may disagree about the necessity for publication, and it is too high a burden to say that privilege will apply only in the extreme situation where the newspaper would be open to legitimate criticism if it did not publish.²³

Of course, the idea of professional responsibility within journalism is fraught with difficulty. It is not clear that journalists have a common view of serving the public, if they see their function to empower the citizenry at all. The institutional realities of media organisations mean that journalists may not be able to be independent of the proprietor. Generally, journalists may be reluctant to describe their work as anything higher than a craft or trade, although Curran’s observation that news gathering tends to be made routine, as the mediation of authoritatively sourced information, suggests that there does exist the conception of professionalism understood by the courts. A general point, however, is that, if journalists do want to become more “professional” (perhaps the public journalism movement is a step in this direction?), they will need some institutional buffer to protect them against proprietorial interference. Oddly enough, although the English courts are possibly advancing a somewhat outmoded notion of journalistic responsibility, by starting to write it into the law, they are imposing it on the industry!

22. *Reynolds v Times Newspapers* [1999] 4 All ER 609.

23. *Louchansky v Times Newspapers (No.2)* [2002] 1 All ER 652.

The Media and Democracy

In terms of democratic models, the legal perspective appears to reflect what has been described as a “liberal minimalist” conception of democracy.²⁴ In stressing the importance of a free press, one case refers to “a modern participatory democracy” but it is recognised that such participation is limited and that the media should compensate for this by being “free active, professional and enquiring”.²⁵ The position is better described in terms of the media’s importance in disseminating information in “a Parliamentary democracy” to enable the electorate to make an informed choice.²⁶ Such a liberal minimalist view is satisfied with a constitutional framework that protects individuals’ rights, including the right to vote, and is content to characterise a system as democratic if it enables citizens’ views to be registered at the ballot box.

Interestingly, this account of judicial attitudes also fits with what Curran has called “traditional” models of the media’s role in a democracy.²⁷ They are characterised by the media’s championing the individual against an overbearing state, being of assistance to the citizen, but not actually effecting participation. In the “watchdog” role, the media are seen as monitoring the government and protecting the public from abuse of power. This requires them to be independent of the state, implying that a free-market economic base will be the best guarantee of free speech. From a democratic perspective, however, the media are not necessarily representative of the people on whose behalf they scrutinise government. Indeed, as Curran observes, the commercial media may be criticising government only to further their own ends, which might include the partisan objectives of their proprietors. Another role is that of “consumer representation”. This is the media depicted as the “fourth estate”, reflecting the views of the public when formal political institutions fail. Again, there may be serious doubts about the media’s

24. G. Stokes, Democracy and citizenship IN A. Carter & G. Stokes, *Democratic Theory Today* (2002).

25. *McCartan Turkington Breen v Times Newspapers* [2000] 4 All ER 913.

26. *Reynolds v Times Newspapers* [1999] 4 All ER 609.

27. J. Curran, Mass Media and Democracy Revisited IN J. Curran & M. Gurevitch (eds.), *Mass Media and Society* (1996) 2nd ed., pp. 81-119.

representativeness, mainly on account of their commercial organisation and objectives. Contemporary media tend to be fairly concentrated, highly capitalised (so making it difficult for new players to enter the market), and target mass readerships or audiences. Furthermore, as Curran also notes, the media actively shape (if not manipulate) their audiences, and this casts doubt on their ability to act as honest brokers on behalf of the public. The third role identified by Curran is the “informational”. In this, the media provide a source of material, which can be used by individuals in discussing politics or other matters. The media are a passive resource, whose benefit is to the marketplace of ideas. Yet again, the commercial structure of the media makes it unlikely that a broad range of information will be provided to allow a fully informed testing of ideas to take place. In criticising these traditional roles for the media, Curran’s aim is to demonstrate that democratic interests are not served if the media are simply left to the market and that, since the media are predominantly commercial, their claims to be acting in a democratic manner cannot be taken seriously. However, as democratic aspirations, the watchdog, representational and informational roles are wholly appropriate for the media. What is required is a mechanism for ensuring that they are actually realised.

It is beyond the scope of this legal-oriented discussion to review the various competing models of democracy.²⁸ But one that is especially appealing in an assessment of the media’s contemporary functions is the conception of deliberative democracy.²⁹ A normative approach, the principal aim is to harness the force of deliberation (or communicative power) for political decision making. It is implicit that wealth and political power should not be the basis for such democratic participation. To the extent that media organisations represent accumulations of wealth and, sometimes, political power, when a judgment has to be made about what is necessary in a democratic society, it may be worthwhile for us to assess it by investigating

28. In addition to Carter & Stokes, cited above, especially insightful is: C. Edwin Baker, *Media, Markets and Democracy* (2002).

29. For example, A. Gutman & D. Thompson, *Democracy and Disagreement* (1996); M. Warren, Deliberative democracy IN Carter & Stokes, cited above.

the deliberative potential of the action in question. The implementation of the UK's Human Rights Act 1998 has required the courts to consider specifically what is necessary in a democratic society under the European Convention on Human Rights (the Convention is not incorporated into UK law but legislation and judicial decisions must be compatible with it and its jurisprudence). The test involves proportionality, requiring that every restriction on freedom of speech must serve a legitimate aim, must correspond to a pressing social need and must be the least restrictive measure that can be used. In the English courts, three areas of interest may be mentioned.

In respect of privacy, the activities of the British tabloid press continue to raise concern. Since the ECHR also contains a right to personal and family life that can be overridden by, amongst other interests, the right to freedom of expression, a court's task is to balance the needs of speech and privacy in a democratic society.³⁰ The current view appears to be moving in favour of free speech and this could be interpreted as reflecting a more traditional view of what is required of a free press. Posing the issues in deliberative terms could lead to more restrictive decisions: possibly, all that a democratic society needs is sufficient information to make moral evaluations about individuals' lives, but without the detail that the tabloids would like to publish. It seems too extreme a view to hold that the mere existence of a free press would be compromised if it were not able to publish the gossip that feeds its circulation figures.³¹

The cases of Jamie Theakston and Naomi Campbell provide interesting material that could form the basis for a deliberative case study. Theakston, a BBC presenter of youth and teenage programmes, sought an injunction to prevent publication of information relating to his visit to a brothel. The court³² refused to ban publication of the fact of the visit. It also refused to ban publication of details of the activities that took place, not because they were matters of public interest but because they reflected the prostitutes' freedom to speak to the newspapers. But it refused to allow publication of photographs of the activities in

30. *Douglas v Hello!* [2001] 2 All ER 289.

31. *A v B* [2002] 2 All ER 545.

32. *Theakston v MGN Ltd* (2002) EWHC 137.

question, because they were especially intrusive into the claimant's private and personal life and publication would serve no public interest. Possibly, a deliberative analysis would strike the balance more favourably to the claimant.

Naomi Campbell, the international model, sought an injunction to prevent publication of details of treatment for her drug addiction. She conceded that the fact of her addiction might be published, in the light of her previous denials of its existence. But she objected to publication of information relating to her therapy, including photographs of her attending a clinic. The court³³ refused to ban the publication of that information, however, on the grounds that it had been justified in order to provide a factual account of the claimant's drug addiction that had the detail necessary to carry credibility. Again, a deliberative analysis might well conclude that there was not a strong democratic interest in that degree of credibility.

In relation to defamation, the importance of attracting individuals to political office itself may lead to the view that a firm factual basis for reporting is a minimum democratic requirement. In relation to journalistic privilege not to disclose sources, the courts have been moving to the view that journalists should also be expected to behave responsibly in this area. Thus, if the source has behaved dishonestly, or the journalist has not checked its provenance sufficiently, an adversely affected individual may be able to secure disclosure.³⁴

In all these situations, it may be asked whether the courts' decisions would be any different in respect of individuals – whether deliberative democracy can have a particular focus on freedom of the press. I suggest that it is indeed appropriate to focus on the institutional presence of a powerful medium and apply a test of deliberative potential in a more stringent way than would be imposed on ordinary citizens. It may be unacceptable to interfere with the conversation of citizens, even when they contain gossip and untruths. But it is not clear that the press should have an unrestricted freedom to gossip.

33. *Campbell v MGM Ltd* [2003] 1 All ER 224.

34. *Ashworth Hospital Authority v Mirror Group Newspapers* [2002] 4 All ER 193.

Merely raising these issues serves to concede how difficult it will be to settle principles of deliberative potential. But the advantage of focusing on (legal) principles of good journalistic practice in this way is that it avoids problems of defining what is to count as the press or journalism. It does not require media to change their practice unless they hold themselves out as serving a public, democratic interest. What is really interesting, however, is that the investigation of deliberative potential can be effected through the process of deliberative democracy itself. There is an opportunity here for a self-reflexive debate about what are the appropriate principles of journalism. The kind of discussion and principles offered by, for example, the British Press Complaints Commission is wholly inadequate for such a purpose, not only because it is funded by proprietorial interests, but also because it has no mechanism for structuring any broader debate by journalists about the appropriateness of their practices.³⁵ Yet such discussion is something to be encouraged within journalism itself, because it will thereby allow the law to incorporate the industry's self-regulation into its own standards.³⁶

Conclusion

To sum up, I have argued that there is a case for giving special legal recognition to certain editorial and journalistic values, rather than the press (or any other media) as an institution. This can be effected in two ways: the one is to secure organisational buffers for democratic journalistic values to be protected from proprietorial interference. The other is to develop principles of liability by reference to their deliberative democratic potential. In both cases, the deliberative aspirations of journalism itself will be crucial.

35. However, the United Kingdom Parliament's Culture, Media and Sport Select Committee's hearings into Privacy and Media Intrusions in March 2003 did produce some editorial introspection about the role of journalism and the efficacy of the Press Complaints Commission in self-regulating it.
See: <<http://www.parliament.uk/commons/selcom/cmshome.htm>>

36. In considering a request for an injunction relating to journalistic material, a UK court is required, under s.12(4) of the Human Rights Act 1998, to have "particular regard ... to any relevant privacy code". This includes the PCC's code.

*Quelle contribution
à la vie démocratique
faut-il attendre des médias ?*

Principles of a free press

The purpose of journalism

TOM ROSENSTIEL

Director

*Project for Excellence in Journalism (Washington)*¹

I'll give you a quick summary of the general press situation in the United States, tell you what journalism offers and doesn't offer to a democratic society, and what the essential ingredients of doing that well are. The general situation of the press in the United States, and to some varying degrees elsewhere, can be summarized as follows.

The number of outlets offering information is proliferating, and the audience for news is not growing nearly as rapidly. The consequence is that each of these news outlets is losing audience, has a smaller circulation and a smaller piece of the pie. All are struggling more than ever before for revenue.

In the United States, 70 % to 100 % of the revenue of news organizations comes from advertising. Only 30 % comes from circulation for most newspapers, while most television news is given free to the consumer and all the money comes from advertising. News organizations are cutting their costs, reducing the number of people they have to gather the news, and looking for ways to become bigger and create more economies of

1. M. Rosenstiel est coauteur de *The Elements of Journalism : What Newspeople Should Know and the Public Should Expect* publié en 2001.

scale, both to cut cost and offer advertisers efficiencies where they can buy cross-platforms, convergence, synergy, and the rest.

This, in a very thumbnail sketch, is the economic and technological overview that explains why the press operates the way it does today versus some time ago. These are realities that we cannot wish away, or pretend don't exist or could be changed dramatically with regulation. Now, what is the press for? What is its purpose? What difference does that overarching situation make? Why should we care?

The purpose of journalism, fundamentally, and from its very beginning, is to provide people with accurate information so they can be sovereign and self-govern. There was basically no journalism before the Enlightenment and the concept of self-government. Journalism grew out of a need of citizens. If they were to govern themselves, they had to have information to make decisions. So the most fundamental purpose of journalism is to make things transparent; to take the information once held by a few, that is, the royal family and by extension the power structure of England or another country, and make it available to many.

If you go back through history, even before what we could identify as journalism, which began in about 1604, the more open a society was, the more it had something resembling journalism. The more closed were societies, the less journalism they had and the less information was widely available.

Interestingly, this is not true of capitalism. You can close a society down and expand the capitalism in it, but not the journalism. It does not necessarily follow that the more journalism a society has, the better its democracy. That may be the situation we face in the United States; we have more outlets, more organizations, but perhaps lower quality, and that doesn't translate into a better democratic society.

Now I am not here to describe the ingredients of great journalism. I have been asked to talk about journalism's influence on democratic life. But there is some overlap there that's worth mentioning. What does journalism do? What is its effect? What does it provide? What does it mean to make information transparent, good or bad?

When you ask journalists and you look at research, they say journalism does a variety of things. It creates common knowledge in a society. It creates a common vocabulary, a common language for us to understand things. It defines community: who we are, where we live, what goes on. It offers a voice to the voiceless. Even from the very earliest days, this notion of protecting the least powerful in society and monitoring the most powerful existed. One of the first newspapers in England was called *The Spy*, which said that it would masquerade, and use in effect hidden identity techniques, to make information available. This was absolutely embedded in the concept of why journalism began in the first place.

This idea that journalism would, in a sense, create a public square that more people could participate in is not new. Research bears this out. Journalism, academics tell us, does not tell people what to think, but it does very powerfully tell people what to think about. Journalism has an unmistakable agenda-setting power. It is borne out in social science and psychological research and elsewhere. Journalism has another very important, and sometimes overlooked effect or value, and that is, as one journalist I know put it, to be “the plumb for society.” A plumb is what tells you whether you have a straight line when you’re building a wall.

Journalism is the one part of communication practice in our culture that is dedicated to finding what facts are true. Talk radio does not concern itself with verification. Movies and literature are there to sort of get at a hidden, deeper, philosophical truth, but they can play a little loose with the facts. Journalism alone, in our society, is dedicated to finding out what words were actually said, which direction was the car coming from, how many people died.

This is the very basic ingredient, the most elemental part of what a democracy needs. If it is going to solve problems, first it has to identify the problem, the parameters of what we are talking about. And before we create the public forum and all the other things journalism can do, getting the facts right becomes fundamental. This gives us an opening for what it is we require of journalism.

Journalism that fails to focus on what is significant fails the society. Journalism that identifies people who are famous with people who are important is not very nourishing. Journalism has the power, because of its agenda setting, to trivialize a society. Joseph Pulitzer said in 1904 that democracy and the press rise and fall together. Or Neil Postman, in the 1980s, said that the great risk of modern American communications is that we will amuse ourselves to death.

A press that fails to be a watchdog, to monitor the powerful, obviously is failing a democratic society. A press that panders to what is popular, including a popular political leader, because that's a way of hitchhiking on his popularity, building up circulation and making more money, fails society. A press that fails to be a skeptic fails society. The press can create a deeper meaning for an election by probing into what the politicians are saying, why people are acting the way they are or why the vote went a certain way. It can deepen the meaning of an election and lead to a higher quality of government. A press that gives you a very shallow understanding of what occurred in an election, why someone won, what voters want, where the country is going, can have a "shallowing" effect that leaves a leader without a mandate for where to take a country.

It's interesting to go back and see where journalism came from. In England, the first newspapers came out of coffee houses where people used to come and talk and share information. Enterprising publishers decided, "Hey! I could write down what is said in the coffee house and sell it on the street for a penny. People would buy it and learn things without having to go to the coffee house." The same thing occurred in France. In America, they weren't coffee houses. They were bars. They were called public houses and there was a log on the bar. Travelers would come and write down what they had seen in other places, and you could go and read the log. But mostly, you drank and talked. You would go there to argue and learn things. The owners of these public houses were called publicans, from which the word publisher evolved. So, journalism was literally conversation among citizens. And fundamentally, I think this is still the role it plays. It clarifies our need.

We need a seriousness of purpose in our journalism and we need a high perception of what being a citizen means, and the capability of a citizen. In effect, any time persons who call themselves journalists or are producing some kind of communication produce a story, implicitly they have a theory about the role of the press and the way citizens interact with information. In effect, they have a democratic theory that they are putting into play. Although they wouldn't think of it that way when they decide what is news and what isn't, or what people need to know and don't need to know, what will sell newspapers and what won't. They are making judgment on how stupid or how smart the public is. The philosophy of journalism that one practices flows, fundamentally, out of those assumptions.

Now, what is it that journalism cannot do if journalism is essentially conversation? I would submit that Walter Lippmann's metaphor of some 80 years ago, that journalism is a searchlight that spotlights problems and makes you aware of things, is still valid today. What is beyond the realm of even the very best journalism that we could expect? It would be, I think, to solve problems. Walter Lippmann said that what to make of the information that is in the searchlight falls to other mediating institutions in society. That is why we elect governments. Journalists act in the public interest, one hopes, but they are not designated by citizens to solve problems. In fact, they are fundamentally self-appointed. And, increasingly the technology of journalism and communications will make it more possible for anyone who wants to communicate or publish to do so.

Now, if this is what we can expect of journalism – to get it right, to tell us what actually happened and to sift out the rumors and the lies from the facts, to be a watchdog and to set an agenda that can both elevate society or trivialize it – what are the conditions necessary for a better journalism? I submit there are nine. But I would say another thing first, and that is that the nine elements of journalism are challenged by the technological and economic organization that I outlined in the beginning, the proliferation of outlets.

Someone in Silicon Valley said that the role of journalism in the 21st century, in addition to the historical roles that I just outlined, is to be a sense-maker. In an increasingly crazy and

diverse world where information comes from more places than ever, the citizen needs to know what he can believe, what he can trust. What does all this mean? How do I make sense of it? Not really what does it mean because ultimately, I think, each citizen decides that for him or herself. But, how can I decide what it means? So, if finding the truth, being a watchdog, an agenda-setter and a sense-maker are the things we need from journalism or hope journalism can realistically provide, what are the principles journalists need to know and society needs to encourage? Whether it's through legal structures or pressure from within a profession or a government intervention is not for me to say.

From the research of varying sorts we did – in-depth interviews, public forums, readings of history, scientific surveys of journalists – here are the things we could isolate as the common philosophy of journalism that already exists. Even though journalists avoid and resent group definition to some extent and even the notion that theirs is a profession, they actually share these ideas. And, interestingly, these ideas don't come so much from journalists themselves, but from how citizens interact with the news and have required journalists to provide them with over time.

The first principle is that the primary and pre-eminent allegiance or goal of journalism is to get at the truth, to get the facts and build from that. Without going into a long philosophical explanation, 99 % of journalists agree that there is such a thing as truthfulness they can arrive at. It may not be philosophical truth, but you might call it practical social truth, in the same way that we expect juries and judges to say, "These are the facts and this man is guilty of the crime." That truth may change over time, but this is our best obtainable version now. And we need that. Society essentially requires that to function.

Secondly, we require our journalists to hold their first allegiance to the citizen, the reader or the viewer. Every journalist we talked to said they believe in this. They believe ultimately that they work for the public, to the point where they would quit their jobs if they were asked by their employer to violate that trust. It's not uncommon for a journalist to resign on prin-

ciple and move around. Journalists believe they work in a higher calling in a sense and will gravitate. Their being journalists is not simply a function of where they happen to be employed. There's a craft, a professional sensibility and a commitment, an allegiance to public interest that travels with them. There are many examples of this, and it is the implied covenant that most readers and viewers share. They believe that a restaurant review is what the restaurant reviewer really thinks and that it is not influenced by who bought ads in the newspaper. Even in a lousy newspaper, this notion that journalism is not bought, at least in North America, is deeply felt. This is not true all over the world. One of the fundamental struggles in Latin America and elsewhere is that you can bribe a journalist to get an article in a newspaper. But, in the United States and in Canada, I understand, this is not the case... I hope.

The third fundamental principle and the essence of professionalism, to the extent that journalists would cede to a notion of professionalism, is that they maintain a discipline or a methodology for getting facts right. A method and a discipline of verification is the essential professional methodology of journalism. The difference between a good and a bad journalist is that one gets it right and the other doesn't. A good journalist can outline this methodology. This is an area where journalism education falls down rather profoundly and could reorient itself.

The fourth key principle is that journalists maintain some independence from the people they write about. It's okay to have an opinion, but it isn't okay to secretly write speeches for the politician, and then cover the speech that you actually wrote. That's the line between where a columnist is safe and where he or she has crossed the line. This notion of independence, by the way, is often confused with neutrality. I would differ with some of our earlier speakers who claimed the essence of objectivity is impartiality. I absolutely disagree. We give away Pulitzer prizes in the United States for opinion writing. So clearly, having an opinion can be encompassed in journalism. It really is the notion of independence that we are talking about. The history of the notion of objectivity flows out of independence and transparency and is in no way to be confused with the notion of

neutrality. The concept of objectivity was originally designed, in fact, to sort of contradict or supplant the idea of neutrality.

To monitor the powerful is the fifth key principle. To provide a forum for citizens to then engage in public debate after they learn what the press has to offer is the sixth. The seventh and eighth principles are also very important. They hold that one of the key tasks of journalism is to make the significant interesting, that journalism can entertain and write about sports and culture and should do all these things. But while doing that, even within these other realms, beyond politics and the public sphere, they must strive to make what is important clear and to put the news in some proportion to its significance. This is a responsibility: to keep the news comprehensive and proportional. And, finally, a necessary precondition for all of the other eight principles is that journalists need to be able to exercise conscience in their newsroom, to stand up to their boss and say this is wrong, the story is wrong or the story is racist, it is being misplayed or whatever else.

All of these conditions don't always exist, but they create the climate that breeds the healthy plant or the strong tree of journalism. There are many metaphors for what journalism could be, but the one I like best comes from Ted Koppell. He said that journalism is "map-making." It provides citizens each day with a map so that they can navigate their way through society. Leaving things off the map is a problem. If we distort the map by drawing in dramatic sea monsters about O.J. Simpson or something like that, distorting the significance of the event, the map becomes less reliable. So, what is it that journalism can provide to a society? A map. What is it that it can't provide? The way to build the roads.

Avoir une approche pédagogique

ARMAND DUBOIS

Directeur

Radio-Canada au Saguenay-Lac-Saint-Jean

Nouvellement installé au Saguenay, en entrant pour la première fois à la bibliothèque municipale de Chicoutimi, j'ai été attiré par cette phrase d'Aristote inscrite sur le linteau de la porte principale en signe d'accueil et qui accapare l'œil curieux du nouveau visiteur de ce palais du silence et de la réflexion : « Informer et documenter un peuple, c'est lui donner une âme. »

Le disciple de Platon dont l'œuvre a su traverser les âges et influencer de façon magistrale la pensée occidentale nous ramène à une question fondamentale : si la démocratie repose sur le respect de la liberté et de l'égalité des citoyens et que cette liberté et cette égalité reposent elles-mêmes sur la capacité du citoyen de pouvoir exercer des choix en tenant compte d'une information judicieuse, éclairée, diversifiée, bref, documentée à l'égard des options possibles, le peuple a-t-il perdu son âme ? Ou plutôt les médias contribuent-ils à lui faire perdre son âme ? À l'ère des grands réseaux, des autoroutes de l'information et de la mondialisation, les médias participent-ils à informer et documenter adéquatement le citoyen pour qu'il

exerce des choix libres et, par voie de conséquence, contribuent-ils à la vie démocratique ?

La réponse n'est pas simple, mais la question est importante. Nous sommes ici pour y réfléchir. Ce n'est pas le premier colloque qui s'y attarde et, espérons-le, pas le dernier non plus. Mais, chaque fois, on semble partir du même carrefour pour trouver des éléments de réponses, cette espèce de lieu commun : « Il n'y a pas de démocratie sans presse libre. » Je préfère libeller autrement cette phrase : « Il n'y a pas de liberté sans presse démocratique. »

Ce simpliste jeu de mots... en apparence traduit, à mon sens, la nature du mal qui afflige la route où circule l'information. Une route de plus en plus large, une autoroute, mais une route unique avec une pensée, un courant dominant qui laisse à l'abandon les petits sentiers, ces chemins où la responsabilité du citoyen se construit, c'est-à-dire cette disponibilité, cette accessibilité à une diversité de sources, celle qui pré-existait avant l'arrivée de l'autoroute. Cette diversité, c'est ce que je qualifie de presse démocratique. Une diversité qui permet, donc, au citoyen de développer un sens critique en s'appropriant plusieurs « savoirs » sur la même information. C'est alors qu'il lui devient possible d'exercer sa liberté. Par contre, la presse libre de la première expression, c'est cette belle autoroute que tous doivent emprunter, faute d'autres chemins. Attrayante au départ par sa capacité de rejoindre un grand nombre de citoyens et de leur offrir une variété de contenus, elle devient au fil du temps de plus en plus terne, elle s'engorge, elle fait circuler tout son monde dans la même direction, elle se concentre au sein d'intérêts de plus en plus limités dont l'objectif prioritaire s'articule autour de la rentabilité économique. Parce que les motifs que sous-tend cette concentration ont trait d'abord et avant tout à la rentabilité et à la compétitivité des entreprises de presse.

Mais nous ne sommes pas là aujourd'hui pour dénoncer les effets pervers de la concentration de la presse, même si l'on ne peut jamais occulter vraiment ce phénomène. Tentons plutôt de discerner l'information nécessaire au maintien de la démocratie et à la responsabilité que nous avons, nous qui travaillons au sein des médias, de favoriser l'étanchéité de la toile démocratique.

D'abord, malgré tout le matériel technologique qui nous entoure, je ne crois pas que nous soyons bien différents de nos aïeux. De tout temps, les anthropologues nous apprennent que l'être humain a eu besoin d'articuler des messages pour exprimer et satisfaire ses besoins. Lorsque Théophraste Renaudot fonde sa *Gazette* en 1631, c'est d'abord par privilège royal pour répondre un besoin de sécurité du territoire. On y apprend dans le premier numéro que le roi de Perse, avec 15 000 chevaux et 50 000 hommes, assiège un village à deux jours de Babylone.

Et c'est par des histoires qu'on apprend à parler, à sourire, à découvrir le sens et l'importance d'articuler des messages. Si, en 1871, on s'intéressait au carnet de voyage d'Henry Stanley parti à la recherche de David Livingstone, lui-même en quête de la source du Nil, berceau de la civilisation, encore aujourd'hui on s'intéresse au périple d'un Bernard Voyer ou au séjour d'une Julie Payette dans l'espace. Au même titre que le roi hier, nous nous intéressons à la protection de notre territoire et de la vie qui s'y déroule. Paradoxe incroyable, en dépit de l'explosion des moyens technologiques mis à notre disposition pour faire circuler nos messages jusqu'au bout du monde – il n'y a plus d'endroits secrets comme au temps de Stanley, le satellite est là pour nous traquer peu importe l'endroit où l'on se trouve –, ce qui a changé c'est la difficulté de rendre compte de ce qui se passe aujourd'hui en raison de la complexité de l'organisation sociale. Personne ne peut prétendre, comme au XVIII^e siècle, posséder l'ensemble des connaissances humaines. Au début du XX^e siècle, il fallait, je crois, 20 ans pour doubler la somme des connaissances de l'humanité, alors qu'aujourd'hui il faut à peine 18 mois. La tâche est devenue complexe pour les médias qui doivent être le miroir de la vie qui bat !

Voyez le dilemme : les politiciens doivent maîtriser, piloter et contrôler des décisions de plus en plus complexes pour assurer le bien commun au moment où ils maîtrisent, pilotent et contrôlent de moins en moins l'émergence des pouvoirs technologiques et financiers transnationaux !

L'universitaire français Marceau Felden a bien décrit ce paradoxe dans son livre *La Démocratie au XXI^e siècle*, en précisant « que les vraies questions de fond, c'est-à-dire celles qui sont à l'origine de la quasi-totalité des difficultés rencontrées par les

sociétés contemporaines, que ce soit dans leur fonctionnement ou dans leur développement, sont le plus souvent mal formulées, quand elles sont clairement identifiées. Ou tout simplement elles ne sont pas formulées du tout. On préfère davantage faire état de sondages que de questionner la pertinence des idées. Le vote ne perd-il pas son sens lorsque les sondages donnent à l'avance les résultats ? »

Et on sait qu'on peut influencer le résultat d'un sondage par la simple formulation des questions ! Voilà, on saisit l'importance de la responsabilité des médias vis-à-vis de l'exercice démocratique.

Comme on aime tous les histoires, on se rend compte aussi que celles qui nous intéressent davantage sont celles qui nous touchent de près. Nous sommes davantage préoccupés par le bambin heurté par le conducteur ivre à Saint-Patronyme que par l'explosion dans un quartier palestinien ou israélien d'une maison, où pourtant dix enfants ont péri de façon tragique. Il ne s'agit pas d'évaluer la morbidité ou de qualifier le niveau d'horreur. Tout drame reste un drame. Mais cet exemple illustre l'importance qu'on accorde à la proximité. Ce qui n'est pas mal en soi. Le problème apparaît quand cette proximité éclipse toutes les autres réalités : on risque alors de sombrer dans le sensationnalisme ou le jaunisme. À l'autre extrême, le fait d'éviter systématiquement de faire état de cette proximité pour n'aborder que les événements officiels ou d'envergure nationale et internationale risque aussi de nous faire oublier les préoccupations quotidiennes des citoyens et de les déposséder de leurs moyens d'intervention dans la Cité au sens grec du terme.

Le maintien de l'exercice démocratique demeure toujours, on le constate, un fil fragile sur lequel se balancent de nombreux funambules aux intérêts contradictoires. Les médias renvoient constamment de l'information sur les forces en présence.

Les diffuseurs publics contribuent aussi à maintenir l'équilibre des forces en présence. Combien y a-t-il de sujets qui ne sont abordés que par les médias publics parce qu'ils ne sont pas assujettis aux règles de la rentabilité commerciale ? Il faut donc réaffirmer leur place dans l'espace démocratique. Ce doit être un lieu où les idées s'expriment en toute liberté, où l'informa-

tion côtoie la critique et les opinions. Pour cela, il faut en préserver l'indépendance afin d'éviter de les asservir aux pressions commerciales ou au pouvoir politique. Les médias publics contribuent à préserver les principes démocratiques en permettant ainsi de créer un lien social crédible. Comme l'a écrit le sociologue Dominique Wolton : « [...] demain, les médias généralistes, dans un univers multimédia, interactif et encombré de réseaux, auront un rôle encore plus important qu'hier, car ils seront l'un des seuls liens de la société individualiste de masse.¹ »

En ce sens, il faut proposer une couverture large et enrichie de l'activité humaine dans le respect de ce qu'est le citoyen. Ça signifie qu'il faut avoir une approche pédagogique des informations à transmettre. Quand, par exemple, on se borne à faire un bilan olympien de l'occupation des civières dans les salles d'urgence, on ne fait que créer et renforcer chez le citoyen le sentiment qu'il ne peut rien y faire, pas plus que l'État, et qu'il faut donc donner crédit aux ténors de la privatisation qui, parallèlement, trouvent l'oreille attentive des médias sensibles au discours de rentabilité. Dans ce contexte, les règles démocratiques sont violées. Le citoyen est dépossédé de son pouvoir d'intervention : il se sent dépassé et ne voit pas d'autres solutions que la seule qui lui est proposée. Si on traite le débordement des salles d'urgence avec un souci pédagogique en tentant de comprendre et d'expliquer les raisons d'une telle situation (manque de lits de soins de longue durée, cliniques privées et CLSC fermés en soirée, pénurie d'effectif, transfert des budgets hospitaliers aux budgets de l'assurance médicaments et aux entreprises pharmaceutiques, etc.), alors là on donne la possibilité pleine et entière au citoyen d'interagir avec son milieu ou de modifier certaines de ses habitudes. On passe du discours compétitif au discours associatif. Ce changement de perspective permet aux règles démocratiques de s'exercer.

1. Dominique Wolton cité dans Sénat (France), « L'audiovisuel public en danger », rapport d'information fait au nom de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la nation sur le financement de l'audiovisuel, par Claude Belot, Paris, *Les Rapports du Sénat*, n° 162, 1999-2000, p. 31.

La compréhension des limites de ses propres libertés pour permettre à ceux qui nous entourent de profiter aussi d'un maximum de liberté est le début d'une conscientisation de ce qu'est vivre en communauté dans un espace démocratique. Je cite Wellmer : « La liberté communautaire est une liberté qui à travers les institutions et les pratiques d'une société, à travers les conceptions que ses concitoyens ont d'eux-mêmes, à travers leurs soucis et leurs habitudes, est devenue un objectif commun². » Un équilibre heureux entre proximité et rigueur, une préoccupation constante pour valider les préoccupations du citoyen, un souci maniaque pour assurer la diversité des sources et des contenus et une réaffirmation de l'importance de l'espace essentiel qui doit être consenti au diffuseur public, voilà à mon sens les éléments qui assurent à la démocratie sa viabilité dans un contexte où il devient de plus en plus difficile pour le citoyen de ne pas être crétinisé par l'avalanche de contenus vides dans une société où seule la rentabilité commerciale semble avoir la priorité. Pour protéger cette démocratie, les médias ont le devoir de ne pas confiner le citoyen au seul rôle de consommateur. L'information ne doit pas être passive, mais elle doit interroger le citoyen, le responsabiliser, l'amener à exercer son sens critique pour qu'il effectue ses choix librement et avec le souci des autres. Sinon, on risque fort bien de le confiner au silence.

Je termine par ces mots du maître d'Aristote, Platon :

« Ce qu'on dit est toujours plus clair que ce qu'on ne dit pas. »

2. A. Wellmer, « Modèles de la liberté dans le monde moderne, trad., *Critique*, juin-juillet 1989, XLV, n° 505-506.

Quelques travers du journalisme « à la québécoise »

ALAIN DUBUC

Éditeur

Le Soleil de Québec

*J'*ai modifié ma présentation pour tenir compte du fait que nous sommes parmi les derniers intervenants et que nous devons donc plus conclure qu'amorcer. Je vais également tenter de faire une transition entre les propos de Tom Rosenstiel et le débat que l'on pourrait avoir. Enfin, ma présentation sera colorée par le fait que je me présente ici en praticien et non en théoricien de l'information.

Un des éléments de la présentation de Tom Rosenstiel permet de mettre en relief une différence notable entre le journalisme américain et le journalisme canadien, et plus particulièrement le journalisme québécois. Tom Rosenstiel a insisté sur l'importance de l'allégeance des journalistes envers les citoyens. C'est un impératif qui me semble moins évoqué au Québec et cela s'explique sans doute par l'histoire de notre société qui a mené à un journalisme plus institutionnel que populiste. Mais il y a là un message pour beaucoup d'entre nous. Une certaine dose de populisme peut être extrêmement saine dans notre pratique. Elle permet entre autres de nous rappeler que nous sommes essentiellement des fiduciaires du droit du public à l'information et de la liberté de la presse.

Ce qui m'amène à l'objet de ma présentation : la façon dont les médias doivent remplir leur mission et jouer leur rôle. On a beaucoup parlé de la recherche de la vérité de l'information. Je voudrais ajouter quelques petits éléments parce que, m'a-t-on dit, on a critiqué, dans les discussions de l'avant-midi, la façon dont mon quotidien traitait le bonhomme Carnaval, ce qui me paraît illustrer l'existence d'un malentendu sur ce que sont et ce que doivent être les médias.

Nos obligations de serviteurs de la démocratie doivent nous amener à fournir aux citoyens des informations qui leur permettront de comprendre la société qui les entoure et de faire des choix éclairés. Mais l'environnement qui va nourrir le débat démocratique n'est pas seulement un environnement politique, c'est un environnement multiforme où la vie culturelle, la vie sociale, la qualité de la vie sont des ingrédients non seulement importants, mais essentiels, qui auront une influence considérable dans les débats politiques auxquels on associe d'habitude la démocratie. Donc, le bonhomme Carnaval, pour prendre cet exemple, tout comme d'autres nouvelles de proximité, en apparence anodines, permettent d'établir des rapports de complicité entre les médias et les citoyens ; ce sont aussi des reflets de la qualité de leur vie quotidienne qui ne sont pas dénués de signification. Nous ne parlons pas de ces choses-là, comme on le croit souvent, parce que les pressions économiques nous y forcent, mais parce que c'est un peu notre devoir de respecter et de décrire, comme des sociologues du quotidien, toutes les facettes de la vie des gens à qui l'on s'adresse.

Je voulais également parler du contexte économique dans lequel évoluent les médias et de toutes les questions liées à la concentration. Mais ce n'est pas tout à fait le cœur du débat ici. Je crois que ce sont des débats extrêmement importants, mais ils risquent d'occuper d'autres freins au développement d'une information de qualité, et plus particulièrement les obstacles intérieurs, ceux que les journalistes érigent eux-mêmes par leurs carences, par leurs oubliés ou par le folklore, par la culture qu'ils ont développée au fil des ans.

Dans le monde journalistique, il existe une façon de concevoir le métier, et ça va dans le sens de la présentation de

M. Rosenstiel, qui peut être un frein aux efforts du milieu pour s'acquitter correctement de sa mission.

D'abord, prenons l'exemple du *scoop*, qui représente, pour beaucoup de journalistes, un symbole de succès et de performance. Il y a une sorte de *scoop* qui est noble; c'est celui qui consiste à révéler les choses qui, sans cet effort, n'auraient jamais été un *scoop*. Mais on a glissé, sans doute à cause de la multiplicité des médias, dans une pratique que l'on peut qualifier de *scoop* temporel: on révèle maintenant une chose qui aurait de toute façon été connue demain ou après-demain. C'est une démarche qui est moins journalistique que mercantile et dont la principale finalité est de permettre à un média d'annoncer quelque chose avant ses concurrents. On quitte donc le champ de l'éthique journalistique pour entrer dans celui du commerce. En général, cette pratique fait très peu pour servir le public et pour nous aider à nous acquitter de notre devoir d'informer correctement, parce que ce genre de *scoop*, produit sous pression et à partir d'informations parcellaires, est le plus souvent tronqué et déformé.

Un deuxième élément de la culture journalistique est plus délicat à aborder; c'est celui de la protection des sources, qui fait partie des fondements de notre pratique et de nos droits. Dans certains cas, même si l'on peut en comprendre les fondements, cette pratique peut desservir le public et nous empêcher de nous acquitter de notre mission. Je le dis avec un peu d'inquiétude parce que je ne sais pas vraiment comment poser le problème. Parce que les médias sont souvent devenus des véhicules de fuites calculées, ils deviennent involontairement des complices de projets politiques dont on ne connaît pas la nature. Et très souvent, dans le cas de plusieurs nouvelles qui ont fait l'objet de fuites, l'authentique nouvelle n'est pas dans la révélation elle-même, mais dans l'identité de l'auteur de la fuite. En protégeant leurs sources, les journalistes privent le public d'un élément d'information fondamental pour qu'il comprenne les jeux de coulisses et les réalités du pouvoir.

Le troisième vice qui s'est développé au fil des ans, c'est, d'après moi, la culture de l'équilibre. Tom en a parlé dans son livre. Ce souci d'équilibre répond évidemment à une intention

noble, mais il est souvent atteint de façon tout à fait artificielle, par le recours à ce qui est devenu une industrie de l'équilibre, une industrie de *lobbies* qui n'a pas de fonction utile dans le débat public, si ce n'est celui d'alimenter les médias dans leur recherche de l'équilibre. Une foule d'organismes n'existeraient pas sans nous, et, en général, ils nous amènent à nous acquitter de façon tout à fait factice de notre devoir de donner une information complète.

Le quatrième élément de culture journalistique qui m'a frappé beaucoup au Québec, c'est la trop grande insistance sur l'éthique et la faible insistance sur la déontologie. Cela a amené les journalistes à définir le comportement professionnel souhaitable essentiellement en termes d'éthique, un cadre de référence calqué sur le monde de la justice et sur le monde de la politique où l'on insiste beaucoup sur les conflits d'intérêts et sur l'apparence de conflits d'intérêts et très peu sur les normes qui devraient amener notre profession à s'améliorer. Pourquoi pas plutôt une approche déontologique qui ressemblerait peut-être plus à celle de la profession médicale? On parle trop de conflits d'intérêts et pas assez d'indépendance, on parle trop de cadeaux et pas assez de rigueur et de maîtrise de nos dossiers.

Ce questionnement sur notre culture et nos pratiques me semble important parce qu'il y a une disproportion entre le pouvoir considérable que les médias peuvent exercer dans la société et leur propre conscience de ce pouvoir-là, entre leur influence et leur sens des responsabilités.

J'ai souvent l'impression que les médias et les journalistes n'ont pas mis au point les outils qui leur permettraient de vraiment encadrer leur profession, surtout quand on sait à quel point leurs gestes peuvent avoir des conséquences marquantes. Il y a une disproportion entre ce que nous faisons et la façon dont nous envisageons notre fonction dans la société. Ça se pose avec plus d'acuité dans une société comme la nôtre où les médias détiennent un pouvoir croissant. D'une part, à cause de l'affaiblissement des institutions démocratiques; ici, les Parlements ne jouent plus le rôle qu'ils jouaient, ce qui a souvent amené les médias à devenir, *de facto*, l'opposition politique. D'autre part, cela s'explique sans doute aussi par l'éclatement des valeurs,

des lieux d'expression et des points de vue qui rendent les médias plus importants dans les débats publics. Enfin, par la médiatisation de la culture, qui s'explique largement par la place de la télévision dans nos sociétés, qui a imposé son langage et sa culture et qui a coloré le fonctionnement de l'information électronique, mais aussi de l'information écrite.

Nous devons donc être conscients du fait que les médias et les journalistes ne sont pas uniquement des observateurs indépendants et extérieurs. Ce sont aussi des acteurs ; ce sont des acteurs dont les gestes auront une influence sur la vie démocratique. On en parlait tout à l'heure en évoquant la capacité des médias d'imposer leur agenda, et leur influence énorme, qui leur permet de définir les paramètres des débats et aussi de faire déraper, ou dériver ou évoluer selon le cas, des débats qui, sans eux, n'auraient pas suivi le même cheminement. Et ce n'est pas nécessairement négatif. Ce rôle peut être extrêmement sain. Mais, ce que je constate – et je l'ai vu comme journaliste et maintenant je le vois comme dirigeant d'une entreprise de presse –, c'est à quel point notre arsenal idéologique et nos grilles analytiques ne se sont pas adaptés à cette réalité-là.

Bien sûr, les médias ont des projets. Mais ces projets sont très souvent des projets implicites et des projets à court terme ; le désir d'influencer le débat, le désir de rayonner, d'avoir du renouvellement, de susciter des réactions. Mais ça ne s'inscrit pas dans une vision de ce que devrait être notre fonction dans la société. Entre autres choses, j'ai souvent remarqué qu'on pense très peu souvent à la conséquence d'une nouvelle que nous publierons, à la façon dont elle sera décodée, à la façon dont elle ira subitement s'immiscer dans un débat qui, autrement, n'aurait pas suivi le même cheminement.

Je prends un exemple. On le voit, il faut maintenant se poser très souvent la question au sujet du mécontentement des Blancs de la Côte-Nord face à des ententes qui vont favoriser les Autochtones. C'est une information importante de savoir que des Blancs sont mécontents et ne participent pas au consensus politique qui préside à ces ententes-là. Mais il est clair que la façon dont nous informerons sur cette colère des Blancs peut jouer un rôle crucial dans l'évolution du débat, dans la spirale, ou la crise politique qui pourrait éventuellement s'ensuivre. La plupart des

journalistes avec lesquels j'ai travaillé estiment que leur tâche s'arrête au moment où la rigueur factuelle de leur article a été établie, et croient que le cheminement de leur nouvelle ou de leur article, une fois qu'il sera publié, n'est pas de leur ressort.

Pourtant, cette façon de réfléchir au second degré me paraît de plus en plus primordiale. Elle devrait faire partie de notre façon de planifier l'information, de la gérer. Elle me paraît essentielle pour que les médias puissent jouer leur rôle.

Diverses attentes à l'égard des médias dans une société démocratique ?

Claude Ryan

Ancien chef du Parti libéral du Québec¹

Par médias, on entend habituellement toutes les formes de publication, imprimée, orale ou visuelle, qui contribuent à l'information de la population et à la formation de l'opinion en relation avec les matières d'intérêt public. Cette définition inclut les journaux quotidiens, la radio, la télévision, les hebdomadières, les périodiques et les revues spécialisées qui traitent de sujets d'intérêt public. Pour des raisons d'espace et de temps, je limiterai toutefois mes observations aux journaux quotidiens et aux stations de radio et de télévision.

Les attentes d'une société démocratique à l'endroit des médias tiennent en quelques mots très simples. On attend des médias qu'ils informent. On attend aussi d'eux qu'ils favorisent la circulation des opinions. On juge en outre nécessaire qu'ils s'acquittent de leur double mission dans des conditions de liberté les plus élevées possible. Il existe, je pense, un large consensus au sujet de ces attentes. La manière d'y répondre varie cependant beaucoup d'un média à l'autre, si bien que les

1. M. Ryan a également été directeur du quotidien *Le Devoir*.

éléments donnant lieu à un consensus véritable sont, somme toute, fort limités.

La mission première des médias est d'informer la population sur les matières reliées à l'intérêt public. La formule du *New York Times*, « *All the news that is fit to print* », résume bien ce premier aspect. Dans cette formule, deux expressions doivent retenir l'attention, soit les mots *all the news* et les mots *that is fit to print*. Les mots *all the news* incluent eux-mêmes deux éléments. Il faut que la matière publiée soit nouvelle, inédite. Il faut aussi qu'elle soit la plus complète possible. On juge de la qualité des médias au triple chapitre de l'abondance, de la diversité et de la qualité des informations qu'ils publient et selon la rapidité avec laquelle ils réagissent à l'événement. Certains médias publient des informations de qualité, mais en publient une quantité insuffisante, faute de ressources. D'autres se spécialisent dans les grosses manchettes ou font beaucoup de bruit, mais fournissent relativement peu de matière originale. Les stations de radio et de télévision, en particulier, possèdent une force de frappe immédiate supérieure à celle des journaux imprimés, mais le volume d'informations qu'ils diffusent dans une journée est bien inférieur à celui qu'on trouve dans les journaux quotidiens. Les reportages oraux ou télévisuels n'ont pas non plus la même durée que les reportages écrits. En outre, il suffit d'écouter la radio en particulier pour constater que, dans le traitement des affaires publiques, elle est fortement tributaire de la matière qu'on trouve chaque jour dans les journaux. Dans un numéro du *Globe and Mail* ou du *New York Times*, voire de *La Presse* ou du *Soleil*, on trouve beaucoup plus de matière substantielle, répétitions en moins, que tout ce que l'on peut voir ou entendre le même jour à la radio et à la télévision.

Parmi les informations dignes de publication, certaines sont pour ainsi dire obligatoires pour tous les médias. Un jour d'octobre 2002, par exemple, en plein cœur d'une campagne électorale où son siège était en jeu, un sénateur américain pas comme les autres, Paul Wellstone, périsait dans un accident d'avion. Le même jour, le président Bush accueillait de son côté son homologue, le président de la République populaire de Chine. Aucun quotidien, aucune station de radio ou de télévision, ne pouvait s'offrir aux États-Unis le luxe d'ignorer de tels événe-

ments. Pas plus qu'il n'eût été possible pour les médias canadiens de garder le silence pendant l'été de la même année sur le renvoi de Paul Martin et le départ éventuel de Jean Chrétien. Tous les médias doivent faire écho à ces événements marquants. Il y a cependant mille manières possibles de le faire. Par la manière dont ils réagissent à de tels événements, les journaux quotidiens réputés pour leur qualité donnent généralement le ton, autant par l'ampleur et la diversité des informations qu'ils colligent en très peu de temps, sur un événement donné, que par la manière élaborée dont ils les présentent.

La formule du *New York Times* se garde bien cependant de dire que toutes les informations doivent être publiées. Seules doivent l'être, selon cette formule, celles qui sont *fit to print*, c'est-à-dire dignes de publication. Cette expression indique que le métier de diffuseur ne saurait se borner à l'application machinale de règles toutes faites. Celui-ci doit juger si l'information qui lui est soumise pour publication est vérifiable, vraiment inédite et reliée au bien public. Il lui incombe toutefois d'interpréter le bien public dans son sens le plus large possible et d'avoir toujours, en conséquence, un préjugé favorable en faveur de la publication. Il doit également s'assurer que la nouvelle a été soigneusement vérifiée sous tous ses aspects, qu'elle est présentée de manière aussi complète que possible et suivant de bonnes normes de style. S'il décide de la publier, il devra en outre établir l'importance qu'il convient de lui donner et l'espace qui lui sera réservé. Devant les textes qui lui sont présentés, il doit enfin veiller à ce que les décisions relatives à la publication soient en conformité avec les normes éthiques et professionnelles du média qui l'emploie.

Cette dernière exigence est d'autant plus délicate qu'en régime de liberté d'entreprise les responsables de chaque média doivent aussi veiller à ce que leur produit intéresse le public et rapporte des profits au propriétaire. Exception faite des entreprises publiques, toute entreprise de presse est en effet une entreprise à la fois professionnelle et intellectuelle, d'une part, et commerciale, d'autre part. On peut discuter du bien-fondé de l'une ou l'autre dimension ou de la place qui devrait revenir à chacune. Mais, en dernière analyse, les deux dimensions sont essentielles. La qualité d'une entreprise se mesure au degré

d'excellence avec lequel elle s'acquitte de ces deux fonctions. Les tensions que crée la recherche constante d'un équilibre entre les deux fonctions sont énormes. En pratique, les normes de qualité professionnelle et éthique varient considérablement d'un média à l'autre et viennent souvent en conflit avec les objectifs de rentabilité commerciale. Certaines entreprises mettent l'accent sur la fonction commerciale au point de réduire à presque rien la fonction intellectuelle. D'autres se piquent d'accorder une large place à la dimension intellectuelle mais ne réussissent pas à boucler les deux bouts sur le plan financier. Afin d'assurer que chaque fonction sera traitée comme elle le doit, il est hautement souhaitable que soit maintenue à cet égard une cloison aussi étanche que possible entre la rédaction et les services commerciaux. Mais on doit aussi assurer l'unité de direction de l'entreprise. Il me paraît éminemment désirable à cette fin que les personnes investies du pouvoir ultime de décision soient capables de prendre en compte dans leurs décisions à la fois la dimension intellectuelle et professionnelle et la dimension économique et commerciale de l'entreprise.

Pour diverses raisons, l'information que publient les médias heurte souvent la sensibilité de leur public. Les médias doivent donc faire montre à cet égard de respect envers le public et d'une saine modestie. Dans certaines boîtes, les journalistes ne souffrent pas qu'on les critique ou qu'on les contredise. Il est néanmoins normal qu'ils soient tenus de rendre compte de leur conduite lorsque celle-ci donne lieu à des erreurs ou à des injustices. Les carences professionnelles des journalistes doivent en principe être corrigées à la fois par l'exercice d'une discipline efficace à l'intérieur de l'entreprise et par l'ouverture des pages du journal à la critique en provenance de l'extérieur. Il n'est pas souhaitable que l'État se mette le nez dans ces choses. L'État a cependant le devoir de protéger par des lois le droit des personnes et des institutions à leur réputation. Il lui incombe aussi d'encadrer par des balises appropriées l'exploitation des permis décernés aux propriétaires de stations de radio et de télévision. Thomas Jefferson était souvent exaspéré par la médiocrité des médias de son temps. Mais il concluait toujours qu'en démocratie le jugement du peuple est en définitive le seul moyen de disposer de ce mal. À condition d'être convenablement informé, disait-il, le peuple finit toujours par donner

sa préférence aux choses qui sont vraies, justes et bonnes. Il faut conclure avec Jefferson que la règle la plus sage consiste à mettre l'accent sur le maintien de la liberté plutôt que sur la répression des abus.

Ce qui vient d'être dit au sujet de la mission des médias sur le plan de l'information vaut aussi, *mutatis mutandis*, pour le rôle qu'ils sont appelés à remplir sur le plan des opinions.

Parce qu'elles existent sous l'empire de permis décernés par l'État, la coutume veut qu'en Amérique du Nord les stations privées de radio et de télévision s'abstiennent comme tel de prendre position dans les débats du jour. Depuis de nombreuses années, la plupart ont cependant pris l'habitude de présenter des animateurs-vedettes dont le discours se nourrit surtout de l'actualité et qui émettent des opinions sur tout et sur rien, le plus souvent sans posséder une connaissance sérieuse des dossiers dont ils traitent. La formule est maintenant implantée dans plusieurs stations de télévision. Plus souvent qu'autrement, les émissions de ce genre sont des émissions-spectacles plutôt que de véritables émissions d'affaires publiques. On y trouve rarement le souci d'approfondissement et d'équilibre qui devrait être la marque distinctive des émissions consacrées aux sujets d'intérêt public.

Étant moins soumises à des exigences de rentabilité, les stations publiques de radio et de télévision fournissent un apport plus riche que les stations privées en matière d'opinions. Les périodes consacrées à l'expression d'idées y sont plus nombreuses. La qualité des débats y est en général plus élevée. Les émissions consacrées aux affaires publiques sur les réseaux américains d'affaires publiques témoignent en général d'un souci très prononcé d'équilibre entre les principaux courants en présence. À Radio-Canada, par contre, les préoccupations du meneur de jeu et le vedettariat ont souvent pris le dessus ces dernières années sur la recherche de l'équilibre. Il incombe au public et aux intervenants sociaux et politiques de se montrer plus exigeants à cet égard.

La radio et surtout la télévision exercent une très grande influence sur la représentation que la population se fait des institutions politiques et des personnes qui œuvrent sur la scène

publique. Cependant, les personnes soucieuses d'information approfondie, les militants engagés au service de causes diverses et les décideurs éprouvent pour la plupart le besoin de lire les journaux afin de se faire une opinion sur les sujets controversés. Même s'ils doivent composer avec une concurrence de plus en plus vive et diversifiée, en raison de l'avènement de technologies plus récentes, les journaux demeurent des acteurs incontournables dans les débats politiques. En général, on attend d'eux une double contribution. Premièrement, qu'ils aient des opinions qui leur soient propres. Deuxièmement, qu'ils favorisent l'expression dans leurs pages d'une gamme variée d'opinions en provenance de l'extérieur.

Aux États-Unis et au Canada anglais, les articles publiés en page éditoriale sont censés exprimer la pensée du journal. En conséquence, ils ne sont pas signés. Décriée au Québec parce qu'elle constraint les membres de l'équipe éditoriale à l'anonymat, la formule des éditoriaux non signés favorise néanmoins une plus grande unité et une meilleure continuité dans la pensée institutionnelle du journal. La formule des éditoriaux signés favorise davantage l'expression personnelle et engage surtout les auteurs des articles. Elle n'est cependant pas dénuée d'équivoque. Dans les entreprises à caractère capitaliste, en particulier, le seul fait que le journal appartienne à telle personne ou à tel groupe implique, que cela soit explicité ou non, que certains paramètres doivent être respectés quand il s'agit de prendre position. Que les éditoriaux soient signés ou non, cette contrainte demeure, même si elle peut être occultée pendant un temps plus ou moins long. Les journaux qui s'en tirent le mieux à cet égard sont ceux, tels le *New York Times* et le *Washington Post*, qui appartiennent à des familles fortunées possédant une longue tradition de cohabitation respectueuse avec des professionnels de haut niveau. Une osmose qui a survécu jusqu'à ce jour aux changements de garde s'est établie dans ces journaux entre les propriétaires et les cadres supérieurs de la rédaction. Cette osmose semble être le secret de leur vitalité chronique. La situation du journal *Le Devoir* est unique à cet égard. Comme il a été créé pour défendre des idées et qu'il n'a pas de propriétaire identifiable, il est de sa nature même que les éditoriaux y soient signés.

De manière générale, en pensant surtout aux journaux quotidiens publiés au Québec, il me paraît raisonnable et sain :

- 1) qu'un journal qui veut être complet ait chaque jour une page où il exprime ses propres opinions et des espaces réservés à la publication d'opinions en provenance de sources extérieures ;
- 2) que, sur la base d'un consensus à tous le moins tacite, une distance raisonnable soit maintenue entre le propriétaire de l'entreprise et les personnes qui rédigent des articles éditoriaux ;
- 3) que soient évités le plus possible les changements brusques d'assignation au sein des équipes éditoriales ;
- 4) que les personnes appelées à rédiger des articles éditoriaux soient dégagées de toute contrainte syndicale pendant la durée de leur affectation à ce niveau ;
- 5) que, régulièrement, la possibilité soit donnée à des personnes représentatives de courants d'opinion divers de s'exprimer dans les pages du journal ;
- 6) que les responsables du journal disposent de la plus grande liberté dans le choix des textes d'opinion devant être publiés.

Une presse digne de ce nom est une presse libre. Autant il faut affirmer ce principe, autant il faut veiller par contre à ce qu'il soit autre chose qu'un slogan vide de sens. Chaque média doit obéir à diverses contraintes internes et externes. Aucun ne peut prétendre en conséquence à une liberté absolue. Il faut néanmoins viser à ce que les médias soient les plus libres possible. Une vigilance particulière s'impose à cet égard en ce qui touche le statut des propriétaires et des journalistes.

En ce qui concerne la propriété des médias, deux grands sujets d'inquiétude doivent retenir l'attention. La tradition canadienne a longtemps voulu que, par souci de préserver une diversité minimale, le propriétaire d'un journal quotidien ne puisse être en même temps propriétaire d'une station de radio ou de télévision dans une région donnée. En outre, il avait généralement été compris, pour la même raison, qu'une concentration excessive de la propriété dans la presse écrite devait être évitée. Or, plusieurs transactions survenues ces dernières années

ont fait sauter ces deux barrières sans que l'autorité publique se soit sentie tenue d'intervenir.

Au Canada anglais, le groupe Asper, en plus de posséder un réseau national de télévision, détient maintenant une portion très importante de la presse quotidienne et ne fait pas mystère de sa volonté d'imprimer une ligne commune aux journaux qu'il contrôle. Au déplaisir mal voilé de ses dirigeants, le *Globe and Mail* est tombé, pour sa part, sous la coupe de l'empire Bell, également propriétaire du réseau de télévision CTV. Au Québec, les journaux quotidiens, exception faite des journaux de Quebecor et du *Devoir*, sont tous possédés par le groupe Power. Dans la région métropolitaine de Montréal, le groupe Quebecor contrôle désormais, pour sa part, le quotidien ayant le plus fort tirage et les stations de radio et de télévision jouissant des plus larges auditoires. On invoque, pour justifier cette concentration accrue, des raisons de rentabilité et des objectifs de convergence. Cependant, on ne publie jamais de données solides, fiables et complètes qui permettraient de juger du bien-fondé de ces affirmations. On entend répéter pendant des années que tel journal a du mal à faire ses frais. Tout à coup, on apprend qu'il a été vendu à un empire de presse avec une plus-value fort avantageuse pour son propriétaire. Avant d'avaler tout ce que les chantres de la concentration véhiculent à ce sujet, il serait normal d'exiger d'eux des chiffres précis à l'appui de leurs prétentions. C'est ce que semble avoir omis de faire la Commission de l'Assemblée nationale qui s'est penchée en 2001 sur la concentration de la presse. La qualité de son rapport et de ses recommandations en a souffert.

Sous l'angle de la convergence, la concentration de la propriété dans les médias s'est avérée peu concluante aux États-Unis tant sur le plan financier qu'en ce qui a trait à la qualité de la programmation. Soyons néanmoins de bon compte en ce qui regarde notre réalité plus immédiate. Au Québec, la concentration issue des transactions survenues ces dernières années a produit à court terme des améliorations notables dans les journaux du groupe Power. À long terme, les journaux concernés pourront toutefois difficilement échapper au danger de l'homogénéisation graduelle de l'information et des opinions qui semble devoir être l'aboutissement normal de la convergence dont se

réclament les chantres de la concentration. Aussi, par-delà une certaine paix que l'on observe présentement, l'accroissement de la concentration demeure un sujet crucial d'inquiétude sous l'aspect de la liberté de la presse.

La situation actuelle concerne autant le gouvernement du Québec que le gouvernement fédéral. Il incombe au gouvernement du Québec d'assurer le suivi du travail exploratoire, et malheureusement trop timide au chapitre des conclusions, qui fut accompli l'an dernier par la Commission parlementaire de la culture. Une première démarche pourrait consister à obliger les propriétaires de journaux quotidiens à publier chaque année des renseignements précis sur la structure juridique et la situation financière de chaque journal. Une seconde démarche pourrait consister à fixer un seuil au-delà duquel toute concentration de la propriété devrait être carrément interdite. Quant au gouvernement fédéral, il devrait veiller plus efficacement à ce que la libre concurrence ne devienne pas un mot vide sens dans le domaine vital entre tous des entreprises de presse. L'enquête publique qu'un groupe de personnalités ont réclamée de lui à cet égard en 2002 est devenue nécessaire. Les milieux intéressés invoquent le principe sacro-saint de la liberté inviolable de la presse pour s'opposer à toute forme d'intervention étatique en ce domaine. Les mêmes milieux sont cependant moins soucieux de la liberté de la presse quand elle est menacée par la concentration excessive de la propriété entre les mains de quelques-uns.

Toujours au sujet de la propriété des entreprises de presse, il me semble que l'on devrait envisager la possibilité d'une collaboration efficace de diverses institutions à vocation à la fois économique et sociale, tels le Mouvement Desjardins, les Fonds d'investissement créés par les centrales syndicales, les mutuelles d'assurance, les coopératives agricoles, etc. L'appui de telles institutions était présent à l'origine du *Devoir* et lui a souvent été très utile par la suite. À tort ou à raison, j'ai l'impression que les dirigeants de ces institutions devraient s'intéresser davantage à ce qui se passe dans le secteur de la presse.

En relation avec la liberté de la presse, il faut aussi porter attention au rôle joué par les journalistes. Ceux-ci se répartissent en trois catégories : les cadres de la rédaction, les journalistes

salariés et les collaborateurs non salariés. Les deux premières catégories doivent surtout retenir notre attention.

Aussi longtemps qu'ils sont en place, les cadres disposent d'une marge de manœuvre élevée. Ils peuvent exercer leurs fonctions avec une liberté étendue aussi longtemps qu'ils jouissent de la confiance de leur employeur. Cette confiance peut toutefois disparaître à tout moment. J'ai connu des propriétaires de journaux qui ont manifesté beaucoup de respect pour la liberté professionnelle de leurs mandataires au niveau de la rédaction. Mais j'ai aussi connu des revirements d'attitude qui ont donné lieu à des congédiements soudains et arbitraires. Des ententes contractuelles garantissant aux titulaires un minimum de liberté et de sécurité et établissant clairement leur autorité semblent être la solution la plus désirable à cette situation. Souhaitables en soi, de telles ententes le sont encore davantage dans le contexte de concentration extrême de la propriété que nous vivons désormais. Elles devraient cependant émaner de négociations entre les parties intéressées, et non pas d'une imposition étatique.

Les journalistes salariés sont dorénavant regroupés dans des syndicats qui ont fortement contribué à l'amélioration de leur statut professionnel, de leur rémunération et de leurs conditions de travail au cours des dernières décennies. Le pouvoir de marchandage des syndicats de journalistes est renforcé par leur affiliation à une fédération agissante, laquelle est elle-même affiliée à la Confédération des syndicats nationaux. Ces liens ont permis aux syndicats de journalistes de s'affirmer. L'exercice de leur droit d'association par les journalistes ne saurait être remis en cause. Il est toutefois permis de s'interroger sur certaines modalités que revêt l'exercice de ce droit. Des questions se posent notamment au sujet de l'appartenance des syndicats de journalistes à une centrale syndicale. Celle-ci étant impliquée dans de nombreuses situations conflictuelles et appelée à prendre position dans pratiquement tous les débats de société, les journalistes reliés à elle par leur syndicat sont-ils en mesure de traiter de manière objective et impartiale des dossiers dans lesquels les intérêts de leur centrale sont en cause ?

Les propos qui précèdent véhiculent, j'en suis conscient, une vision qui privilégie l'expression écrite. On pourra reprocher à

cette vision, non sans raison, de ne pas faire une place suffisante aux facteurs nouveaux qui ont introduit des bouleversements radicaux dans le monde des communications et dont l'influence sur le rôle futur de chaque type de média continuera de se faire sentir. Nous sommes tous courts par un côté ou un autre, avait coutume de nous dire un de mes anciens professeurs. Je suis personnellement moins sensible à l'expression orale et visuelle et davantage attiré par l'expression écrite. En raison de la précision et de la rigueur qu'elle commande, l'expression écrite continuera, je l'espère, d'occuper une place centrale dans la manière dont les médias, y compris les médias électroniques, traiteront des affaires publiques dans l'avenir. Quant à la presse imprimée, elle a perdu le monopole dont elle avait longtemps joui et rien ne laisse présager qu'elle regagnera dans un avenir prévisible le terrain ainsi perdu. Elle demeure néanmoins jusqu'à nouvel ordre la source la plus riche et la plus fiable d'alimentation en matière d'information et d'opinions. Je souhaite pour cette raison qu'elle puisse poursuivre sa mission dans les meilleures conditions possibles de liberté et d'impartialité. Cela ne m'empêche pas de reconnaître l'apport précieux des autres médias au processus de lubrification des informations et des opinions qui doit se poursuivre sans répit dans toute société démocratique digne de ce nom.

Commentaires

Les médias doivent traiter de tous les aspects de la vie

RENAUD GILBERT
Ombudsman des services français
Société Radio-Canada

*J'*enchaîne sur les commentaires émis à propos de la présence des faits divers dans les bulletins de nouvelles de la télévision, ceux de Radio-Canada comme les autres.

Je reconnaissais qu'il y en a sans doute trop, comme ces nouvelles sur le bonhomme Carnaval, mais pas tant que ça... Le problème, c'est que ces nouvelles frappent notre imagination et qu'on les retient – pour de bonnes ou mauvaises raisons !

Au *Téléjournal* de Radio-Canada hier soir, la première nouvelle portait sur la décision du département d'État américain de réexaminer sa position sur la prise de photos et d'empreintes digitales des ressortissants canadiens nés dans certains pays arabes lors de leur passage à la frontière américaine : on entendait le ministre des Affaires étrangères du Canada, Bill Graham, se réjouir de cette décision. Au même moment, TVA ouvrait son bulletin avec une nouvelle triste reliée à l'Halloween ; un jeune enfant déguisé en fantôme venait de se faire tuer par un automobiliste à Saint-Gilles de Lotbinière.

Il n'était pas question du carnaval de Québec, mais de l'Halloween. Et il est bien probable que beaucoup de gens qui ont regardé cette première nouvelle sont restés accrochés à TVA.

La diffusion de ce genre de nouvelles est peut-être une des raisons pour lesquelles TVA domine dans les sondages.

Toujours le même dilemme : on voudrait bien parler tout le temps d'enjeux collectifs vitaux, de sujets d'intérêt public comme l'éducation ou l'emploi, mais force est de constater que les lecteurs du *Journal de Montréal* sont plus nombreux que ceux du *Devoir*... Et on en tire les conséquences. Pour beaucoup, la mort d'un enfant est un sujet plus important que l'obligation ou non de fournir ses empreintes digitales...

Le point de départ, c'est qu'un régime démocratique, c'est un régime de liberté. Mais, tout comme la liberté, la démocratie et l'information sont polymorphes, c'est-à-dire qu'elles s'incarnent de différentes manières, que l'on parle des peuples ou des nations, d'une communauté (sociale, économique ou culturelle) ou de groupes d'intérêt, ou encore d'un individu donné. Il me semble qu'il y a là une piste. Ainsi, l'information sur une chose apparemment banale comme la météo n'aura pas la même valeur pour tous : l'individu a besoin de savoir quel temps il fait ou fera pour prendre une décision sur sa manière de se vêtir ; le monde de l'aviation a besoin de savoir la température prévue pour faire décoller ses appareils et déterminer la route à suivre ; le gouvernement veut savoir si un ouragan l'oblige à des mesures d'urgence... Le gouvernement, lui, n'a pas besoin de se vêtir tous les matins !

Il en va de même de l'information sportive : *Panem et circenses*, reprochait le poète Juvenal à ses concitoyens romains. Mais pourquoi les gens n'auraient-ils pas le droit de s'amuser ? Est-ce que la description d'un match de hockey entre deux équipes (villes) rivales est un signe de moins grande santé d'une société que la description d'une guerre entre deux nations (villes) rivales ? Est-ce que l'une doit exclure l'autre ? J'admetts que la comparaison est douteuse, mais il ne faut pas exagérer dans l'autre sens !

On a peut-être trop tendance à identifier l'intérêt public et l'information « importante » au rôle que jouent les pouvoirs politiques et les gouvernements dans nos vies. Pourtant – et heureusement – les gouvernements ne contrôlent qu'une partie de nos vies : certaines activités leur échappent même presque

totallement, par exemple l'activité économique (avec la mondialisation !) et la vie intérieure (tout à fait personnelle).

L'information n'invente pas : elle est un reflet de ce qui se passe dans une société. Je comprends que les citoyens puissent devenir cyniques à l'écoute de l'information... Notre régime démocratique lui-même ne suscite-t-il pas ce cynisme ? Les partis qui nous gouvernent à Ottawa comme à Québec ont peut-être obtenu 50 % des sièges aux élections générales, mais ils ont obtenu moins de 50 % des voix. Et, à Québec, le parti qui gouverne n'a même pas obtenu le plus grand pourcentage de votes... Et puis ne peut-on penser que les citoyens ne trouvent pas leurs élites politiques très sérieuses lorsqu'elles affirment que l'indépendance se fera avec 50 % des votes plus un ? Un seul vote suffirait pour déclarer l'indépendance du Québec ? Sans compter les joutes parlementaires, les querelles fédérales-provinciales... Les journalistes rendent compte de ce qui se passe : ils cherchent à cerner ce qui est le plus significatif, le plus important, ce qui a le plus d'effet sur les citoyens. Mais ils sont souvent en butte à des incohérences, à des incongruités.

L'évolution des médias n'aide pas toujours les journalistes, non plus. Un exemple : en 25 ans, les extraits sonores des personnalités politiques (comme des autres !) à l'intérieur d'un reportage sur une actualité sont passés de 90 à 8 secondes ! Imaginez : le public a 8 secondes pour se faire une idée de ce que le ministre de la Santé a à dire sur le problème des urgences dans les hôpitaux. Les chaînes d'information continuent pourraient fournir un contrepoids, mais ce n'est pas toujours le cas. La concurrence fait que la diffusion intégrale d'une conférence de presse, dans les deux langues, rebute une partie de l'auditoire ; on se retrouve donc avec le même problème.

Injecter de la complexité dans les émissions d'information diffusées à la télévision est devenu de plus en plus difficile. L'information télévisée qui se construit à partir des images disponibles, a de plus en plus tendance à se construire sur les images les plus fortes. L'attentat contre le World Trade Center était conçu pour la télévision. À une autre échelle, l'accident du Concorde à l'aéroport Charles-de Gaulle n'a pas été traité de la même manière à la radio et à la télévision : les images en ont fait la première nouvelle à la télévision et une nouvelle bien secon-

daire à la radio. C'est pourquoi l'accusation de sensationnalisme contre l'information télévisée est récurrente. La radio et la presse écrite réussissent peut-être mieux à rendre compte de la complexité.

En fait, il me semble que l'information produite par les journalistes sera plus souvent qu'autrement un miroir de la société dans laquelle ils vivent. Il me semble donc que l'on ne peut écarter les faits divers – heureux ou malheureux – et les qualifier systématiquement d'insignifiants : ils sont porteurs d'une vérité et, ce qui importe, c'est qu'ils ne prennent que la place qui leur revient.

Je voudrais plutôt insister sur deux aspects de la pratique journalistique télévisée qui soulèvent beaucoup de questions et sur lesquels il me semble que l'on ne réfléchit pas assez.

D'abord ce que j'appellerais le journalisme d'approximation.

La technologie permet maintenant la diffusion en direct de certains événements au moment même où ils se produisent : les caméras continuellement braquées sur le World Trade Center ont permis de montrer le choc des avions sur les deux tours jumelles et leur effondrement. Cela a donné lieu à la diffusion de spéculations et de rumeurs de tout genre. Un seul exemple : le nombre de morts qui est passé de 10 000 victimes à environ 3 000, un chiffre sur lequel on n'a toujours pas de certitude absolue.

En télévision (plus qu'en radio), il n'y a plus de délai entre l'événement et la nouvelle. La logique de diffusion, c'est que montrer des images en direct et en temps réel, c'est mieux que ne rien montrer du tout. C'est aussi permettre au téléspectateur-citoyen de se faire lui-même une opinion sans le filtre du journaliste ; ce téléspectateur est capable de constater que l'information est incomplète, qu'elle se construit à tâtons. Mais jusqu'où peut-on se permettre de diffuser des images qui, même si elles sont exactes, n'ont pas de sens en elles-mêmes ? Jusqu'où peut-on se permettre de diffuser des rumeurs, de spéculer sur ce qui arrive ou ce qui est arrivé ? Quand on sait que le téléspectateur n'est pas rivé à son antenne, qu'il n'aura jamais une information démentie ou complète. Cette pratique a certainement des conséquences sur la crédibilité de l'information et elle ex-

plique en partie le cynisme de ceux qui la « consomment ».

Ensuite, il y a le traitement de la violence.

C'est assuré que nous sommes dans un monde violent, que les nations et les citoyens sont armés plus qu'ils ne l'ont jamais été dans toute l'histoire. C'est vrai qu'il y a des guerres un peu partout sur la planète, que des citoyens s'entretuent tous les jours avec des armes à feu. Sans compter les accidents dus aux moyens de transport et à la production industrielle. Mais, au moment même où l'on s'inquiète vivement de la diffusion d'images violentes dans les émissions de fiction, on diffuse « allègrement » dans toutes les émissions d'information des images de plus en plus violentes, de plus en plus sanguinaires, et en nombre toujours plus grand.

Dans n'importe quelle ville nord-américaine, celui qui descend dans une chambre d'hôtel et qui regarde les nouvelles locales verra les images de toutes les tragédies locales, au point où il pourra penser parfois qu'il est mieux de ne pas mettre les pieds dehors. Ce sont toutes des nouvelles exactes. Pourtant la vérité est tout autre : au Canada, le nombre de crimes violents dans les villes est en régression et la sécurité des personnes toujours plus grande.

Est-ce que la diffusion d'images violentes à répétition sert l'intérêt public, le bien public ? Comment devons-nous traiter la violence dans les journaux télévisés ?

À force de montrer ces images, il y a un risque que les citoyens se détournent complètement des émissions d'information (télévisée) et, par voie de conséquence, qu'ils se désintéressent des affaires publiques.

Il y a matière à réflexion.

Je voudrais terminer en revenant brièvement sur la remarque de M. Rosenstiel, qui rappelait que l'essence du journalisme, c'est la vérification, soit le contrôle des faits et, par conséquent, le respect de l'exactitude.

Je constate pour ma part que la majorité des plaintes qui viennent du public ne portent pas sur l'exactitude, mais bien plutôt sur l'équité. En particulier dans l'information qui est diffusée

dans les bulletins de nouvelles, le public estime que les idées et les « acteurs » de l'actualité ne sont pas toujours traités de manière équitable, que le journaliste ne rend pas toujours compte avec justice d'une situation où plusieurs parties sont impliquées, ne rend pas toujours compte de manière correcte des points de vue sur cette situation. Hier, c'était à propos de la guerre au Viêt-nam ; aujourd'hui, c'est à propos du conflit au Moyen-Orient : pour le public, il n'est pas évident que l'on donne le point de vue de chacune des parties, que le vocabulaire utilisé est toujours approprié.

L'impartialité et la neutralité du journaliste sont régulièrement mises en cause. Les plaignants estiment que le journaliste porte des jugements de valeur plutôt que des jugements de fait. Je ne parle pas ici des chroniqueurs ou des éditorialistes.

Il y a une pondération à faire : tous les points de vue sur une situation donnée ne s'équivalent pas. Mais il faut être prudent, parce qu'un point de vue minoritaire aujourd'hui peut être plus valable que le point de vue majoritaire et peut devenir le point de vue majoritaire de demain. Je prends comme exemple l'abolition de la peine de mort, les droits civiques des Noirs aux États-Unis à la fin des années 1950 ou l'indépendance de l'Algérie... française.

Il me semble que la réflexion sur l'équité est aussi insuffisante et qu'elle doit se poursuivre.

Éducation, démocratie et médias

DANIEL JACQUES

Professeur

Département de philosophie

Cégep François-Xavier-Garneau à Québec¹

À l'occasion de cette rencontre, nous avons discuté de l'important sujet que constituent les rapports entre les médias et la démocratie. J'estime pourtant avoir remarqué dans ces discussions une lacune importante. En effet, la question de l'éducation, j'en-tends l'éducation tout à la fois de la classe médiatique et du public, n'a pas été abordée. Or, il me semble que nous ne pouvons avoir une vue satisfaisante des questions envisagées qu'en examinant cet aspect fondamental de la problématique. Il ne fait aucun doute, dans mon esprit du moins, que la qualité et l'étendue de l'éducation donnée dans nos écoles influencent directement les relations entre les médias et les institutions politiques. Du reste, il va sans dire qu'une population éveillée dans les classes à l'importance de la chose publique paraît davantage susceptible de s'informer de la vie de la Cité et, par conséquent, de s'y engager.

C'est l'un des grands mérites de Tocqueville que d'avoir attiré notre attention sur certains faits essentiels de la vie démocratique. Le premier de ces faits consiste en ceci que la démocratie

1. M. Jacques est également directeur de la revue *Argument*.

est un régime exigeant, contrairement par exemple à la tyrannie qui ne requiert aucunement ni l'action ni le consentement des sujets. C'est pourquoi la démocratie commande tout à la fois la participation et l'intelligence des citoyens. Cela paraît d'autant plus vrai que la dynamique de la liberté et de l'égalité qui est au cœur de la vie de nos régimes politiques, afin d'être conduite à bon terme, nécessite que la population soit non seulement informée de l'état général de la société, mais encore qu'elle soit apte à l'apprécier. Comme chacun le sait, Tocqueville a formulé sa pensée, du moins dans un premier temps, en prenant appui sur l'expérience américaine. Il est vrai que l'Amérique qu'il a connue ne ressemblait en rien à celle que nous voyons aujourd'hui et nul doute que la presse joue désormais un rôle tout à la fois différent et bien plus vaste qu'autrefois. Il demeure que les leçons de *La Démocratie en Amérique* restent utiles pour penser notre présent. En effet, ce que Tocqueville a cherché à révéler c'est que le destin de la liberté, si essentielle à la vie d'une démocratie authentique, nécessite non seulement l'existence de certaines institutions publiques qui soutiennent, par exemple, une presse libre, l'indépendance des juges, une équitable représentation politique, pour ne nommer que celles-là, mais aussi un esprit public qui permet à ces institutions d'atteindre leurs objectifs spécifiques. Car à quoi peuvent servir tous ces instruments de la liberté si le peuple n'a pas acquis les habitudes et les connaissances nécessaires à leur fonctionnement. Voilà pourquoi, en somme, la santé d'une démocratie tient à l'équilibre entre ces institutions, qu'il convient de préserver, et l'esprit public, qu'il faut cultiver, notamment au moyen de l'éducation.

À l'intérieur de ce cadre général, les médias ont bien sûr une fonction privilégiée. Il n'est pas inutile de rappeler que le développement d'une presse libre a contribué à la formation de l'espace public nécessaire à l'épanouissement du projet démocratique. On peut donc affirmer que les médias ont, en raison même de cette généalogie, une responsabilité publique, que d'ailleurs tous reconnaissent. Cette responsabilité consiste premièrement à informer le citoyen de l'état général de la société et du monde dans lequel il vit. Le premier devoir du journaliste, comme on l'a souligné dans les discussions, n'est donc pas de se substituer au citoyen dans la prise de décision, mais plutôt de contribuer à celle-ci en offrant la représentation la plus juste qui soit des

enjeux. Tout cela est bien connu. Autrement, les médias participent aussi à la constitution de l'espace public au sein duquel prend place l'exercice démocratique. En ce sens, les médias ont une autre responsabilité puisqu'ils aident le citoyen à reconnaître au sein de quel espace historique et social se joue son existence politique. Les médias ont donc une seconde responsabilité du simple fait qu'ils contribuent par les images qu'ils véhiculent et les discours qu'ils favorisent à la construction d'une identité politique commune. Dans une époque que l'on dit individualiste, cette tâche est capitale puisqu'il faut parvenir à soutenir l'identification politique du citoyen afin de nous assurer ne serait-ce que de sa participation minimale au processus démocratique. Pour le dire autrement, dans un langage moins politique, plus philosophique, les médias ont la responsabilité, avec d'autres institutions, de limiter les effets de l'individualisme en travaillant à rétablir au sein de la Cité le sentiment de la tâche commune, c'est-à-dire la croyance partagée que nous avons à accomplir quelque chose ensemble et que cela constitue la base de devoirs et de droits réciproques.

Afin d'assumer pleinement ces deux responsabilités politiques, les médias, et la presse écrite en particulier, devraient se donner pour objectif d'offrir la présentation la plus libre qui soit des informations, bien sûr, mais aussi de favoriser la circulation des idées qui permettent d'inscrire celles-ci dans un horizon interprétatif. Il ne fait aucun doute qu'il existe aujourd'hui de puissants facteurs qui contreviennent à l'atteinte de ces objectifs. Il existe, bien sûr, des intérêts proprement politiques et financiers qui ne s'accordent pas toujours – loin de là – avec ces exigences. Mais plus encore, la contrainte, dans un libre marché comme le nôtre, qui provient de la nécessité de répondre aux demandes du public représente, par ailleurs, une autre limitation d'importance. Pour qu'il n'en soit pas ainsi, il faut, en premier lieu, développer le sens éthique chez les professionnels qui œuvrent au sein des médias de manière à ce qu'ils perçoivent clairement quels devoirs ils ont à assumer, parfois à l'encontre de pressions importantes venant de la société. Je ne dirais pas qu'une telle éthique a aujourd'hui disparu, mais il faut convenir qu'elle se trouve menacée même dans les institutions qui se sont fait un devoir jusque-là de contribuer l'intelligence de notre espace public. Je ne prendrais qu'un exemple, mais il

suffit à faire comprendre ce dont il est question ici, il n'existe plus que je sache d'émission consacrée à la vie intellectuelle proprement dite ni à la télévision ni à la radio d'État. Il y a encore des forums spécialisés sur les diverses chaînes publiques, mais aucune n'a pour mandat propre de faire entendre la voie des intellectuels sans les soumettre à une obligation de simplification en des temps si courts qu'elle rend leurs interventions proprement insignifiantes. C'est ainsi que la décision de Radio-Canada d'éliminer récemment sa dernière émission consacrée exclusivement à la discussion des essais et des idées – l'émission *Passage* animée par Jean Larose – fait figure de symbole.

On nous dira sans doute que ce sont les exigences du marché qui ont conduit à cet état de chose et que, si les intellectuels étaient plus attrayants, il y aurait davantage de place pour eux sur le grand écran et dans les pages de nos quotidiens. Cette remarque n'est pas sans comporter une part de vérité, car il est vrai que nombre de nos professeurs ont désormais abandonné toute fonction publique pour se consacrer entièrement à leurs recherches personnelles. Toutefois, pour qu'il en soit autrement, il faudrait aussi que le grand public présente une disponibilité minimale à écouter et à discuter les opinions des intellectuels. Or, une telle disponibilité demeure très limitée dès lors que les citoyens n'ont pas reçu l'éducation politique qui leur permettrait de comprendre ce dont il est question et plus encore d'y voir leurs intérêts et leurs aspirations. Autrement dit, il ne saurait exister une presse vraiment libre, qui soit délivrée de ce que j'appellerais un peu brutalement l'exigence de médiocrité, sans qu'au préalable on ait cultivé chez la population une certaine disposition au politique par le moyen de l'éducation. Une telle éducation aurait pour but de soutenir la vigilance des citoyens en combattant notamment le cynisme, si répandu, à l'égard du travail, pourtant noble et nécessaire, des politiques et des journalistes. Il ne fait aucun doute dans mon esprit que les divers gouvernements que nous avons connus au cours des dernières décennies se sont montrés ou bien négligents ou bien encore incapables de promouvoir une telle éducation à la politique. Ce faisant, ils ont contribué à l'affaissement, bien malgré eux il est vrai, de ce public cultivé qui soutient, ne serait-ce que par son attention, une presse libre. Il est d'ailleurs remarquable, à ce sujet, que la lecture des journaux accordant une place impor-

tante aux affaires publiques, comme *Le Devoir* par exemple, n'ait pas augmenté avec les progrès de la scolarisation au Québec. Cela fait signe vers un échec de notre système d'éducation qui a et aura son prix en terme d'engagement civique.

En conclusion, je ne peux que revenir sur le caractère difficultueux de la démocratie. Nous sommes, en Amérique, berceau des plus anciennes démocraties, c'est pourquoi nous considérons ce type de régime politique comme un acquis définitif. Je ne veux pas prédire ici quelque fin présumée de la démocratie, mais je crois qu'il importe toujours, à chaque génération, de nous demander quel type de démocratie nous voulons pour nous-mêmes et pour nos enfants. Ma réponse est simple : nous avons besoin d'une démocratie libre, non seulement en raison de la puissance des tribunaux et de la prégnance des droits, mais encore parce que nous aurons su cultiver un esprit de liberté. S'il est vrai comme on l'entend souvent dire que l'existence d'une presse libre constitue l'une des conditions de la démocratie, j'ajouterais, pour ma part, qu'une telle presse ne saurait exister dans une société qui ne cultive pas chez les citoyens, notamment les plus jeunes d'entre eux, une vigilance constante à l'égard des affaires communes qui ne peut être qu'une certaine intelligence du politique. C'est pourquoi, ce qu'il nous faut impérativement découvrir, ce sont les conditions sous lesquelles peut subsister et croître une démocratie intelligente. J'estime que parmi toutes ces conditions il en est une qui me paraît indispensable et qui malheureusement semble échapper au regard tout autant des politiques que des analyses : l'éducation politique à la citoyenneté.

Quand la logique marchande prédomine

ARMANDE SAINT-JEAN

Professeure¹

Département des lettres et communications

Université de Sherbrooke

L’information est à l’image de la démocratie : une société a celle qu’elle mérite. La qualité de l’information se reflète dans le type de démocratie dont bénéficie une collectivité. À l’inverse, la qualité de la démocratie se mesure à travers le statut de l’information. La typologie que dresse le professeur Edwin Baker en présente quatre versions, en donnant le pluralisme de type libéral ou encore la démocratie discursive comme des modèles à suivre. En somme, l’idéal réside dans la capacité du système de faire une juste place à tous les groupes, de maintenir un équilibre entre le bien commun et les intérêts particuliers et d’instaurer un débat vigoureux sur les enjeux collectifs.

Il est difficile d’établir le statut précis de notre information au Québec et, par le fait même, du type de démocratie que nous entretenons. Dans un régime parlementaire ouvert et libéral, la presse jouit d’une très grande liberté, protégée par la Charte constitutionnelle. Plus la mentalité sociale et politique penche

1. Armande Saint-Jean est aussi directrice adjointe du Département des lettres et communications de l’Université de Sherbrooke. Elle est spécialisée en éthique de l’information et des communications publiques. Elle a publié en 2002 un ouvrage intitulé *Éthique de l’information. Fondements et pratiques au Québec depuis 1960*, aux Presses de l’Université de Montréal.

vers le conservatisme, plus la presse jouit d'une absence de contraintes et de réglementation. Nous venons de traverser quelques décennies lourdement marquées par une tendance au conservatisme, logé sous les étiquettes du néolibéralisme, du postmodernisme ou de l'individualisme exacerbé. Pas étonnant alors que, d'institution qu'elle était jadis, l'information soit devenue une industrie et qu'elle soit portée à verser dans toutes sortes d'excès faute de pouvoir se fier à des garde-fous explicites.

Deux phénomènes marquants caractérisent l'évolution de l'information au Québec, tout comme en Amérique du Nord, depuis vingt-cinq ou trente ans : la commercialisation et la concentration de la propriété. À défaut d'études scientifiques sérieuses et fiables, il est pratiquement impossible de distinguer les effets de l'une et de l'autre, tant les influences s'entrecroisent et les répercussions s'entremêlent. À lequel des deux phénomènes, de la concentration et de la commercialisation, faut-il attribuer l'approche réductionniste qui établit à treize ans l'âge mental du public moyen du téléjournal et à douze secondes sa capacité maximale d'attention et de rétention ? À quoi faut-il attribuer le fait que les reporters doivent désormais travailler en direct et en temps réel, répétant inlassablement les mêmes topes pour l'un et l'autre bulletins de nouvelles en même temps que pour la chaîne d'information continue ? Quel aspect est responsable de la prolifération des cahiers spéciaux (décoration, cinéma, loisirs, etc.) ou thématiques (éducation, santé, finances personnelles) qui grossissent l'édition du samedi des quotidiens du Québec ? Pourquoi les magazines sont-ils d'abord et avant tout de formidables véhicules publicitaires au point où le contenu rédactionnel se distingue mal du volet promotionnel ?

La logique marchande

Le dénominateur commun aux deux phénomènes, concentration et commercialisation, réside dans l'importance prépondérante accordée aux contraintes économiques, aux impératifs commerciaux, à la logique marchande. L'amplitude ahurissante qu'ont prise ces deux phénomènes dans le monde de l'infor-

mation au cours des dernières décennies conduit à un résultat dangereux : l'information est considérée désormais comme un produit commercial, comme l'enjeu d'après luttes que se livrent des concurrents déterminés et fragiles et non plus prioritairement comme une composante essentielle au bon fonctionnement de la démocratie.

Même les débats auxquels se livrent les experts de tous ordres se transforment en dialogue de sourds. Souvent prises à partie, les entreprises se défendent bien de causer des maux à la société ; au contraire, elles s'érigent en protectrices de l'ordre public, elles évoquent, chiffres à l'appui, la multiplication des médias et des titres, associant quantité à qualité et diversité, sans tolérer que leur bonne foi puisse être mise en doute. Les chantres du conservatisme répètent jusqu'à plus soif le credo archi-libéral et, faisant l'apologie de la capacité régulatrice du public consommateur, redisent leur foi dans les capacités du système de libre marché de maintenir l'équilibre et les autres qualités qu'ils disent observer dans le système.

Les opposants à ce conservatisme néolibéral débridé soutiennent, pour leur part, qu'au bout du compte l'information est devenue, au tournant du millénaire, l'objet d'une activité économique lucrative à laquelle se livrent de moins en moins de très gros joueurs. Ces grands propriétaires richissimes et leurs mandataires ont à leur emploi des armées de gestionnaires, d'administrateurs et de journalistes, dont ils attendent évidemment la plus grande loyauté.

Les effets plutôt que la cause

Personne à ce jour n'a encore réussi à démêler l'écheveau complexe des effets, positifs et négatifs, de la concentration ni à les mesurer de manière fiable et vérifiable. On en est même au stade quasi préhistorique de s'interroger très sérieusement à savoir si les effets négatifs existent vraiment, s'ils ne sont pas contrebalancés par les effets positifs.

Pourtant, quiconque observe d'assez près les médias et l'activité journalistique peut d'ores et déjà relever des symptômes inquiétants, sur le plan tant des contenus informationnels que

des pratiques journalistiques. Uniformisation des contenus et des présentations, « montréalisation » croissante des préoccupations, valorisation abusive du fait divers, disparition quasi généralisée de l'analyse et de l'enquête, carences criantes dans l'information locale et régionale peu attrayante pour les grandes chaînes ; diminution du nombre de médias indépendants, précarité accrue des petites entreprises ; baisse généralisée du nombre de journalistes, regroupement de salles de rédaction, mise en commun d'effectifs journalistiques et de ressources de production, exigences accrues de polyvalence et de performance. Toutes ces manifestations continuent de s'accentuer au fil du temps et minent tant la qualité que la diversité ou l'accessibilité de l'information dans une société comme le Québec.

Pourtant, on attend des médias qu'ils apportent une contribution significative, voire essentielle, à la vie démocratique. La multiplication des tribunes téléphoniques, des pages d'opinion et des lettres des lecteurs ne suffit pas pour que les médias remplissent adéquatement les deux rôles qui leur incombent : fournir l'information dont les citoyens ont besoin pour jouer adéquatement leur rôle (autrement qu'en votant tous les quatre ou cinq ans) et alimenter le débat public. Ces deux pôles recouvrent à eux seuls toutes les exigences rattachées au titre de la qualité, de la diversité et de l'accessibilité de l'information. Pour qu'une société soit vraiment démocratique, il faut que tous les citoyens et citoyennes puissent trouver facilement toute l'information factuelle sur les enjeux d'importance pour la collectivité, qu'ils aient accès à un éventail d'opinions et de points de vue sur les sujets qui les préoccupent et qu'ils puissent eux aussi, s'ils le désirent, joindre leur voix au débat public. L'examen un tant soit peu critique et la fréquentation assidue des sources d'information et d'opinion actuellement disponibles au Québec obligent à conclure qu'on est loin de ce seuil minimal.

Pas de liberté sans responsabilité

Dans le régime de responsabilité sociale qui nous sert de contrat tacite depuis un demi-siècle, la très grande liberté dont doivent jouir les entreprises de presse et les journalistes est

théoriquement assortie de la responsabilité de servir l'intérêt public. Or, on en fait porter beaucoup sur le compte de l'intérêt public et on justifie bien des choses en invoquant, à tort et à travers, le droit du public à l'information.

Si les protagonistes du monde de l'information ne manifestaient pas une telle complaisance face à leur propre activité, alors qu'ils sont d'une redoutable sévérité pour autrui, et s'ils n'éprouvaient pas une telle aversion de l'autocritique constructive, il serait plus facile de poser des diagnostics réalistes et d'envisager des solutions constructives. Les engagements qui devaient être pris au titre de l'autoréglementation ont surtout servi de paravant derrière lequel tant les entreprises que les journalistes et le public ont permis que soient dissimulés des excès et des abus de toutes sortes, qui deviennent de plus en plus inquiétants. Il existe une disproportion marquée, comme le souligne Alain Dubuc, entre le pouvoir des médias et la conscience qu'ils ont de ce pouvoir et du sens de leur responsabilité.

Il est vrai que notre arsenal idéologique n'a pas encore assez évolué pour s'adapter à la réalité nouvelle dans laquelle nous nous trouvons. Même si le désir existe de susciter le débat, il est clair que tant les entreprises que les journalistes doivent préciser la vision qu'ils ont de leur rôle dans la société.

Le rôle de l'État

Le rôle de l'État a depuis longtemps été défini par la négative : il faut s'abstenir d'intervenir dans la dynamique de cette institution qui doit servir de « chien de garde » du régime politique. Les réglementations qui ont tenté de freiner les mouvements de capitaux et les transactions de concentration de la propriété ont connu des succès très relatifs à travers le monde. La presse conserve un formidable pouvoir non seulement auprès de l'opinion publique, mais aussi, et peut-être surtout, auprès des instances politiques qu'elle peut influencer dans le sens de ses intérêts, de manière explicite ou en coulisses. Dans l'optique de l'information définie comme bien public, il est du devoir de l'État d'intervenir et d'agir comme agent de régulation et de concertation. Il importe de ne pas laisser aux seules lois du

marché toute la définition des balises de la pratique de l'information. Comme l'affirme Claude Ryan, l'État doit réserver ses interventions pour les situations excessives et nous avons atteint ce seuil où la situation doit désormais être qualifiée d'excessive.

Il importe donc que notre attachement aux libertés fondamentales sur lesquelles s'érite l'édifice de notre démocratie ne nous empêche pas d'adopter une vision novatrice et de rechercher des solutions inédites et créatives. L'approche qui consiste à s'attacher davantage aux effets de la concentration qu'au mouvement de transaction comme tel s'appuie sur un nécessaire changement de paradigme. À partir du moment où l'information n'est plus uniquement définie comme un produit commercial, mais surtout comme un service public, essentiel à la démocratie, il revient à l'État d'intervenir, au nom du bien commun, pour que s'actualise pleinement le droit de tous les citoyens à une information complète et de qualité. Non pas pour que l'État définisse lui-même ce qu'est la qualité de l'information ni quelle forme doit prendre la diversité, mais plutôt pour forcer les partenaires à assumer eux-mêmes les responsabilités qui assortissent les très grandes libertés dont ils jouissent. C'est aux entreprises de préciser les engagements qu'elles veulent prendre pour remplir le service public qui constitue leur raison d'être. C'est aux journalistes eux-mêmes de se donner une définition de la démocratie et de l'intérêt public.

C'est à ce moment, et seulement à ce moment, que la tendance à la déresponsabilisation qui a malheureusement caractérisé les dernières décennies, pourra être stoppée et qu'on pourra commencer d'envisager l'avènement d'une véritable culture de l'information. On évoluera alors d'une position strictement mercantile et légaliste vers une authentique prise en charge des besoins de la collectivité en matière d'information. À défaut d'envisager et d'accepter une telle intervention, qui doit être généreuse et respectueuse de la liberté de l'information, on croupira dans le *statu quo*, qui constitue la moins bonne des possibilités puisqu'elle consiste à continuer de laisser les forces du marché réguler, au gré des investissements, des placements et des mouvements de capitaux, une institution dont on reconnaît qu'elle appartient aussi à l'ensemble de la collectivité citoyenne. À défaut pour les entreprises de presse d'arriver à

cet examen de conscience, essentiel à l'avènement d'une culture de l'information, qui pourra redonner confiance au public ? La crise de crédibilité actuelle, qui mine les institutions politiques, constitue non seulement une conséquence probable de ce désengagement envers l'information comme service public, mais elle représente aussi une menace très grave pour l'édifice démocratique.

La démocratie a changé

Au tour des médias de s'adapter

MICHEL VENNE
Directeur
Annuaire du Québec *Fides*¹

Je vais d'abord réagir à certains commentaires des panelistes. J'aborderai ensuite de plain-pied le sujet des médias et de la démocratie, à partir des conclusions, particulièrement inspirantes selon moi, d'Edwin Baker, l'auteur de *Media, Markets and Democracy*.

Je veux bien que l'on cherche à aborder la question du rôle des médias dans la démocratie à partir de conceptions nouvelles. Mais certains concepts restent bons et utiles.

L'objectivité est une notion qui doit continuer à gouverner l'action d'un journaliste. L'objectivité n'est pas synonyme d'aseptisation de l'information. Dans les écoles de journalisme que j'ai fréquentées, on ne m'a jamais enseigné que l'objectivité devait exclure l'émotion, l'empathie ou encore la couleur dans l'écriture. L'objectivité n'est pas non plus, à mes yeux, l'équivalent de la plate neutralité et elle est encore moins synonyme de l'obsession de l'équilibre. Un journaliste objectif n'est pas un journaliste qui donne, dans son papier, huit lignes au politicien, huit lignes à l'activiste et huit lignes à l'expert.

1. M. Venne est également chroniqueur au quotidien *Le Devoir*.

Un journaliste est un professionnel – j'insiste sur ce mot – qui a pour devoir, lorsqu'il traite d'une question, de l'examiner sous tous les angles possibles, compte tenu des moyens à sa disposition. C'est cela l'objectivité. Un de mes anciens professeurs de journalisme employait l'analogie suivante : lorsque vous arrivez sur les lieux d'un accident, vous ne pouvez pas vous contenter d'observer la scène à partir du coin nord-est de l'intersection ; il faut faire le tour des lieux et recueillir des informations des quatre coins de l'intersection pour ensuite tirer les conclusions qui s'imposent.

Chaque information recueillie, chaque point de vue exprimé sur un sujet n'a pas la même valeur explicative ou la même valeur informative. Si le journaliste est un professionnel, il va classer ces informations, il va les hiérarchiser, les exprimer en ordre d'importance. L'objectivité n'exclut pas la possibilité de porter un jugement de valeur sur les faits recueillis. Au contraire, le journaliste professionnel a l'obligation de porter un tel jugement s'il veut informer avec justesse le public auquel il s'adresse.

Prenons un exemple simpliste pour illustrer mon propos. Si un journaliste voit de ses yeux des enfants massacrés dans un camp de réfugiés et qu'un représentant officiel du gouvernement responsable de ce camp vous dit qu'aucun enfant n'a été battu, il va de soi que l'objectivité ne veut pas que les deux points de vue soient rapportés avec égale importance et sans émotion. L'objectivité veut que le journaliste, après avoir vérifié les informations qu'il possède et pris connaissance de toutes les interprétations existantes des faits, rende compte de la réalité telle qu'elle est. Il doit dénoncer les violences et y mettre l'émotion qui convient. Faire le contraire serait de la désinformation.

De même, un journaliste ne peut pas exclure, dans ses reportages, de faire appel aux groupes organisés, aux groupes d'intérêt et aux groupes de pression. On se berce d'illusions lorsque l'on pense que les journalistes peuvent être lâchés dans la nature et faire des reportages « sur la vraie vie » sans jamais passer par les intermédiaires que sont ces groupes.

D'une part, ces organisations sont généralement essentielles pour mettre en contact le journaliste avec les populations concernées. Le journaliste doit avoir une porte pour entrer dans

une réalité. Il est rare qu'il puisse se présenter spontanément dans une ruelle et s'intégrer à un gang de rue pour en dépeindre la réalité ou s'introduire dans une entreprise pour en décrire les dessous. Il aura besoin d'aide pour trouver les bonnes sources, pour comprendre les codes culturels des milieux qu'il veut décrire. De plus, il aura souvent besoin d'aide pour rassurer les personnes de qui il veut parler car les gens sont généralement craintifs face aux médias.

D'autre part, le journaliste disposera rarement par lui-même de toutes les ressources intellectuelles et de toutes les données lui permettant de porter un jugement sur les faits, de les comprendre et de les interpréter. Enfin, si on demande aux journalistes de rapporter la réalité, ceux-ci ne peuvent oublier de traiter du point de vue et des actions des groupes de pression, des groupes d'intérêt et des organisations diverses parce que ces groupes et ces organisations, par leur action et leurs interventions, font partie de la réalité au même titre que le reste.

Enfin, je crois que ce serait une erreur d'exclure des débats portant sur la pratique du journalisme un facteur comme la concentration de la propriété de la presse, pour se borner à examiner le comportement des journalistes individuellement et à analyser le contenu proprement dit des médias. La propriété de la presse est un élément primordial dans la qualité et la diversité de l'information. Le fait que les journaux appartiennent aujourd'hui en grande majorité à des groupes commerciaux n'est pas étranger au fait que le contenu des médias s'adresse de plus en plus à des consommateurs plutôt qu'à des citoyens. Le journal va toujours ressembler à son propriétaire. *La Presse* de Montréal serait différente de ce qu'elle est si l'ancienne présidente de la Fédération des femmes du Québec, M^{me} Françoise David, ou si l'ancien président de la Confédération des syndicats nationaux, M. Gérald Larose, en était le propriétaire au lieu du magnat de la finance Paul Desmarais, président de Power Corporation.

Le propriétaire choisit les gestionnaires et il est dans la nature humaine qu'il choisisse quelqu'un qui pense de la même manière que lui. Quelqu'un qui, pour revenir au thème de notre séminaire, partage la même conception de la démocratie et la même conception du rôle des médias au sein de la démocratie.

Ces gestionnaires vont ensuite sélectionner les cadres de l'information suivant les mêmes critères et ceux-ci, à leur tour, vont embaucher et attribuer les tâches aux journalistes qui sont à leur emploi en fonction des mêmes idées ou idéaux. L'identité du propriétaire, ses idées, ses valeurs, les décisions qu'il prend, sont des éléments structurants du contenu du média qui lui appartient.

Les pouvoirs publics ne sont pas neutres non plus. Le mandat de la télévision de Radio-Canada est inscrit dans une loi. Cette loi a été adoptée par des députés sur recommandation d'un gouvernement. Le mandat du service de l'information de Radio-Canada est entre autres déterminé par des impératifs d'unité nationale, et de service public. Mais il est surtout déterminé par la conception que se font de la démocratie ceux qui ont adopté la loi et ceux qui nomment les dirigeants de la télévision publique canadienne. Si, à la tête de Radio-Canada, il y avait des gens pour qui la démocratie était autre chose que l'affrontement entre des partis politiques, si pour ces gens-là, la démocratie incluait la participation des citoyens au débat public, les émissions d'information du Réseau de l'information seraient différentes de ce qu'elles sont aujourd'hui. *Le Téléjournal* serait également conçu autrement.

Les décisions du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) influencent l'offre d'information au pays de manière très importante lorsqu'il attribue des permis. Je donne l'exemple de la station radiophonique d'information continue Info 690, à Montréal. Le CRTC a décidé d'attribuer un tel permis aux propriétaires de l'ancienne station CKVL, une radio populaire, certes, mais qui n'a jamais disposé d'un service d'information digne de ce nom. Une radio qui n'a jamais fait de l'information de manière professionnelle. Résultat, Info 690 est une mauvaise station radiophonique d'information continue. On y diffuse essentiellement l'information prévisible des fils de presse.

Il n'y a aucune recherche approfondie, aucune enquête, aucune tentative d'offrir au public une information originale destinée à permettre aux gens d'exercer avec plus de facilité leur rôle de citoyen, aucune tentative d'animer le débat public

autour d'enjeux cruciaux. Le CRTC a-t-il réfléchi au rôle que doivent jouer les médias dans une démocratie ?

Les journalistes, les entreprises de presse mais aussi les pouvoirs publics sont trois acteurs qui participent à la définition du rôle que jouent les médias dans une démocratie. Les entreprises de presse exercent indéniablement le pouvoir qui leur est laissé et elles sont, au Québec du moins, l'acteur qui a le plus d'influence sur la définition du rôle des médias dans notre démocratie. Leur manière de faire de l'information influence même les méthodes de la radio et des télévisions publiques. Elles définissent les règles du marché sans interférence véritable. La concentration de la propriété des médias achève d'éliminer les différences qui pourraient subsister d'une entreprise de presse à l'autre dans la conception qu'on se fait du rôle des médias et de l'information dans une société.

Les journalistes me semblent avoir abdiqué leur rôle à cet égard. Ils sont de moins en moins enclins à débattre de la conception de leur métier et refusent de se donner des règles minimales d'encadrement de leur profession.

Quant aux pouvoirs publics, ils se terrent dans une sorte de faux devoir de réserve. Les gouvernements du Canada et du Québec refusent d'intervenir pour réglementer ou pour influencer le marché des médias d'information. En Europe, c'est pourtant pratique courante.

Au cours de ce séminaire, nous avons entendu les propos de M. C. Edwin Baker, professeur de droit à l'Université de Pennsylvanie et auteur de *Media, Markets and Democracy* (Cambridge University Press). Dans cet ouvrage, Baker constate que le marché est incapable à lui seul de combler les besoins en information des citoyens. En conséquence, il soutient que l'État doit adopter des politiques pour favoriser la diversité des médias et de l'information.

Baker soutient, avec raison, que les modalités de l'intervention gouvernementale pour promouvoir la liberté de presse, la diversité et la qualité de l'information, diffèrent selon la conception que l'on se fait de la démocratie. À chaque conception de la démocratie correspond une vision du rôle de la presse.

Selon Baker, on peut distinguer quatre grandes approches :

Il y a d'abord l'approche que Baker qualifie d'élitiste. Les démocrates élitistes considèrent que tout le monde n'a pas les capacités ou l'envie de gouverner. Pour eux, la vie démocratique se limite, pour le peuple, à voter aux élections. Dans cette perspective, le pouvoir est confié à une élite et le rôle de la presse se résume à celui de surveillance, de « chien de garde », comme on dit souvent. En vertu de cette approche, l'État ne peut être qu'un ennemi de la liberté de la presse. Son intervention est systématiquement jugée suspecte. Cette vision est partagée par beaucoup de patrons de presse au Québec.

Ensuite, il y a l'approche libérale pluraliste. Pour les tenants de cette doctrine, la démocratie est le résultat des tensions entre les divers groupes d'intérêt dans la société. Cette vision requiert que différents médias existent pour servir ces différents groupes de la société. Chaque groupe a besoin de son média tant pour la mobilisation des citoyens appartenant à ce groupe que pour la défense de ses intérêts.

L'approche républicaine s'appuie, quant à elle, sur l'idée que la démocratie sert à établir ce qui constitue le bien commun. Les républicains considèrent que les intérêts des gens ne s'expriment pas spontanément, que cela demande une réflexion, des échanges avec les autres. Dans cette approche, les médias ont pour rôle de servir le processus de délibération pour déterminer les valeurs dominantes et définir le bien commun.

Baker soumet une quatrième approche, la sienne, qu'il qualifie de complexe, et qui fait la synthèse entre les conceptions libérale et républicaine de la démocratie. L'auteur affirme en effet que la recherche du bien commun n'est possible que si les groupes ont d'abord la chance d'exprimer leurs positions. Le rôle des médias consiste donc à la fois à faire ressortir les intérêts présents dans la société ainsi que les tensions qui en découlent et à contribuer à la délibération sur la définition du bien commun. Je souscris à cette approche qui correspond aux besoins du temps présent.

Nous sommes ici à l'opposé de la conception qui est pourtant la plus prégnante dans le milieu journalistique nord-américain, auquel le journalisme québécois appartient, celui de

la démocratie élitiste dans laquelle les médias ont essentiellement un rôle de « chien de garde ». Il est temps que l'on change de paradigme. En effet, les rapports et la chose politique changent. Au Québec, beaucoup de personnes souhaitent une réforme du mode de scrutin. Les tiers partis ont regagné des appuis depuis les élections de 1994. Les régions réclament la décentralisation. Les citoyens veulent être consultés de plus en plus souvent sur des questions qui les concernent, que ce soit en matière d'urbanisme, de règlements d'emprunt, de zonage, d'environnement ou de progrès scientifique.

En somme, la conception élitiste de la démocratie ne convient pas à notre temps. Il faut désormais des institutions qui favorisent une meilleure participation des citoyens qui sont, au demeurant, plus scolarisés et plus compétents que jamais. Le rôle des médias doit s'adapter en conséquence. Nous avons besoin de médias qui aident les citoyens à participer à la vie démocratique. Ceux-ci ne se contentent plus d'être de simples spectateurs des affrontements partisans. Lorsque les journalistes et les médias auront compris cela, nous aurons changé de paradigme.

Dans ce contexte nouveau, la concentration de la propriété de la presse joue contre la démocratie. Elle rend plus difficile la constitution d'une concurrence à cause du contrôle qu'exercent les grands groupes sur le marché publicitaire et sur la diffusion. À terme, les médias appartenant au même groupe sont menacés par l'uniformisation, ce qui joue contre l'expression de points de vue divergents. Elle empêche de voir émerger une autre conception du rôle des médias en démocratie.

Ailleurs dans le monde, les gouvernements soutiennent la liberté, la qualité et la diversité de la presse par divers moyens. Chez nous, les gouvernements s'y refusent.

Les gouvernements peuvent le faire de diverses manières : en réglementant le secteur, en créant un fonds d'aide, en augmentant les budgets de Télé-Québec ou de Radio-Canada, en accordant des redevances sur la distribution postale (Postes Canada devait être mis à contribution du côté fédéral) ou sur le prix du papier, en accordant des avantages fiscaux aux journalistes et un budget stable au Conseil de presse.

La diversité des titres ne suffit pas à combler les lacunes de l'information. Il faut améliorer la qualité. Pour ce faire, le rôle de l'État est moins évident. Encore que celui-ci peut donner un coup de pouce en facilitant l'accès à l'information gouvernementale. Et les dirigeants politiques peuvent influencer la manière de faire de l'information au sein des télévisions publiques en nommant aux postes de direction des personnes dont la conception de la démocratie n'est pas celle qui existe depuis déjà trop longtemps.

L'amélioration de la qualité de l'information viendra, selon moi, surtout de l'intérieur, de la profession journalistique elle-même. L'un des moyens est de clarifier le statut du journaliste professionnel au Québec pour lui donner plus de puissance. Jusqu'à présent, les journalistes ont toujours refusé d'aborder ce sujet, au nom de la liberté de la presse. Il est temps de lever ce tabou.

Les journalistes sont de plus en plus nombreux à travailler à la pige ou à contrat, isolés les uns des autres, ou comme employés de conglomérats industriels. Ils n'ont pas de règles déontologiques communes, sinon un « guide », qui n'est justement pas un code obligatoire. Ils rechignent à réfléchir au rôle qui est le leur en démocratie.

Les journalistes sont à la merci de l'idéologie commerciale dominante s'ils continuent de refuser de se faire reconnaître un statut professionnel avec lequel viennent une protection légale et aussi des obligations, la reconnaissance d'un rôle au sein des institutions démocratiques, un code de conduite et des sanctions.

Les journalistes sont fiduciaires du droit du public à l'information. Leur rôle dans la démocratie est extrêmement important et ne peut être laissé sans balises, sans encadrement et sans reconnaissance.

Comment se fait-il que les mêmes journalistes qui crachent sur l'idée d'un cadre autoréglementé acceptent volontiers d'être membres de syndicats dont l'accréditation est reconnue par le ministère du Travail et dont la constitution se conforme à une réglementation ?

La profession journalistique est déjà encadrée par des lois. Le CRTC réglemente le secteur de l'audiovisuel. La Loi sur la presse fixe les limites au-delà desquelles un journaliste est sensible d'une poursuite en diffamation. Les tribunaux peuvent imposer des interdits de publication. La diffusion des résultats de sondages en période électorale est réglementée au niveau fédéral.

Si les journalistes refusent de se donner un cadre approprié, ce sont d'autres qui leur imposeront ce cadre.

Le rejet viscéral du rôle de l'État dans le domaine des communications correspond à un certain esprit du temps qui domine l'univers médiatique, à mon avis pour le pire. C'est un esprit avant tout mercantile. Le rejet du rôle de l'État correspond à l'étroitesse de la lorgnette par laquelle sont abordés, dans les médias québécois, les grands problèmes politiques du temps.

Cette attitude se double d'un autre phénomène qui me semble encore plus nocif. Au lieu d'être corporatistes (donc de défendre leur profession), les journalistes deviennent lentement « corporatifs », ils défendent plutôt l'entreprise qui les embauche. J'en ai eu un avant-goût au congrès de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) l'an dernier, dont je présidais le comité organisateur. En réponse à une critique que j'avais faite d'un reportage publié par le *Journal de Montréal*, les collègues de ce journal avaient menacé de se désaffilier en bloc de la fédération.

La liberté du journaliste lui vient de ses lecteurs, rarement de son patron. En créant un titre professionnel et en acceptant les obligations qui viennent avec lui, dont celle de rendre des comptes au public et d'être sanctionné lorsque l'on manque à la déontologie, les journalistes auraient fait un pas vers leurs lecteurs au lieu de rester soumis à leur employeur.

En somme, la démocratie a changé. Elle ne peut plus être perçue comme le lieu d'un affrontement entre diverses branches d'une élite. La démocratie nouvelle exige des réformes qui assureront une meilleure représentation de la population, qui est plus diversifiée que jamais, au sein des institutions représentatives. Mais elle exige surtout une participation plus intense des

citoyens dans diverses instances, locales et nationales. Les citoyens n'acceptent plus d'être de simples témoins de la politique. Ils veulent en être les acteurs. Pour ce faire, ils doivent disposer d'une information de qualité, variée, qui leur permet l'expression de points de vue divers. Enfin, parce que nous entrons dans ce que des sociologues appellent l'ère du risque, les citoyens exigent désormais que les retombées des grands projets et les progrès scientifiques soient évalués publiquement.

Ces nouvelles exigences vont forcer les médias à concevoir autrement leur rôle en démocratie. Ils devront continuer de jouer les « chiens de garde ». Mais ils auront de plus en plus un rôle à jouer pour rendre les citoyens plus compétents à participer au débat public et même pour animer le débat autour d'enjeux cruciaux. Le changement ne sera pas provoqué par le marché. Il sera provoqué par des interventions étatiques et par les journalistes eux-mêmes, pourvu que les gouvernements acceptent de jouer leur rôle en faveur d'une information diversifiée de qualité, comme on le fait en Europe depuis longtemps, et pourvu que les journalistes acceptent enfin de se donner les moyens de la professionnalisation de leur pratique.

Les médias sont-ils encore au service de la démocratie ?

THIERRY WATINE

Professeur

Département d'information et de communication

Université Laval¹

Il est aujourd’hui admis comme une vérité première que les médias constituent un maillon essentiel de la démocratie. Sans eux, les citoyens seraient ni plus ni moins coupés des réalités qui échappent, par la force des choses, à leur expérience directe (autant dire la quasi-totalité des événements) et les pouvoirs de toutes natures s’en donneraient à cœur joie pour étendre impunément leur sphère d’influence dans l’ignorance générale. Bref, il n’est à peu près plus personne aujourd’hui pour contester l’idée qu’une société sans médias – donc sans liberté d’expression – aurait davantage à voir avec une dictature qu’avec une démocratie éclairée et responsable. Plusieurs organismes comme Reporters sans frontières² en ont fait leur cheval de bataille, et dénoncent année après année à travers le monde les entraves encore multiples à l’indispensable travail de la presse. De nombreux journalistes paient encore de leur vie cet idéal

-
1. Thierry Watine est également rédacteur en chef des *Cahiers du journalisme*.
 2. « Plus d’un tiers de la population mondiale vit dans un pays où il n’existe aucune liberté de la presse [...] Reporters sans frontières lutte pour faire reculer la censure et combat les lois visant à restreindre la liberté de la presse » (source : <http://www.rsf.org/>).

qui anime ceux et celles qui croient au rôle fondamental d'une information « juste » et d'une communication « libre »...

Sur la foi de textes fondateurs comme la Déclaration française des droits de l'homme (1789)³ et le Premier Amendement de la Constitution américaine (1787)⁴, ou encore en prenant appui sur les grands principes professionnels prônés par des documents aussi divers que la Charte du journaliste français (1918)⁵, la Charte de Munich (1971)⁶, la Déclaration de principes de l'American Society of Newspapers Editors (1975)⁷, le Code de conduite de la Press Complaints Commission au Royaume-Uni (1994)⁸ ou, plus près de nous, la Charte du journalisme au Québec (1987)⁹, tout laisse à penser – au moins sur

-
- 3. « La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'Homme ; tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi » (Déclaration des droits de l'homme et du citoyen, article 11, 26 août 1789).
 - 4. « Le Congrès ne fera aucune loi qui touche l'établissement ou interdise le libre exercice d'une religion, ni qui restreigne la liberté de la parole ou de la presse, ou le droit qu'a le peuple de s'assembler paisiblement et d'adresser des pétitions au gouvernement pour la réparation des torts dont il a à se plaindre [...]. » (Constitution des États-Unis, Premier Amendement, 17 septembre 1787).
 - 5. « Un journaliste digne de ce nom [...] n'accepte que des missions compatibles avec la dignité professionnelle [...] revendique la liberté de publier honnêtement ses informations » (Charte du journaliste, Syndicat national des journalistes français, 1918).
 - 6. « Le droit à l'information, à la libre expression et à la critique est une des libertés fondamentales de tout être humain. De ce droit du public à connaître les faits et les opinions procède l'ensemble des devoirs et des droits des journalistes. La responsabilité des journalistes vis-à-vis du public prime toute autre responsabilité [...] » (Charte de Munich, Syndicat des journalistes de la Communauté européenne, de la Suisse et de l'Autriche, 1971).
 - 7. « The primary purpose of gathering and distributing news and opinion is to serve the general welfare by informing the people and enabling them to make judgments on the issues of the time. Newspaper-men and women who abuse the power of their professional role for selfish motives or unworthy purposes are faithless to that public trust [...] » (Déclaration de principes de l'American Society of Newspapers Editors, article 1, 1975).
 - 8. « All members of the press have a duty to maintain the highest professional and ethical standards. In doing so, they should have regard to the provisions of this Code of Practice and to safeguarding the public's right to know » (Code of Practice, Press Complaints Commission, 1994).
 - 9. « L'information est un besoin vital dans une société de plus en plus complexe et pluraliste car c'est grâce à elle que les individus peuvent participer démocratiquement à la vie de la collectivité. Le caractère vital de ce besoin en fait

le plan des grands principes et des bonnes intentions – que les médias des pays occidentaux ne seraient pas très loin d'être des modèles de vertu et qu'ils bénéficieraient d'un environnement politique, économique et social à peu près idéal...

Dans cette optique d'autosatisfaction et d'autolégitimation générales où l'équation « médias – démocratie » relève d'un quasi-pléonasme, le débat n'a à première vue même pas lieu d'être puisqu'il est évident pour de nombreux observateurs de la chose publique que journaux, radios et télévisions sont intrinsèquement au service de l'intérêt public et, par là-même, qu'ils participent pleinement à l'accomplissement individuel de chaque citoyen ! Or, à y regarder d'un peu plus près, la contribution réelle des médias au bon fonctionnement de la démocratie – dans les pays qui se réclament d'un tel mode d'organisation – ne va pas nécessairement de soi aujourd'hui. Au-delà des poncifs et des voeux pieux sur les vertus présumées du « quatrième pouvoir » (expression elle-même empreinte d'une immense ambiguïté¹⁰), la situation est peut-être un peu moins idyllique qu'il n'y paraît.

Deux ouvrages relativement récents montrent par exemple très clairement que l'on ne s'entend déjà plus sur la mission première des entreprises de presse et que l'évolution même du système médiatique dans les sociétés dites avancées pose problème. Ainsi, pour Chomsky et McChesney (2000)¹¹, la démocratie libérale américaine est en péril parce que la plupart des médias seraient d'abord au service des intérêts financiers des

un droit. Le droit du public à l'information est le droit fondamental individuel et collectif de savoir ce qui se passe et qui est d'intérêt public [...] » (Charte du journalisme adoptée à l'assemblée générale de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec, préambule, 1987).

10. La notion même de « quatrième pouvoir », en principe chargé de surveiller les trois premiers, pose éthiquement problème puisqu'il n'y a pas de cinquième pouvoir pour veiller aux agissements de la presse (au Québec, la profession a par exemple dit non à la fin de 2002 à un « ordre professionnel » ainsi que le proposait la direction de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec. Par ailleurs, compte tenu de l'influence des médias dans la couverture et la perception – par le public – de certains événements, on peut se demander jusqu'à quel point les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire sont en réalité « soumis » à une forme de contrôle médiatique...)
11. Chomsky, Noam et Robert W. McChesney (2000), *Propagande, médias et démocratie*, Les Éditions Écosociété, Montréal.

méga-groupes qui les contrôlent (les deux auteurs plaident pour une régulation beaucoup plus active des pouvoirs publics) ; Merrill, Gade et Blevens (2001)¹² s'inquiètent au contraire des effets selon eux désastreux de courants tels que le « journalisme civique » (*public journalism*) qui, au nom d'une influence beaucoup plus importante des citoyens dans l'agenda des médias, menaceraient la liberté de la presse et les marges de manœuvre des professionnels de l'information (on s'inscrit davantage ici dans une philosophie néolibérale où le système médiatique devrait être laissé à lui-même avec un minimum de carcans). Entre ces deux visions caricaturalement opposées (plus d'État ou moins d'État?), il n'est *a priori* guère évident de se faire une idée juste des choses tant les arguments des uns et des autres, jusqu'à un certain point, sont recevables.

Plus concrètement, l'analyse du traitement de l'actualité quotidienne par les journaux, radios et télévisions montre que la contribution des médias au bon fonctionnement des rouages mêmes de la démocratie – en clair, leur « utilité sociale¹³ » – peut être sérieusement compromise, ou à tout le moins limitée, par plusieurs phénomènes liés notamment à : 1) la complexité croissante de certains types d'événements portés à l'agenda médiatique ; 2) la sujétion de nombreuses rédactions à l'influence (principe de la manipulation) ou au silence (principe de la rétention) de sources de mieux en mieux organisées pour faire passer « leur » message ; et 3) les carences régulières, voire les dérives, de certains professionnels de l'information en matière de responsabilité sociale et d'éthique. En prenant garde de ne pas tomber non plus dans le piège du « procès permanent » de la presse (généralement instruit par de savants analystes qui n'ont pas toujours une idée précise des contraintes réelles de la production journalistique), certaines pratiques actuelles posent problème, qu'on le veuille ou non ; elles permettent en tout cas de mettre quelques bémols aux certitudes de ceux qui croient hors de tout doute que les médias sont nécessairement au service de la démocratie...

12. Merrill John C., Peter J. Gade et Frederick R. Blevens (2001), *Twilight of Press Freedom – The Rise of People's Journalism*, LEA Publishers, Mahwah (New Jersey).

13. Sur le concept en question, voir : Watine, Thierry (1996), « Journalistes : une profession en quête d'utilité sociale », *Les Cahiers du journalisme*, n° 2, p. 34-41.

Le traitement de la complexité : le cas irakien

Depuis les événements du 11 septembre 2001, l'administration Bush est sur un pied de guerre quotidien pour faire face au terrorisme qui menace l'intégrité même de la première puissance et, plus globalement, la paix dans le monde. L'année 2002 aura été marquée par une tension croissante entre les États-Unis et la cible de choix que constitue l'Irak, accusé à la fois de persécutions internes, de déstabilisation de la région du Golfe et de liens avec l'organisation Al Quaïda. Avec ou sans l'accord de l'Organisation des Nations unies, la guerre risque à tout moment d'éclater dans cette région du monde en 2003, avec des effets difficilement calculables sur le conflit israélo-palestinien, les liens entre l'Arabie saoudite et l'Amérique, la stabilité de la région, les relations entre communautés musulmanes et chrétiennes, le prix du pétrole, les relations entre Washington et l'Europe (elle-même très divisée sur la question), etc. Bref, il y a là un euphémisme à dire que le dossier en question est « complexe » car personne – surtout pas les experts qui, par définition, se contredisent – ne peut brosser un portrait un tant soit peu fiable des conséquences à moyen et long terme d'un conflit armé de cette nature. L'incertitude est donc à cet égard quasi totale.

Le citoyen lambda, par définition, ne peut avoir une lecture de la situation que par médias interposés, lesquels, en fonction de leurs lignes éditoriales respectives (ou de l'idéologie de leurs propriétaires), imposent bien souvent des « grilles de lecture » dont les effets, conscients ou non, conduisent à une simplification parfois consternante des réalités. Le président George W. Bush est-il ce « va-t-en guerre » irresponsable et sous influence que certains décrivent à longueur d'éditoriaux ou, au contraire selon d'autres non moins prolixes, un politique hors pair qui a engagé une juste et nécessaire croisade contre « l'Axe du mal » ? Saddam Hussein est-il un dictateur sanguinaire qui laissera un pays exsangue, sinon en ruines... ou au contraire ce héros de la résistance qu'acclament les populations entières de certains pays musulmans... ou encore ce chef d'État certes peu porté sur les Droits de l'homme, mais dont les nations modérées peuvent s'accommoder sous prétexte qu'un successeur mal choisi

pourrait faire pire que l'actuel tyran ? Entre ces portraits multiples et ces scénarios géopolitiques radicalement antagoniques, sur quelle « vérité » le citoyen devrait-il fonder son propre jugement ? Au-delà des photos spectaculaires de « unes » ou des images télévisées qui diffusent en boucle les préparatifs d'une guerre annoncée, quelle place les médias font-ils à une réflexion sereine et approfondie sur les contradictions ou les dissimulations des protagonistes, les incertitudes quant à la fiabilité des informations qu'on diffuse, les manipulations des sources concernées, l'idéologie ou le moralisme des mouvements « pro » ou « anti » guerre, la rectitude ou la démagogie des pouvoirs face à leurs opinions publiques, etc. ?

Seule certitude absolue : le feuilleton États-Unis-Irak fournit depuis des mois une copie imposante – pour ne pas dire surabondante – à l'ensemble des rédactions qui trouvent là un matériel intarissable dont la diffusion progressive participe d'un suspense éminemment vendeur. Le conflit en question est sûrement une aubaine du point de vue journalistique. En ce qui a trait à l'information des citoyens, gavés de scénarios préformatés et de représentations conformes aux principaux stéréotypes à l'œuvre dans chacun des camps en présence, le constat est nettement moins reluisant. Les citoyens, donc la démocratie, y trouvent-ils leur compte lorsque les médias éprouvent autant de difficulté à proposer à leurs publics ce qu'Edgar Morin¹⁴ qualifie de « noeuds stratégiques » destinés à réduire un peu la complexité des événements qui se produisent autour de nous et l'incertitude qui s'en dégage ?

Le poids des sources : Raël et le scoop « bidon » du clonage

L'année 2002 se sera achevée sur l'une des plus grandes farces médiatiques de l'époque visant à faire croire à la naissance des deux premiers êtres clonés de la planète. Orchestrée de main de maître par un personnage aussi habile qu'inquiétant du nom de Raël (chef de secte multimillionnaire), l'opération « intox » aura atteint ses objectifs au-delà de toute espérance... avec la

14. Source : Morin, Edgar (1995), *Une année sisyphe*, Éditions du Seuil, Paris.

complicité active d'un journaliste américain « indépendant » censé valider la percée scientifique. Pour des raisons qui relèvent notamment de ce que Pierre Bourdieu qualifiait de « circulation circulaire de l'information¹⁵ », la machine médiatique internationale s'est subitement emballée pour offrir une visibilité sans précédent aux promoteurs de la supercherie en question. De CNN à Radio-Canada en passant par les plus grands journaux d'Amérique du Nord, Raël et la présidente de la société Clonaid auront eu droit à toutes les tribunes – et dans certains cas à tous les honneurs – pour tenir le monde en haleine... et probablement recruter quelques nouveaux adeptes. Mais, de bébés clonés, point !

Avec le recul, l'imposture du gourou raélien mais, surtout, la crédulité du monde de la presse paraissent encore plus consternantes. Une relecture minitieuse de la pléthore d'articles, de dossiers, de portraits, d'entrevues, d'éditoriaux consacrés à la fameuse « nouvelle » (belle étude de cas « école » pour tous les étudiants en journalisme) permettrait en effet de constater jusqu'à quel point la plupart des médias ont failli à un devoir minimal de réserve par rapport à un sujet dont l'auteur principal – vu ses états de service... qu'il suffisait de vérifier sur Internet – ne présentait manifestement pas toutes les garanties en termes de crédibilité. Il aura fallu parfois attendre plusieurs semaines pour que quelques journalistes et responsables de rédactions commencent, au début de 2003, à mettre en doute le *scoop*, entraînant rapidement le reste des autres médias dans une pathétique marche-arrière où la candeur de la veille laissera soudain place à un esprit critique enfin retrouvé...

En soi, le coup de bluff raélien porterait presque à rire s'il n'éclairait d'un jour assez inquiétant la grande vulnérabilité des médias d'aujourd'hui face à des stratégies de communication de plus en plus perfectionnées qui, dès qu'elles sont au service de causes douteuses, peuvent avoir des effets particulièrement funestes au sein de l'opinion. Devant des messages dont le nombre, la vitesse de circulation et la complexité augmentent à un rythme exponentiel, les journalistes n'ont manifestement pas les moyens « à coup sûr » de séparer le bon grain de l'ivraie.

15. Source : Bourdieu, Pierre (1976), *Sur la télévision*, Liber éditions, Paris.

Techniquement, il serait en effet irréaliste de croire que chaque *gatekeeper* de presse (journaliste, chef de pupitre, directeur de l'information, rédacteur en chef) dispose sur un plan individuel à la fois du temps et des connaissances pour vérifier la totalité des informations qu'il traite. En revanche, dans le doute, une éthique raisonnable et collectivement assumée à l'intérieur de la chaîne de production commanderait de différer, voire d'écarter, des contenus qui manifestement ne présentent pas toutes les garanties. Or, on le sait, pareille stratégie éditoriale imposerait aux médias de renoncer à un « suivisme » aujourd'hui constitutif du métier où l'hyperconcurrence entre les entreprises de presse conduit fatalement à baisser la garde. Du point de vue de la démocratie, l'affaire Raël pourrait constituer un très salutaire électrochoc à toute la profession...

Éthique professionnelle et responsabilité sociale : le dossier de la prostitution juvénile à Québec

Dans la grande région de Québec, la ténébreuse – et très vite devenue sulfureuse ! – affaire du démantèlement du réseau de prostitution juvénile à la fin de 2002 et au début de 2003 illustre bien la lourde responsabilité sociale qui incombe aux médias dans la couverture de leur environnement direct. Dans un dossier éminemment délicat engageant à la fois, côté victimes déclarées, des mineures et, côté coupables présumés, certaines personnalités bien en vue du microcosme, on est progressivement passé d'un processus d'enquête judicaro-policière (avec des faits et des poursuites judiciaires, sources d'une légitime couverture journalistique) à une spirale incontrôlée où rumeurs les plus folles, suspicion généralisée et informations erronées ou malveillantes ont contribué à pourrir le climat. Certains noms connus, ayant à s'expliquer devant la justice, ont été livrés en pâture (en totale contradiction avec le principe élémentaire de la présomption d'innocence) ; pire encore, des responsables des milieux politique, économique, culturel, associatif, etc., ont été personnellement éclaboussés par des soupçons indirects ou sous-entendus à peine voilés... alors qu'ils n'étaient concernés ni de près ni de loin par le problème en question. Combien de réputations, de vies professionnelles et de situations familiales ont-elles été entachées, sinon réduites à néant, non seulement par

les auteurs directs des calomnies, mais aussi par tous ceux qui ont contribué à leur donner un quelconque écho ?

Sur le plan local, tous les médias ne portent évidemment pas la même responsabilité dans ces dérapages. Certains dirigeants de presse ont même publiquement dénoncé les outrances du moment et encouragé le milieu à garder « la tête froide » en rappelant certains principes consubstantiels du métier d'informer : faire preuve de rigueur en vérifiant les informations diffusées, assortir la nouvelle brute d'analyses en profondeur pour aller au-delà des simples faits (parfois trompeurs), ne pas se substituer à la police ou à la justice, considérer qu'un individu est innocent tant qu'il n'a pas été reconnu et déclaré coupable, etc. Mais combien d'autres ont alimenté la machine à rumeurs ou, dans un réflexe panurgien trop souvent caractéristique d'une certaine presse à sensation, répété sans discernement ni scrupules les âneries de quelques tribuns des ondes ?

L'intérêt public, notion « élastique » à manier avec prudence tant les acceptations peuvent être contradictoires selon que l'on se place du point de vue du producteur ou du consommateur de messages, commande par principe de mettre sur le marché des nouvelles fiables censées répondre au légitime besoin d'information des citoyens. Ceux-ci peuvent se prévaloir de ce « matériel » pour se faire une idée si possible fidèle des réalités qui l'entourent, participer au nécessaire débat de société et, le cas échéant, prendre des décisions éclairées. Tout événement ayant trait à l'organisation collective (vie institutionnelle, décisions politiques, mouvements économiques, questions culturelles, etc.) relève *a priori* de cet intérêt public. Le problème devient autrement plus compliqué dès qu'il s'agit de tracer la frontière – forcément un peu floue dans certains cas bien précis – entre ce qui ressort de la sphère publique par rapport à la sphère privée. En clair, jusqu'où ne pas aller trop loin dans cette contradiction entre ce que les gens « doivent » savoir et ce que l'on se plaît à croire qu'ils « voudraient » savoir ? Dans le scandale lié au démantèlement du réseau de prostitution d'adolescentes à Québec, tous les médias n'ont pas eu les mêmes préventions dans leur travail de couverture. Et, partant, tous n'auront pas été de bien nobles acteurs de la démocratie locale...

Conclusion

Même s'il faut se garder de tirer de trop rapides généralités tant les situations peuvent varier d'une entreprise de presse à l'autre, on constate que quelques exemples tirés de l'actualité récente (ou en cours) suffisent à montrer – si c'était encore nécessaire – que l'idéal démocratique n'est pas toujours servi au mieux par le milieu de la presse. La litanie des dérives, des manquements ou des renoncements des médias pourrait être sans fin ; elle conduirait à coup sûr au découragement, au cynisme... mais surtout à renforcer le camp de ceux et celles qui ont définitivement décidé de se détourner des journaux, radios et télévisions parce qu'ils trouvent que leur crédibilité n'est plus au rendez-vous.

Cela dit, le bilan est sans doute moins sombre que ce que les irréductibles détracteurs de la presse et autres cassandres du système médiatique actuel laissent entendre. Au Canada, près de deux citoyens sur trois font ainsi encore confiance à leurs médias habituels¹⁶, ce qui laisse à penser que le courant passe malgré tout entre les journalistes et leurs publics. Au Québec, en dépit de certaines craintes inspirées par la concentration de la presse, des difficultés conjoncturelles du service public radiocanadien en langue française, de la fragilité financière de certains titres, etc., la diversité de l'offre reste un atout de poids pour chaque citoyen. Qui, s'il fait l'effort de s'informer – et c'est aussi là l'une des clés du problème ! –, peut choisir parmi une gamme de journaux, de stations de radio et de chaînes de télévision où il trouvera en principe, s'il joue sur la complémentarité des supports, matière à satisfaire ses légitimes attentes...

16. Sources : 1. sondage effectué par la firme Environics auprès de 2 000 Canadiens en décembre 2002; 2. sondage Léger-Marketing effectué en novembre 2002 auprès de 1 000 Québécois.